

Banque Royale du Canada
Rapport climatique 2023





RBC s'emploie à accélérer la transition vers une économie plus verte.

La Stratégie climatique RBC énonce les quatre priorités stratégiques détaillées sur cette page et précise les principaux leviers que nous pouvons utiliser pour concrétiser notre ambition.

Nous sommes fiers des progrès accomplis jusqu'à maintenant, tout en ayant conscience du chemin qu'il nous reste à parcourir. Nous nous engageons à faire évoluer notre approche et à communiquer régulièrement sur les progrès accomplis.



Nos progrès en 2023 : les points forts

Soutenir nos clients dans leurs objectifs de carboneutralité en les aidant à réduire leurs émissions et à adopter des solutions favorisant la transition vers une économie plus verte¹

Nous avons investi **29 milliards de dollars** dans les activités de finance verte² dans le cadre de notre engagement de consacrer 500 milliards de dollars à la finance durable³.

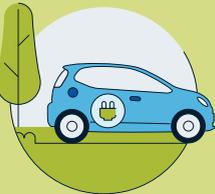
Nous avons mis à l'essai un **nouvel outil pour aider les clients du secteur agricole** à caractériser et à réduire les émissions liées à leurs activités.

Nous avons officialisé **l'Approche d'engagement utilisée par RBC Marchés des Capitaux auprès de la clientèle du secteur de l'énergie** relativement à leur plan de transition énergétique.

Nous avons lancé la **Calculatrice du coût d'une voiture électrique RBC**, gratuitement mise à disposition des consommateurs.

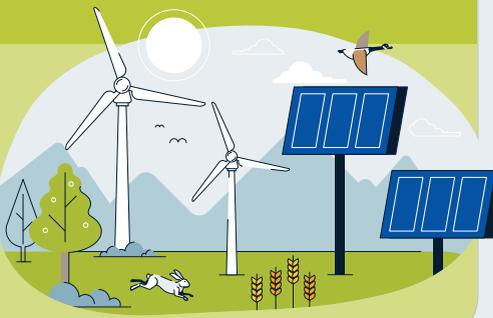






Faire valoir notre leadership zéro émission nette à RBC pour continuer à réduire l'impact de nos propres activités

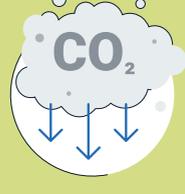
L'intégralité de l'électricité utilisée par RBC à l'échelle mondiale est issue de sources renouvelables⁵.



Assumer nos responsabilités en communiquant sur les principaux indicateurs que nous utilisons pour mesurer nos progrès

Nous avons déclaré nos **émissions financées pour le secteur pétrolier et gazier, qui s'élevaient à 71,4 millions de tonnes d'émissions d'équivalent CO₂** – cet indicateur orientera notre stratégie d'entreprise et les mesures que nous prenons pour réduire nos émissions au fil du temps⁴.

Nous avons communiqué les **progrès accomplis par rapport à la première série d'objectifs intermédiaires pour 2030 concernant la réduction des émissions découlant de notre financement** dans les secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'énergie et de l'automobile.


Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration en investissant des ressources et des capacités pour faire évoluer les politiques et solutions climatiques

Nous avons versé **48 millions de dollars à des fonds de capital-risque ou de croissance** pour soutenir l'innovation axée sur le climat.

Nous avons **lancé l'Institut d'action climatique RBC** pour fournir des recherches et promouvoir les idées qui contribuent au progrès du Canada dans le domaine du climat.

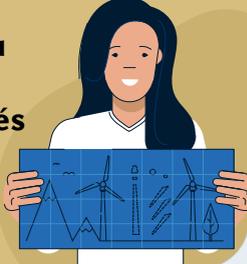
Nous avons investi **21 millions de dollars dans la collectivité**, notamment par l'intermédiaire de RBC Fondation, pour soutenir des solutions aux problèmes environnementaux.





Développements en 2024

Communication de l'évaluation initiale des plans de transition de la clientèle du secteur de l'énergie de RBC Marchés des Capitaux, avec la volonté de communiquer tous les ans sur les progrès accomplis



Nouvel objectif de tripler le financement pour les énergies renouvelables à l'échelle de RBC Marchés des Capitaux et des Services commerciaux, et de passer à 35 milliards de dollars de financement pour les énergies à faibles émissions de carbone d'ici 2030⁶



Nouvel objectif d'investir 1 milliard de dollars d'ici 2030 pour soutenir le développement et l'adoption de solutions vertes innovatrices⁷




Définition par RBC du financement de la décarbonation en vue d'accélérer le déploiement de capitaux pour appuyer les efforts de réduction des émissions⁸



Table des matières

Introduction

Points forts des progrès réalisés

Table des matières

Message du chef de la direction

À propos du présent rapport

À propos de RBC

Notre stratégie climatique

Plan zéro émission nette

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe



Introduction

- Points forts des progrès réalisés
- Message du chef de la direction
- À propos du présent rapport
- À propos de RBC
- Notre stratégie climatique
- Plan zéro émission nette



Stratégie

- Aperçu de la stratégie
- Aider nos clients à passer à la carboneutralité
- Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration
- Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités



Gouvernance

- Aperçu de la gouvernance
- Gestion exercée par la Haute direction
- Structure organisationnelle
- Intégration des enjeux climatiques dans nos pratiques et nos capacités



Gestion des risques

- Aperçu de la gestion des risques
- Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques
- Analyse de scénarios climatiques



Paramètres et cibles

- Aperçu des paramètres et des cibles
- Sommaire des paramètres utilisés pour mesurer les progrès
- Finance durable
- Émissions découlant de nos activités de prêt
- Émissions découlant de nos activités



Annexe

- Mesures supplémentaires
- Méthodologie pour certains paramètres de rendement
- Affiliations et partenariats
- Divulcation réglementaire
- Notes de fin de texte
- Mise en garde concernant les déclarations prospectives
- Avis important concernant le présent rapport



Message du chef de la direction

Introduction

Points forts des progrès réalisés

Table des matières

Message du chef de la direction

À propos du présent rapport

À propos de RBC

Notre stratégie climatique

Plan zéro émission nette

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe



En 2023, nous avons jeté les bases pour aider notre clientèle à avancer plus rapidement sur le chemin de la carboneutralité. Nous avons notamment travaillé plus activement que jamais pour trouver des moyens d'aider les clients des secteurs économiques générant de fortes émissions (pétrole et gaz, production d'énergie) dans leur démarche de réduction des émissions.

Cette décennie est décisive sur le plan de la transition climatique.

Je suis convaincu qu'au cours des prochaines années, les entreprises, les investisseurs et les États réinventeront en profondeur tous les secteurs de l'économie ou presque en adoptant des modes de production énergétique et alimentaire et des procédés de constructions plus respectueux du climat. Pourtant, la hausse des températures nous rappelle brutalement que les pays, les entreprises et les collectivités doivent travailler ensemble et dans la plus grande urgence pour atteindre la carboneutralité.

À RBC, nous reconnaissons l'urgence d'agir sur le plan climatique et sommes conscients qu'en tant que banque, notre rôle est d'aider les clients et les collectivités à accélérer la transition vers une économie plus verte.

En 2023, nous avons jeté les bases pour aider notre clientèle à avancer plus rapidement sur le chemin de la carboneutralité. Nous avons notamment travaillé plus activement que jamais pour trouver des moyens d'aider les clients des secteurs économiques générant les plus fortes émissions (pétrole et gaz, production d'énergie) dans leur démarche de réduction des émissions.

Nous sommes fiers d'être la première grande banque canadienne à adopter publiquement une approche officielle concernant la clientèle de RBC Marchés des Capitaux du secteur de l'énergie ainsi qu'un cadre qui orientera notre évaluation des plans de transition⁹ de nos clients. Cette approche nous aidera à consolider l'accompagnement et les conseils que nous apportons à celles et ceux qui produisent l'énergie dont le monde a besoin. Elle nous permettra aussi de nous détacher des clients qui n'ont pas de plans réalistes pour réduire leurs émissions.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'annoncer que 79 pour cent de nos prêts dans le secteur de l'énergie ont été accordés à des clients dotés d'un plan de transition. Si ces plans sont encore souvent à un stade peu avancé, nous constatons des progrès encourageants chez ces clients qui ont amorcé un parcours complexe, échelonné sur plusieurs décennies, vers la carboneutralité.

En 2024, nous accélérerons notre stratégie concernant le financement des sources d'énergie dont nous avons besoin pour bâtir une économie zéro émission nette en accentuant notre appui au développement d'énergies à faibles émissions de carbone. Cette stratégie comprend de nouveaux objectifs d'ici 2030 : tripler le financement⁶ pour les énergies renouvelables à l'échelle de RBC Marchés des Capitaux et des Services commerciaux, et investir 1 milliard de dollars du capital de RBC pour soutenir le développement et le déploiement des solutions vertes innovatrices⁷. Guidés par notre définition du financement de la décarbonation, nous souhaitons également accélérer le déploiement de capitaux pour appuyer les efforts de réduction des émissions dans les secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner.

La responsabilité et la transparence sont pour nous tout aussi importantes que nos mesures concrètes de lutte contre les changements climatiques ; nous communiquons notre progression à l'égard de nos objectifs et décrivons plus clairement et plus activement les mesures que nous prenons pour aider nos clients. Nous déclarons par exemple nos émissions financées totales (sur la base des prêts autorisés) pour le secteur pétrolier et gazier, et nous continuerons de le faire chaque année pour montrer les progrès accomplis.

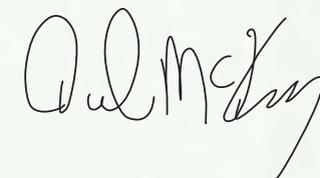
Comme je le dis depuis de nombreuses années, l'atteinte de la carboneutralité à l'échelle de l'économie mondiale – laquelle est interconnectée – passe par une collaboration sans précédent de tous les segments de la société.

Au Canada, notre marché intérieur, nous réunissons des décideurs de l'ensemble du secteur, des organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG), par l'intermédiaire de l'Institut d'action climatique RBC, et aidons les chefs de file des secteurs de l'agriculture et du bâtiment à adopter des solutions respectueuses du climat partout au pays.

En parallèle à ces efforts, nous prenons l'engagement continu, en partenariat avec des clients, des investisseurs, des dirigeants autochtones, des chercheurs, des étudiants et de nombreuses autres parties, de comprendre les défis qui évoluent constamment, d'écouter les différents points de vue et de travailler à l'élaboration de solutions carboneutres.

RBC, véritable pilier au sein de la société et des divers secteurs économiques, sait que la pérennisation de sa réussite dépend de l'efficacité avec laquelle elle aide ses clients à prospérer dans l'économie du futur.

Bien que nous sachions qu'il reste encore beaucoup à faire, RBC est prête à relever le défi et à continuer à aider les entreprises et collectivités à construire une économie zéro émission nette et un avenir plus prospère.



Dave McKay
Président et chef de la direction
Banque Royale du Canada



À propos du présent rapport

Depuis 2017, la Banque Royale du Canada et ses filiales (désignée par « RBC », « nous », « notre » ou « la Banque ») publient de l'information indépendante sur le climat pour être plus transparentes et expliquer comment RBC gère les occasions et les risques liés au climat. Le rapport climatique 2023 (le « rapport ») fournit des renseignements sur la stratégie et les priorités climatiques de la Banque, les progrès réalisés au cours de l'année écoulée et les défis à relever pour réaliser la stratégie climatique de la Banque. Notre document d'information annuel sur le climat sert également à résumer le plan de transition de la Banque, lequel précise entre autres l'approche générale de la Banque concernant le passage à la carboneutralité, ainsi que les objectifs, les mesures, les progrès et les mécanismes de responsabilisation connexes de la Banque. Nous prévoyons continuer de progresser à l'égard de notre plan de transition à la carboneutralité, notamment en l'améliorant pour tenir compte des meilleures pratiques et des nouvelles exigences.

Portée

Le présent rapport contient des renseignements sur RBC et certaines de ses filiales, selon le cas et comme mentionné aux présentes. Notre engagement à atteindre d'ici 2050 un bilan zéro émission nette découlant de nos activités de prêt et notre engagement en faveur de la finance durable ne tiennent pas compte des activités et des actifs sous gestion ou sous administration de RBC Gestion mondiale d'actifs et de RBC Gestion de patrimoine définis à la note de fin de texte 12. Ce rapport complète les renseignements sur les résultats d'exploitation et la situation financière présentés dans notre [Rapport annuel 2023](#), ainsi que l'information sur la gouvernance et la rémunération des cadres supérieurs publiée dans la [Circulaire de la direction 2024](#), que vous trouverez à rbc.com. Tous les renvois à des sites Web sont fournis à titre indicatif seulement. Le contenu des sites Web mentionnés dans le présent rapport, y compris celui pouvant être obtenu par l'intermédiaire d'un lien vers un site Web, et de tout autre site Web auquel ces sites font référence, n'est pas intégré par renvoi au présent rapport et ne fait pas partie du présent rapport.

Cadres d'information

Le présent rapport se fonde sur les recommandations du Groupe de travail du référentiel public sur les données zéro émission nette GFANZ¹⁰ et tient compte des conseils donnés par l'alliance financière zéro émission nette de Glasgow¹¹ dans son document intitulé Financial Institution Net-zero Transition Plans.

Période d'information

À moins d'indication contraire, les données et exemples dont fait état le présent rapport portent sur les activités de l'exercice 2023 (du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023). Les mises à jour sur les priorités de la Banque et les engagements qu'elle a pris en lien avec le climat entre le 31 octobre 2023 et la publication du présent document sont clairement signalés comme tels. Dans de nombreux cas, nous avons inclus des données pour l'exercice 2023 et les deux exercices précédents afin de mieux permettre aux lecteurs de constater l'évolution de notre rendement sur trois ans.

Devise et mesures

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les dollars américains et livres sterling sont convertis au cours au comptant en date du 31 octobre 2023 (1,00 \$CA = 0,721 \$US ; 1,00 \$CA = 0,593 £). Les unités du système métrique sont utilisées dans ce rapport.

Examen et assurance

Le présent rapport et les renseignements qu'il contient ne sont pas audités. Certains des paramètres qu'il contient ont fait l'objet de procédures d'assurance limitées de PricewaterhouseCoopers LLP (« PwC »). Vous pouvez en apprendre davantage sur la portée de cette mission, y compris en ce qui a trait aux paramètres en question, aux pages 135 et 136 de notre [rapport de progression ESG 2023](#).

Mise en garde et avis important

Une mise en garde concernant les déclarations prospectives et un avis important concernant le présent rapport figurent aux pages 67 et 68.

Notes de fin de texte

Les notes de fin de texte qui se trouvent aux pages 62 à 66, et auxquelles il est fait référence tout au long du rapport fournissent des renseignements supplémentaires, y compris les définitions, les citations et les explications que nous jugeons nécessaires, et expliquent plus en détail nos indicateurs de rendement et nos critères de mesure.

Notre document
d'information annuel
sert à résumer le
plan de transition
de la Banque

Introduction

Points forts des progrès réalisés

Table des matières

Message du chef de la direction

À propos du présent rapport

À propos de RBC

Notre stratégie climatique

Plan zéro émission nette

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Communication

Le présent rapport s'inscrit dans notre série d'information relative aux changements climatiques, qui comprend notamment les documents suivants :



Cadre de finance durable



Rapport de carboneutralité



Approche RBC d'engagement clientèle envers le climat : Secteur de l'énergie



À propos de RBC

La Banque Royale du Canada est une institution financière mondiale définie par sa raison d'être, guidée par des principes et orientée vers l'excellence en matière de rendement. Notre succès est attribuable aux quelque 94 000 employés qui mettent à profit leur créativité et leur savoir-faire pour concrétiser notre vision, nos valeurs et notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la prospérité de nos clients et au dynamisme des collectivités. Selon la capitalisation boursière, nous sommes la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation et l'offre d'expériences exceptionnelles à nos quelque 17 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 27 autres pays.

À RBC, notre stratégie climatique est un moyen de concrétiser notre raison d'être.



Plus de
17 millions
de clients



Plus de
94 000
employés



29
pays

Introduction

Points forts des progrès réalisés

Table des matières

Message du chef de la direction

À propos du présent rapport

À propos de RBC

Notre stratégie climatique

Plan zéro émission nette

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Notre raison d'être

Contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités

Inspirés par **notre vision** qui consiste à figurer parmi les institutions financières les plus respectées et les plus florissantes au monde et par **notre raison d'être**, nous voulons devenir ceci :



Au Canada : le chef de file incontesté des services financiers



Aux États-Unis : le partenaire privilégié des entreprises, des clients institutionnels et de la clientèle fortunée



Dans certains marchés à l'échelle mondiale : un partenaire de choix en services financiers en raison de notre expertise

Nous sommes guidés par **nos valeurs** :



Le client avant tout



Collaboration



Responsabilisation



Diversité et inclusion



Intégrité

Pour en savoir plus sur notre façon de diriger avec un sens de mission en créant une valeur distinctive pour nos clients, nos collectivités, nos employés et nos actionnaires, lisez les **Récits RBC**.

Suivez-nous



facebook.com/rbc



x.com/rbc



linkedin.com/company/rbc



instagram.com/rbc



youtube.com/user/RBC



tiktok.com/@rbc



Notre stratégie climatique

En 2023, RBC a lancé son « Cadre de la raison d'être » (*RBC propulse des idées pour les gens et la planète*) afin de mieux faire connaître et structurer son action à l'égard de trois enjeux de société sur lesquels elle pense pouvoir influencer. L'un de ces trois enjeux est l'accélération de la transition vers une économie plus verte. La **Stratégie climatique RBC** énonce nos quatre priorités stratégiques et précise les principaux leviers que nous pouvons utiliser pour concrétiser notre ambition. Elle comprend notre objectif d'atteindre la carboneutralité dans nos activités de prêt d'ici 2050¹².

Introduction

Points forts des progrès réalisés

Table des matières

Message du chef de la direction

À propos du présent rapport

À propos de RBC

Notre stratégie climatique

Plan zéro émission nette

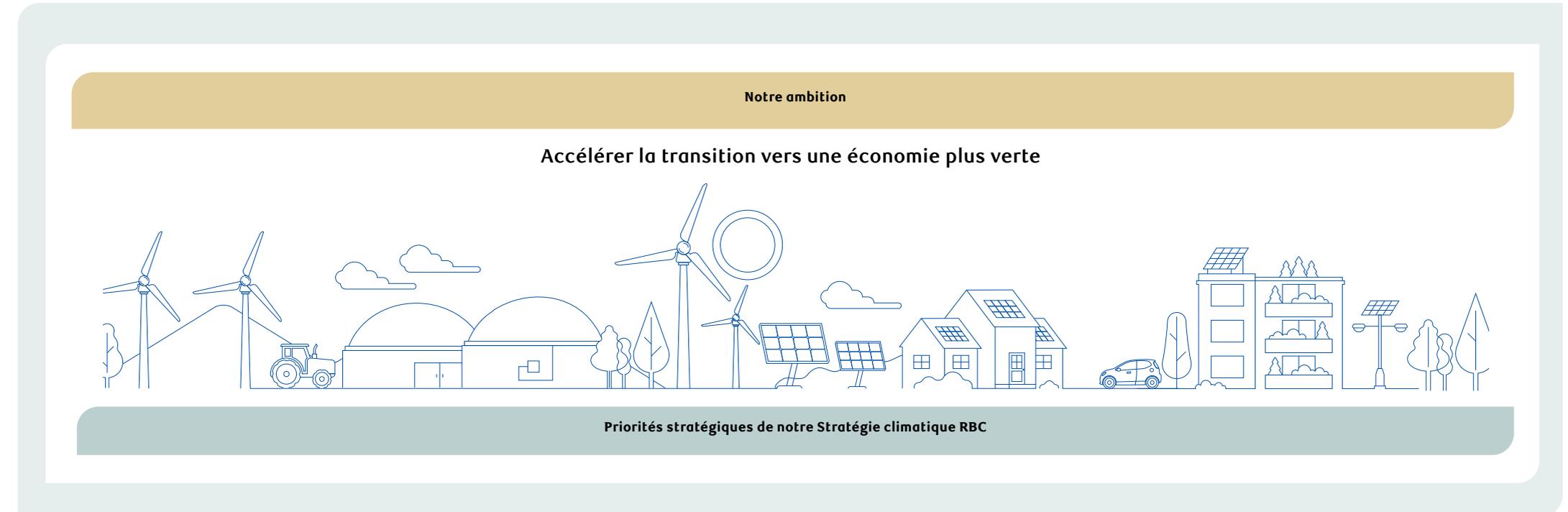
Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe



Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Pour favoriser la réussite du plan de transition des clients, la Banque aide ces derniers à réduire leurs émissions en plus d'offrir du capital pour qu'ils adoptent des solutions menant à une économie plus verte¹, tout particulièrement dans les secteurs où nous pensons pouvoir avoir une incidence.



Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration

L'atteinte collective de la carboneutralité requiert la collaboration des nombreuses parties prenantes, ainsi que la mise en place de politiques, de technologies et de modèles d'affaires novateurs. RBC appuie la transition vers la carboneutralité en investissant des ressources et des capacités pour faire évoluer les solutions et les politiques en matière de climat, notamment en collaborant avec le secteur et en fournissant des résultats de recherche par l'intermédiaire de l'Institut d'action climatique RBC, et en investissant son propre capital dans l'innovation climatique.



Assumer nos responsabilités

RBC est résolue à fournir des rapports transparents sur sa stratégie climatique à ses parties prenantes. Nous croyons que l'évaluation et la divulgation de nos progrès à l'égard de nos engagements, de nos objectifs et de nos cibles, et l'amélioration continue de nos informations contribueront à rehausser la confiance que nos parties prenantes ont dans notre stratégie climatique. Pour en savoir plus sur notre rendement par rapport aux paramètres clés, consultez la section Paramètres et cibles.



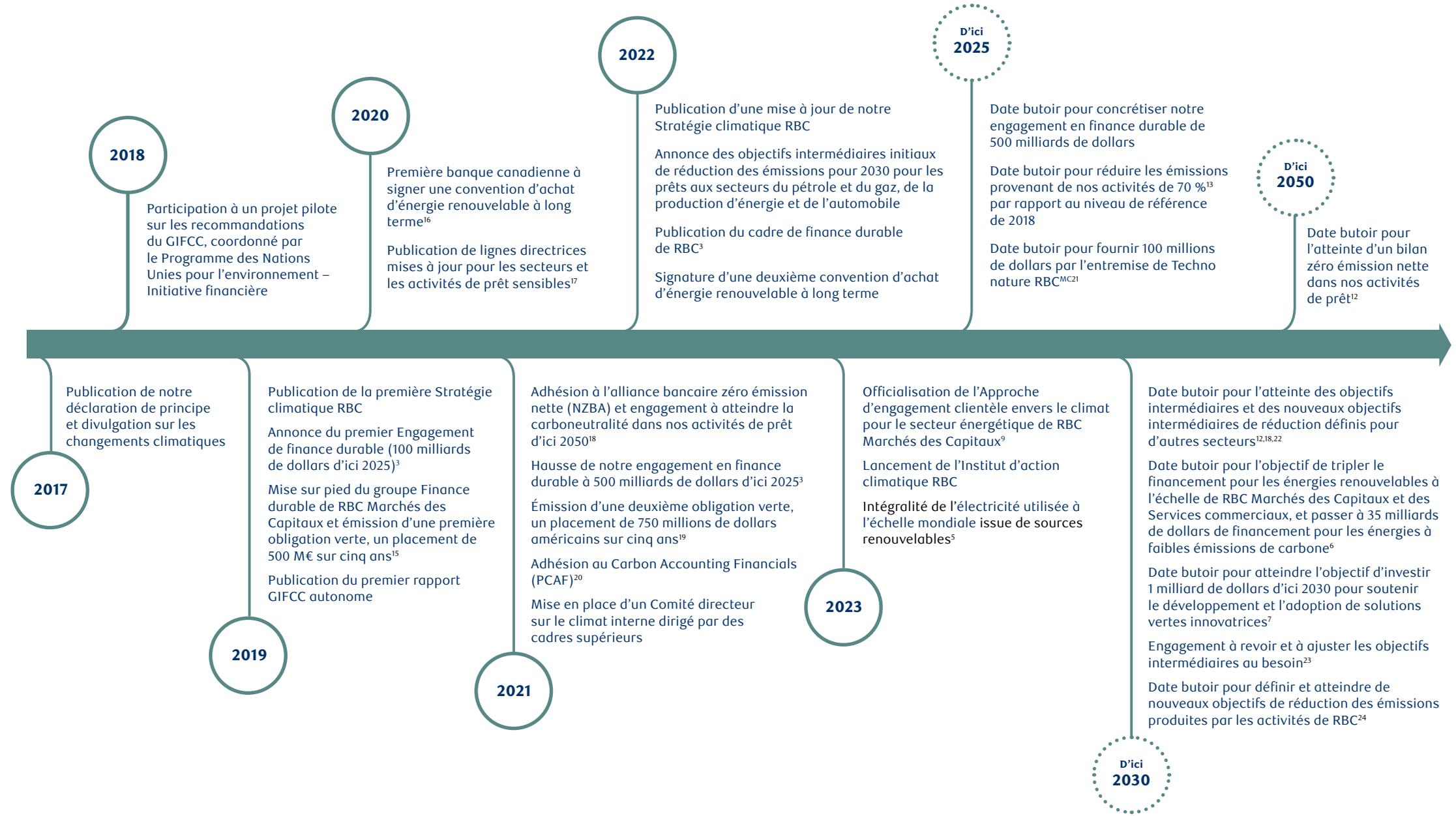
Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités

La Banque s'est engagée à atteindre la carboneutralité dans ses activités. Dans cette optique, RBC s'est donné deux objectifs : réduire de 70 %¹³ les émissions mondiales découlant de ses propres activités par rapport au niveau de référence de 2018 et acquérir l'intégralité¹⁴ de son électricité de sources renouvelables et non émettrices de GES, et ce, d'ici 2025 dans les deux cas.



Plan zéro émission nette

En 1991, RBC a commencé à tenir compte des enjeux environnementaux dans son approche en matière de gestion des risques. Elle a aussi déterminé que les changements climatiques seraient l'un des problèmes environnementaux prioritaires de sa première Stratégie RBC en matière d'environnement de 2007. En 2017, nous avons pris un air d'aller, comme le démontre notre énoncé de positionnement sur les changements climatiques. En 2019, RBC publiait sa toute première Stratégie climatique. Notre feuille de route fait état des progrès que nous avons réalisés en améliorant notre approche stratégique en matière de changements climatiques et des jalons essentiels à venir.



Introduction

Points forts des progrès réalisés

Table des matières

Message du chef de la direction

À propos du présent rapport

À propos de RBC

Notre stratégie climatique

Plan zéro émission nette

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe





Introduction

Stratégie

Aperçu de la stratégie

Aider nos clients à passer
à la carboneutralité

Favoriser un avenir durable par
l'information et l'inspiration

Faire valoir notre leadership zéro
émission nette dans nos activités

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Stratégie

Notre stratégie climatique
vise à accélérer la transition
vers une économie plus verte



Aperçu de la stratégie

Toutes les équipes de RBC s'emploient à accélérer la transition vers une économie plus verte – en aidant les clients, en collaborant avec les intervenants du secteur et en réduisant les émissions de leurs propres activités

Le succès continu de RBC en tant que banque dépend de notre prospérité économique collective et de l'ampleur de la réussite de nos clients, notamment grâce à la transition vers une économie carboneutre. Nous croyons que la transition vers la carboneutralité constituera l'une des transformations économiques les plus importantes de notre époque : elle entraînera des répercussions sur les modèles d'affaires, la stratégie de développement et les activités des entreprises de tous les secteurs. C'est pourquoi notre stratégie climatique se concentre d'abord sur l'aide à nos clients et mise sur l'ensemble des capacités de RBC. Nous sommes d'avis que notre stratégie contribuera à accélérer la transition vers une économie plus verte et à nous préparer à un avenir carboneutre. Notre approche est exposée dans la Stratégie climatique RBC.

En 2023, nous avons réalisé d'importants progrès dans sa mise en œuvre, même s'il reste encore à faire. La présente section décrit ce que nous avons accompli en 2023 et plusieurs des mesures que nous prévoyons prendre à l'avenir.

Pour en savoir plus sur les priorités stratégiques de la Stratégie climatique RBC :

-  Aider nos clients à passer à la carboneutralité (pages 11 à 19)
-  Assumer nos responsabilités (pages 36 à 46)
-  Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration (pages 20-21)
-  Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités (page 22)

Faits saillants de 2023



Officialisation de l'**approche d'engagement** que RBC Marchés des Capitaux utilise auprès de sa clientèle du secteur de l'**énergie** relativement à leur plan de transition énergétique (page 14)

Mise à l'essai d'un **nouvel outil** pour aider les clients du secteur agricole à caractériser et à réduire les émissions liées à leurs activités (page 17)



Lancement de la **Calculatrice du coût d'une voiture électrique RBC**, qui peut être utilisée gratuitement par les consommateurs (page 19)



Lancement de l'**Institut d'action climatique RBC** pour faire avancer la recherche et promouvoir des idées qui peuvent aider le Canada à progresser dans la lutte contre les changements climatiques (page 20)



Intégralité de l'électricité utilisée à l'échelle mondiale issue de **sources renouvelables**⁵ (page 22)

Déclaration de nos **émissions financées pour le secteur pétrolier et gazier**, qui s'élèvent à 71,4 millions de tonnes d'émissions d'équivalent CO₂ – cet indicateur orientera notre stratégie d'entreprise et les mesures que nous prenons pour réduire nos émissions au fil du temps⁴ (pages 14 et 43)

Développements en 2024



Établissement de l'objectif de **trippler le financement pour les énergies renouvelables** de 5 milliards de dollars en 2023 à 15 milliards de dollars en 2030 à l'échelle de RBC Marchés des Capitaux et des Services commerciaux, et passer à 35 milliards de dollars de financement pour les énergies à faibles émissions de carbone d'ici 2030⁶ (page 14)



Établissement de l'objectif d'investir **1 milliard de dollars d'ici 2030** pour soutenir le développement et l'adoption de solutions vertes innovatrices⁷

Définition du financement de la décarbonation à RBC en vue d'accélérer le déploiement de capitaux RBC pour appuyer les efforts de réduction des émissions⁸ (page 13)

Divulgarion de l'**évaluation initiale des plans de transition de la clientèle du secteur de l'énergie de RBC Marchés des Capitaux**, avec la volonté de communiquer tous les ans sur les progrès accomplis (pages 14 à 16)





Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Introduction

Stratégie

Aperçu de la stratégie

Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration

Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Nous cherchons à utiliser notre capital, nos connaissances et notre expertise pour aider nos clients à gérer les risques et les occasions liés au passage à une économie nette zéro.

Qu'il s'agisse d'échanger avec les clients au sujet de leurs plans de transition ou de fournir des capitaux pour les aider à réduire leurs émissions et à adopter et déployer des solutions contribuant à une économie plus verte¹, nous collaborons avec les clients dans leurs efforts qui, avec le temps, contribueront à modifier le bouquet énergétique. Par exemple, nous finançons l'achat de véhicules électriques et la construction de bâtiments durables afin d'appuyer le passage à des sources d'énergie à faibles émissions de carbone.

Dans cette section, nous décrivons les principaux efforts que nous déployons pour aider les clients, notamment le financement de solutions menant à une économie plus verte, le financement de la décarbonation dans les secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner et notre approche de communication avec les clients au sujet de leur plan de transition. Nous présentons également les mesures que nous prenons pour mettre en œuvre notre stratégie dans les secteurs de l'économie.

Premiers secteurs visés

Nous pensons que la transition carboneutre transformera l'ensemble de l'économie et touchera presque tous les secteurs. Nous avons commencé par cibler les secteurs dans lesquels notre aide serait la plus bénéfique pour aider les clients à réduire leurs émissions. Il s'agit des secteurs pétrolier et gazier et de la production d'énergie (collectivement désignés « secteur de l'énergie » dans le présent rapport), de l'agriculture, de l'immobilier et de l'automobile. Ils ont été choisis en raison des émissions financées relativement élevées des prêts que nous leur avons accordés²⁵, de la taille de notre portefeuille de clients et des émissions relatives de ces secteurs dans les marchés où nous exerçons nos activités.

Reportez-vous aux sections suivantes pour obtenir plus d'information :

- ➔ Soutien à la clientèle dans différents secteurs – pages 14 à 19
- ➔ Résultats à l'égard des paramètres utilisés pour mesurer nos progrès : Paramètres et cibles – pages 36 à 46.

Mesures que nous prenons par secteur



Services bancaires aux particuliers
Clients particuliers

Produits de crédit, conseils et outils pour aider les clients à réduire leurs émissions (qui proviennent surtout de leur résidence ou de leur automobile).



Services commerciaux
Petites et moyennes entreprises

Nous communiquons avec les clients des secteurs clés pour comprendre leur plan de transition, leur donner des conseils et des capitaux pour réduire leurs émissions, et les encourager à adopter des solutions pour favoriser une économie plus verte¹.



RBC Marchés des Capitaux
Grandes entreprises et investisseurs institutionnels



Gestion de patrimoine¹
Particuliers et investisseurs institutionnels

Solutions d'investissement²⁶ responsable, y compris celles qui répondent aux objectifs liés au climat des clients, et information liée au climat pour certains portefeuilles. Consultez les pages 81 à 84 du [rapport de progression ESG 2023](#).

¹ Inclut RBC Gestion mondiale d'actifs. Gestion de patrimoine n'établit pas d'objectifs liés au climat, à moins que les clients ne l'exigent dans le cadre de leur stratégie de placement ou que l'objectif de placement du fonds offert à un client l'indique.





Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Introduction

Stratégie

Aperçu de la stratégie

Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration

Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Financement de solutions menant à une économie plus verte

La finance verte² constitue une occasion pour notre entreprise. Les Services bancaires aux particuliers, les Services commerciaux et RBC Marchés des Capitaux aident les clients à adopter et à mettre à l'échelle des solutions menant à une économie plus verte. Ces solutions sont définies comme des activités écologiques admissibles dans notre **cadre de finance durable** et ce financement est comptabilisé pour la réalisation de notre engagement de finance durable de 500 milliards de dollars¹⁷. Notre nouvel objectif de tripler le financement pour les énergies renouvelables et d'augmenter le financement pour les énergies à faibles émissions de carbone⁵ contribuera à l'avancement de la finance verte.

Le financement vert accordé par RBC s'est élevé à 29,5 milliards de dollars en 2023. La figure 1 fournit des précisions supplémentaires sur la valeur des activités vertes admissibles les plus importantes (« activités écologiques ») et les solutions de financement. Le financement associé à d'autres activités écologiques, comme l'économie circulaire, l'efficacité énergétique et la prévention de la pollution, est inclus dans la catégorie Autres activités écologiques. Le suivi de ces activités écologiques exercé en vertu du cadre de finance durable aide la Banque à favoriser la tenue de ces activités dans l'ensemble des secteurs clés et à mieux comprendre si leur financement pose des défis.

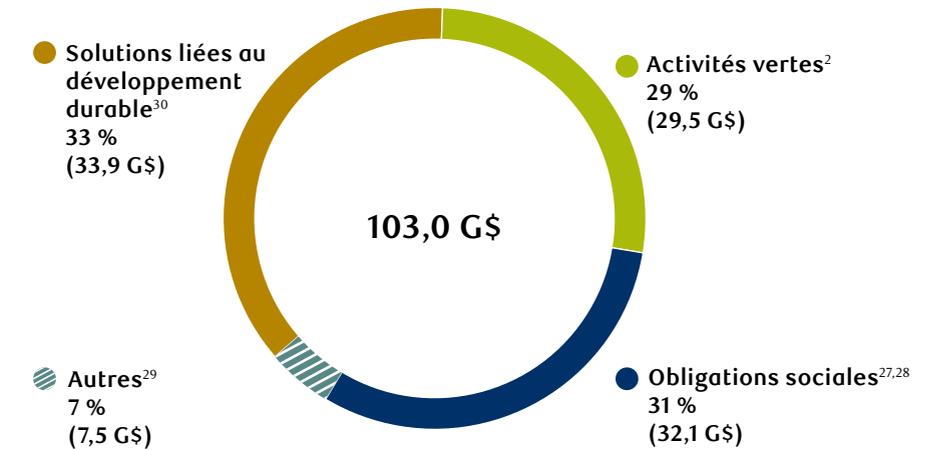
Pleins feux



Notre cadre de finance durable

La finance durable s'entend des activités financières qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Notre cadre de finance durable donne un aperçu de l'approche et de la méthode que nous utilisons pour classer, surveiller et déclarer nos progrès relatifs à notre engagement en matière de finance durable, et sert d'outil pour repérer des occasions pour RBC de fournir de la finance durable. Pour mieux refléter ses occasions d'affaires en évolution et ses pratiques sur le marché, RBC a mis à jour son **cadre de finance durable** publié en même temps que le Rapport climatique 2023, en mars 2024. Ce cadre a été élargi afin d'y inclure, entre autres, des activités vertes admissibles qui avaient été omises, par exemple des activités liées à d'autres sources d'énergie à faibles émissions de carbone (comme l'énergie nucléaire). Nous avons également ajouté les critères dans la définition du financement de la décarbonation⁸ pour contribuer à l'accélération du déploiement de capitaux pour appuyer les efforts de réduction des émissions dans les secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner (voir la page 13 pour plus de détails). Le cadre de finance durable mis à jour s'appliquera à l'exercice 2024 et aux exercices ultérieurs.

Figure 1 : Finance durable par catégorie en 2023, y compris la finance verte, pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023



| Pleins feux sur la finance verte | En milliards de dollars | % |
|--|-------------------------|--------------|
| Activités vertes admissiblesⁱ | | |
| Énergie renouvelable | 8,2 \$ | 28 % |
| Transport propre | 2,9 \$ | 10 % |
| Gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable des sols | 2,2 \$ | 7 % |
| Bâtiments durables | 1,4 \$ | 5 % |
| Gestion environnementale durable des eaux et des eaux usées | 0,6 \$ | 2 % |
| Autres activités vertes admissibles ⁱⁱ | 0,6 \$ | 2 % |
| Critères divers ⁱⁱⁱ | 0,2 \$ | 1 % |
| Instruments de financement vert admissibles | | |
| Obligations vertes souscrites ^{iv} | 11,7 \$ | 40 % |
| Placements en obligations vertes désignés | 1,0 \$ | 3 % |
| Prêts verts désignés | 0,7 \$ | 2 % |
| Financement vert total | 29,5 \$ | 100 % |

ⁱ Comprend les fonds servant exclusivement à financer des activités vertes admissibles et des entités qui tirent au moins 90 % de leurs revenus d'activités vertes admissibles.

ⁱⁱ Les autres activités écologiques admissibles comprennent les activités qui représentent moins de 1 % du financement vert total fourni par RBC en 2023 (comme l'économie circulaire, l'efficacité énergétique et la prévention de la pollution).

ⁱⁱⁱ Les critères divers comprennent les opérations qui entrent dans plus d'une catégorie d'activités écologiques admissibles selon le cadre de finance durable.

^{iv} Les obligations vertes ayant fait l'objet d'une prise ferme comprennent les obligations vertes désignées ayant fait l'objet d'une prise ferme et les obligations municipales américaines non désignées dont le produit est principalement utilisé pour la prestation publique de services environnementaux.





Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Introduction

Stratégie

Aperçu de la stratégie

Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration

Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Financement de la décarbonation dans les secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner

Les secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner créent des produits qui contribuent à notre qualité de vie et à notre niveau de vie actuels. Nous continuerons d'avoir besoin de ces produits dans un avenir prévisible, alors que la société s'efforce d'augmenter l'utilisation des solutions de rechange à faibles émissions de carbone. L'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 sous-entend que des mesures sont prises maintenant pour décarboner ces secteurs. L'absence de taxonomies et de définitions standard a empêché que le déploiement de capitaux pour la décarbonation de ces secteurs se fasse à l'échelle et au rythme requis. Une action rapide à cet égard pourrait contribuer au déblocage de fonds pour appuyer les efforts de réduction des émissions au cours de la présente décennie.

Nous avons étoffé notre cadre de finance durable afin d'y inclure une définition du financement de la décarbonation* dans le but de préciser les critères que nous utiliserons pour déterminer les opérations qui cadrent avec notre engagement de finance durable. Ainsi, les clients, les unités opérationnelles et les parties prenantes seront au courant des activités admissibles que la Banque cherche à appuyer. En outre, nous ne mesurerons que le financement aux clients dont le plan répond à certains critères. Consultez la figure 2 pour voir un sommaire général de notre approche en matière de financement de la décarbonation.

Quand nous avons créé cette définition, nous avons pris en compte des orientations sectorielles et des pratiques du marché. Nous l'avons aussi adaptée en fonction des marchés où nous exerçons nos activités, des réalités de nos clients et de l'application pratique de la mise en œuvre. Par exemple,

les cibles de réduction des émissions de nombre de nos clients des secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner ne cadrent pas avec l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C. Cela est particulièrement vrai pour le secteur pétrolier et gazier où les clients n'ont généralement pas de voie toute tracée pour atteindre l'ampleur et la vitesse des réductions impliquées par de tels objectifs. Nous croyons d'ailleurs qu'il est nécessaire d'aider ces clients à décarboner leur production maintenant et d'évaluer les nouvelles occasions de croissance du côté des énergies à faibles émissions de carbone. C'est pour cette raison que nos critères d'admissibilité pour les activités de décarbonation reposent sur l'évaluation du plan de transition du client et que ces activités peuvent être considérées comme admissibles malgré leur non-harmonisation avec la cible de 1,5 °C. Consultez la section ci-dessous, intitulée « Parler avec les clients de leur état de préparation à la transition », pour plus de renseignements sur l'évaluation des plans de transition de la clientèle.

Cela constitue la première version de notre catégorie de financement de la décarbonation et nous nous attendons à ce qu'elle évolue dans le temps. Nous prévoyons revoir la définition au moins tous les deux ans et contribuer à façonner les pratiques et les orientations du marché grâce aux plateformes auxquelles nous avons accès, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

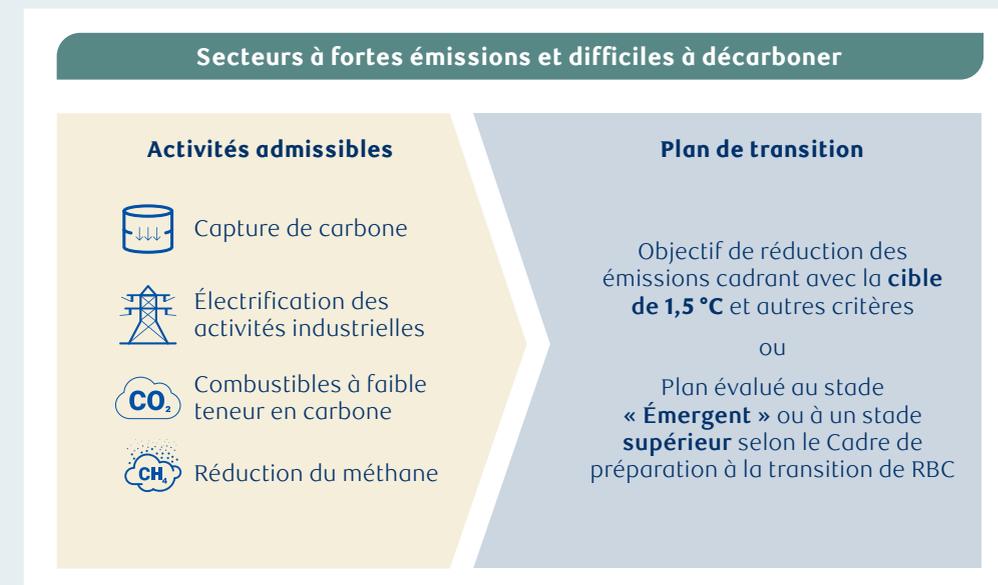
Parler avec les clients de leur état de préparation à la transition

En 2023, nous avons officialisé l'approche d'engagement que RBC Marchés des Capitaux utilise auprès de sa clientèle du secteur de l'énergie relativement à son plan de transition. **L'Approche RBC d'engagement clientèle envers le climat : secteur énergétique** (« approche d'engagement clientèle envers le climat ») lancée en novembre 2023 officialise l'approche et établit un cadre de préparation à la transition où les critères serviront à évaluer le plan de transition des clients. Selon nous, ces critères portent sur les éléments les plus importants d'un robuste plan de transition.

Fait important, RBC reconnaît que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de transition solide ne se font pas en claquant des doigts. L'échelle de maturité indique la position des clients dans leur cheminement, laquelle est déterminée par la mesure dans laquelle leur plan de transition satisfait aux critères d'évaluation. Cette échelle va du stade « Non engagé » (aucun engagement communiqué) au stade « Avancé » (plan comprenant ce qui pourrait être requis pour cadrer avec la cible de 1,5 °C et respectant certaines des normes les plus strictes du secteur).

Les constatations tirées de l'évaluation des plans de transition de la clientèle du secteur de l'énergie de RBC Marchés des Capitaux figurent aux pages 14 à 16. Cette évaluation et les engagements prioritaires en découlant transcendent nos objectifs précédents concernant la déclaration des émissions des clients et les plans de réduction des émissions, lesquels ont été atteints en 2023³¹.

Figure 2 : Approche de RBC en matière de financement de la décarbonation



Pour une description détaillée des critères d'admissibilité, consultez notre Cadre de finance durable.

En 2024, RBC Marchés des Capitaux a procédé à l'évaluation des plans de transition de ses clients du secteur de l'énergie au moyen de sa nouvelle Approche d'engagement clientèle envers le climat.





Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Profil sectoriel : Énergie

RBC est fière de financer depuis longtemps la production de l'énergie nécessaire à la croissance économique. Alors que nous positionnons notre entreprise pour demain, nous savons qu'il faut faire plus d'efforts, et plus rapidement, pour réduire les émissions. C'est la raison pour laquelle nous visons tant la croissance des sources d'énergie à faibles émissions de carbone que la décarbonation de la production d'énergies classiques.

Le monde a besoin d'une quantité accrue d'énergie pour assurer la prospérité collective à la lumière de la croissance des populations et des économies. L'augmentation de l'approvisionnement énergétique mondial devra se faire de la manière la moins intense qui soit sur le plan des émissions de carbone pour favoriser la transition vers une économie zéro émission nette. Pour cela, il faudra prendre deux mesures simultanément : augmenter rapidement la production des énergies à faibles émissions de carbone et réduire les émissions provenant des sources d'énergie classiques.

En 2024, nous nous sommes fixé le nouvel objectif de tripler le financement pour les énergies renouvelables de 5 milliards de dollars en 2023 à 15 milliards de dollars en 2030 à l'échelle de RBC Marchés des Capitaux et des Services commerciaux, et de passer à 35 milliards de dollars de financement pour les énergies à faibles émissions de carbone d'ici 2030⁶. Pour atteindre cet objectif, nous envisageons de travailler de concert avec nos clients actuels et nos nouveaux clients du secteur de l'énergie qui peuvent contribuer à faire face à la demande croissante en énergie.

En parallèle, nous prévoyons collaborer avec nos clients pour accélérer l'attribution des capitaux aux projets de décarbonation, en tenant compte de la catégorie de financement de la décarbonation⁸ définie par RBC et de notre approche officialisée de communication avec les clients du secteur de l'énergie⁹.

Les nouvelles solutions vertes, et notamment les technologies propres émergentes, peuvent contribuer à accélérer les efforts de décarbonation. En 2024, RBC s'est fixé le nouvel objectif d'investir 1 milliard de dollars d'ici 2030 dans des fonds d'actions de croissance et de capital-risque, et directement dans des entreprises, en vue de soutenir le développement et l'adoption de solutions vertes innovatrices⁷. Ce nouvel objectif s'ajoute au financement philanthropique continu fourni par RBC et la RBC Fondation par l'entremise de Techno nature RBC^{MC} et au soutien que nous offrons par l'entremise de notre plateforme nationale à service complet en technologies propres RBC^{MC}.

Mesurer les progrès réalisés

Nous sommes persuadés que ces objectifs et mesures nous aideront à accélérer l'avènement du système d'énergie à faibles émissions de carbone de l'avenir. Nous nous attendons toutefois à ce que nos progrès vers la carboneutralité ne soient pas linéaires. Nous nous engageons à faire preuve de transparence auprès de nos parties prenantes et avons inclus une déclaration supplémentaire sur nos émissions financées totales (sur la base des prêts autorisés) pour le secteur pétrolier et gazier. Ces émissions devront diminuer au fil du temps pour que l'économie devienne carboneutre. RBC s'engage à prendre des mesures pour faire baisser ses émissions en lien avec ce secteur au fil du temps⁴. Cette démarche comprend l'affectation stratégique des capitaux et l'accélération de notre stratégie climatique, qui consiste à travailler en priorité avec les clients qui prennent des mesures en faveur de la décarbonation. Pour plus de renseignements sur les indicateurs que nous utilisons pour mesurer et communiquer notre rendement, consultez la section Aperçu des paramètres et des cibles qui se trouve à la page 36.

Figure 3 : Résultats de l'évaluation initiale des plans de transition de la clientèle du secteur de l'énergie de RBC Marchés des Capitaux en date du 31 octobre 2023

Les résultats³² de l'évaluation initiale nous ont permis de repérer une solide base de clients auprès desquels appliquer l'approche de RBC Marchés des Capitaux relative à l'octroi prioritaire de capitaux parce que ces clients élaborent ou mettent à exécution un robuste plan de transition ou qu'ils présentent d'autres possibilités.

79 %

Quelque 79 % de nos prêts³³ ont été accordés à des clients dotés d'un plan de transition qui se trouve au stade « Précoce » ou à un stade plus avancé³⁴.

48 %

Près de 48 % de nos prêts ont été accordés à des clients dont le plan de transition dépasse les critères minimaux, c'est-à-dire que ce plan est évalué comme étant au stade « Émergent » ou à un stade plus avancé.



Les clients qui n'ont pas encore établi de plan de transition sont généralement des clients privés de plus petite taille où l'exposition a tendance à être moindre.

Il est particulièrement difficile d'établir un plan qui respecte l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C.

2 %

34 %

Seulement 2 %³⁵ des prêts dans le secteur pétrolier et gazier et 34 % des prêts dans le secteur de la production d'énergie sont accordés à des clients dotés d'un plan de transition qui respecte la cible de 1,5 °C.

L'objectif de RBC Marchés des Capitaux est d'aider les clients à accélérer la réalisation de leurs plans de transition et à progresser dans l'échelle de maturité du Cadre de préparation à la transition. Nous prévoyons communiquer nos progrès pour l'ensemble du portefeuille à l'aide de l'échelle de maturité du Cadre de préparation à la transition chaque année en plus de partager les principaux apprentissages tirés de nos communications avec la clientèle. Pour en savoir plus sur la méthodologie d'évaluation utilisée, consultez l'annexe à la page 50.

Introduction

Stratégie

Aperçu de la stratégie

Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration

Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe





Introduction

Stratégie

Aperçu de la stratégie

Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration

Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Pétrole et gaz

Presque le tiers des prêts de RBC Marchés des Capitaux³³ dans le secteur pétrolier et gazier ont été accordés à des clients dont le plan de transition est considéré au stade « Intermédiaire ». Ces clients se sont, par exemple, engagés à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, se sont donné des objectifs précis de réduction des émissions de méthane, ont indiqué qu'ils investiraient dans des mesures de réduction des émissions et ont commencé à déclarer leurs émissions du périmètre 3.

Nous sommes particulièrement encouragés par le fait que de nombreux clients ont mis en place des mécanismes de surveillance et de responsabilisation à l'égard de ces plans de transition, car il s'agit d'un moyen important d'appuyer la mise en œuvre efficace de ces plans de transition. Nous avons accordé 76 % de nos prêts à des clients qui ont attribué à leur Conseil d'administration la responsabilité de surveiller leur plan de transition, et 60 % de nos prêts à des clients qui ont établi un lien entre la rémunération des cadres supérieurs et leurs objectifs en matière de réduction des émissions.

Toutefois, il sera difficile pour la plupart d'entre eux d'atteindre le stade « Avancé », car les critères de ce stade dans le secteur pétrolier et gazier comprennent l'harmonisation des cibles avec l'objectif de 1,5 °C. Les clients n'ont généralement pas de stratégie claire pour réduire les émissions de manière aussi drastique et rapide. Actuellement, seuls 2 % de nos prêts sont octroyés à des clients dont les plans de transition intègrent l'objectif de 1,5 °C.

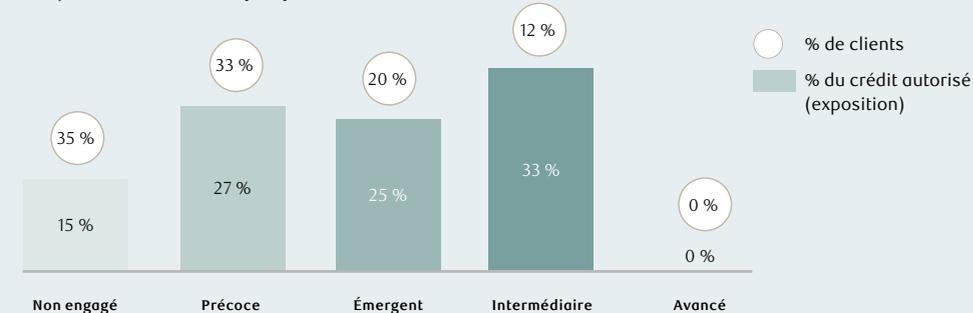
Priorités pour soutenir les clients dans leur parcours de transition

- ✓ Clients non engagés : établir un plan de transition.
- ✓ Clients au stade « Précoce » : accroître la robustesse de leur plan de transition, notamment en établissant des objectifs de réduction des émissions, en déterminant des échéanciers pour leurs mesures de réduction des émissions et en se donnant un objectif de réduction des émissions de méthane.
- ✓ Clients au stade « Émergent » ou plus avancé : déclarer les émissions du périmètre 3. Cela est important pour permettre aux clients et à la Banque de comptabiliser les émissions totales et de respecter les engagements pris en matière de climat plutôt que de se fier aux estimations de l'industrie. Quelque 65 % des clients au stade « Émergent » auxquels nous avons accordé un prêt ne déclarent pas leurs émissions du périmètre 3, ce qui constitue pourtant l'une des exigences à remplir pour passer au stade « Intermédiaire ».

Nous avons accordé 76 % de nos prêts à des clients qui ont attribué à leur Conseil d'administration la responsabilité de surveiller leur plan de transition



Figure 4 : Résultats initiaux des clients du secteur pétrolier et gazier évalués au moyen du Cadre de préparation à la transition³⁶ en date du 31 octobre 2023





Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Introduction

Stratégie

Aperçu de la stratégie

Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration

Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Production d'énergie

Presque le tiers des prêts de RBC Marchés des Capitaux³³ dans le secteur de la production d'énergie ont été accordés à des clients dont le plan de transition est considéré au stade « Intermédiaire ». Ces clients ont, par exemple, pris l'engagement d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, se sont donné des cibles de réduction des émissions en harmonie avec l'objectif de 1,5 °C, se sont engagés à abandonner progressivement la production à partir du charbon sans dispositif d'atténuation d'ici 2035 et ont indiqué qu'ils investiraient dans des mesures de réduction des émissions.

Un montant équivalant à 20 % de l'ensemble du portefeuille des clients produisant de l'énergie a été prêté à des entreprises³⁷ qui ne produisent que de l'énergie renouvelable ou nucléaire. Bien que ces clients ne remplissent pas les critères pour être visés³⁸ par cette évaluation, ils constituent un élément important de la stratégie de RBC visant à continuer d'augmenter le financement pour les énergies renouvelables ou à faibles émissions de carbone⁶.

L'une des principales difficultés pour ces clients est de définir des objectifs respectant la cible de 1,5 °C ; seuls 34 % des prêts sont octroyés à des clients dotés d'un plan de transition qui respecte la cible de 1,5 °C. Bon nombre de ces clients font face à des problèmes liés à la réglementation,

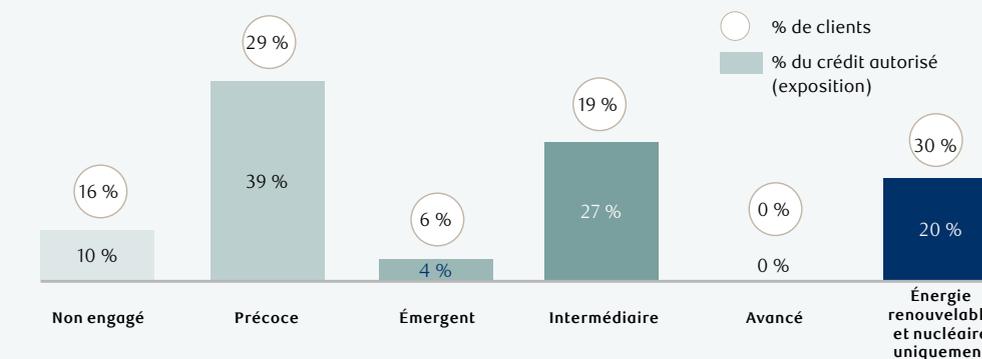
à la fiabilité et à l'abordabilité qui limitent leur capacité à passer à la production d'énergies renouvelables ou à d'autres sources d'énergie à faibles émissions de carbone au rythme requis pour atteindre l'objectif de 1,5 °C.

Priorités pour soutenir les clients dans leur parcours de transition

- ✓ Clients non engagés : établir un plan de transition.
- ✓ Clients au stade « Précoce » : établir des cibles de réduction des émissions qui cadrent avec l'objectif de 1,5 °C. Nous avons l'intention de collaborer avec nos clients pour comprendre les défis qui les empêchent de remplir ce critère et déterminer la façon dont RBC pourrait les appuyer.
- ✓ Clients au stade « Intermédiaire » : atteindre la carboneutralité d'ici 2035 et abandonner progressivement la production à partir du charbon sans dispositif d'atténuation d'ici 2030. Nous prévoyons collaborer avec nos clients pour cerner les occasions de faire des progrès sur ces aspects clés et les aider à le faire.



Figure 5 : Résultats initiaux des clients du secteur de la production d'énergie évalués au moyen du Cadre de préparation à la transition³⁶ en date du 31 octobre 2023



20 % de l'exposition au risque du portefeuille provient des clients³⁷ qui ne produisent que de l'énergie renouvelable ou nucléaire





Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Profil sectoriel : Agriculture

Partenaires de longue date des agriculteurs, des producteurs et des éleveurs canadiens, à qui nous offrons des services financiers spécialisés pour les aider à exploiter leurs entreprises, nous aidons nos clients à surmonter les obstacles à l'adoption de pratiques agricoles plus durables³⁹.

RBC reconnaît que ses clients du secteur agricole font progresser les pratiques en matière de gestion environnementale axées sur la santé des sols, la qualité de l'eau et la biodiversité. Réduire les émissions tout en augmentant la production alimentaire est un défi que, nous en sommes conscients, les agriculteurs essaient de relever. La proposition d'incitatifs aux acteurs du secteur agricole qui ont une contribution positive sur l'environnement représente également une occasion de progresser vers l'atteinte des objectifs environnementaux. Ces joueurs peuvent entre autres contribuer à la préservation de la biodiversité et à la séquestration du carbone – tout en produisant de la nourriture pour la consommation et l'exportation.

Selon un sondage mené auprès des clients, les principaux obstacles à l'adoption de pratiques agricoles durables³⁹ sont les suivants : manque de connaissances, incertitude du rendement du capital investi et difficultés à mesurer les émissions. Nous aidons nos clients à surmonter ces obstacles et à adopter des pratiques agricoles plus durables.

En 2023, l'équipe des Services commerciaux de RBC a conçu et mis à l'essai un outil numérique pour aider les clients à estimer leurs émissions, à déterminer les mesures qu'ils peuvent prendre

pour les réduire et à obtenir des renseignements pour mieux comprendre les coûts et les avantages de prendre de telles mesures.

L'équipe des Services commerciaux a aussi lancé un produit de prêt qui sert à financer certains équipements de ferme utilisés en agriculture durable – ce produit est assorti de conditions souples où le montant des versements cadre avec le flux de trésorerie d'exploitation de la ferme le temps que le client obtienne un rendement du capital investi. De plus, l'équipe aide les producteurs à obtenir l'information pertinente sur les subventions et les programmes gouvernementaux qui peuvent contribuer à réduire leur risque financier.

Mesurer les progrès réalisés

RBC repense les méthodes utilisées pour mesurer les émissions découlant de son financement dans le secteur agricole. Dans un premier temps, il s'agit de surmonter les difficultés associées à la mesure des émissions financées dans ce secteur. Ces difficultés comprennent entre autres le manque de données climatiques fiables, l'incertitude relative au chemin à suivre pour effectuer la transition et la diversité des activités et des produits à couvrir dans l'ensemble de notre portefeuille. Depuis la parution de notre [Rapport climatique de 2021](#) (auparavant appelé Rapport GIFCC), nous élaborons une méthodologie améliorée qui permet à RBC d'estimer les émissions de ses clients. Les mesures améliorées des émissions financées pour les produits laitiers, les céréales et les graines oléagineuses sont présentées en annexe, à la page 48.

Nous étudions aussi des méthodologies et des sources de données en collaboration avec des organisations comme le Center for Climate-Aligned Finance du RMI. Nous souhaitons continuer à collaborer avec des pairs du secteur et les organismes qui établissent les normes pour faire progresser nos méthodologies et nos meilleures pratiques et améliorer la mesure des émissions découlant de notre financement dans ce secteur.

Faits saillants de 2023



Mise à l'essai d'un **nouvel outil pour aider les clients du secteur agricole à caractériser et à réduire les émissions** liées à leurs activités



Réalisation de travaux avec le Center for Climate-Aligned Finance du RMI sur les émissions financées du secteur agricole



Canadian Alliance for Net-Zero Agri-food

Avancement de l'Alliance agroalimentaire canadienne carboneutre
Voir la page 20 pour en savoir plus.



Introduction

Stratégie

Aperçu de la stratégie

Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration

Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe



Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Profil sectoriel : Immobilier

Le secteur immobilier, qui inclut les prêts hypothécaires résidentiels et les biens immobiliers commerciaux, est le secteur le plus important en ce qui a trait à l'exposition au risque de crédit pour la Banque. L'objectif de RBC est de mieux comprendre les besoins de ses clients qui cherchent à faire la transition et le soutien qu'elle peut leur offrir en tant que partenaire en financement.

RBC finance les propriétaires de biens immobiliers commerciaux dont les besoins et le degré de préparation à la carboneutralité varient grandement. Bien que les rénovations et les nouveaux projets de construction qui réduisent la consommation d'énergie puissent permettre d'économiser sur les coûts d'exploitation, l'investissement initial à faire pour réaliser ces économies constitue souvent un obstacle. Avec les clients et les entreprises du secteur, RBC se penche sur les options qui permettraient de soutenir l'utilisation d'énergies à faibles émissions de carbone dans les nouvelles constructions et les bâtiments rénovés.

Par ailleurs, de nombreux propriétaires résidentiels qui veulent installer des solutions écoénergétiques dans leur propriété se heurtent à des obstacles. Ceux-ci peuvent comprendre l'investissement initial, l'accès à des capitaux et le manque de connaissances des programmes et des incitatifs auxquels ils pourraient être

admissibles. L'accès à la main-d'œuvre ayant les aptitudes et l'expertise requises pour faire les travaux de rénovation constitue aussi un obstacle. Pour les aider à relever ces défis, en 2023, RBC a augmenté la quantité de renseignements mise à la disposition des propriétaires sur les rénovations domiciliaires et les programmes de subvention. La Banque a également informé ses conseillers pour qu'ils soient mieux renseignés sur les solutions de financement existantes. Par ailleurs, RBC collabore avec des constructeurs clients pour aider les propriétaires à connaître les avantages – sur le plan de l'efficacité énergétique – que présentent les maisons neuves qui satisfont à certaines exigences en matière de certification.

Mesurer les progrès réalisés

RBC repense les méthodes utilisées pour mesurer les émissions découlant de son financement dans le secteur immobilier. Comme dans les autres secteurs, nous sommes encore confrontés à des difficultés concernant la disponibilité et la qualité des données pour mesurer les émissions financées, ce qui diminue notre capacité à évaluer les progrès dans la réduction des émissions découlant du financement de ce secteur.

Pour contribuer à résoudre ces problèmes qui touchent l'ensemble du secteur, RBC a participé à un groupe de travail de la NZBA chargé de rédiger un **document de présentation sur l'établissement des objectifs des banques concernant l'immobilier**. Le document a été publié en décembre 2023. Nous souhaitons continuer à collaborer avec des pairs du secteur et les organismes qui établissent les normes pour faire progresser nos méthodologies et nos meilleures pratiques et améliorer la mesure des émissions découlant de notre financement dans ce secteur.

Étude de cas



Notre progression vers la carboneutralité dans nos propres activités appuie les objectifs climatiques des clients du secteur du bâtiment

Dans nombre de locaux loués par RBC, ce sont les propriétaires qui contrôlent les actifs opérationnels qui génèrent des émissions. En vertu de notre stratégie de réduction des émissions découlant de nos activités, pour s'attaquer à cette source d'émissions, RBC travaille avec les propriétaires fonciers afin de réduire les émissions opérationnelles associées au portefeuille immobilier mondial de RBC. En collaborant avec les propriétaires fonciers à l'égard de leur propre projet climatique, RBC est en mesure de cerner les occasions de réduire les émissions dans son propre portefeuille, tout en démontrant l'efficacité des mesures prises par les locataires dans l'ensemble du secteur immobilier. Pour en savoir plus sur les efforts que nous déployons pour réduire les émissions associées à nos activités à l'échelle mondiale, consultez la page 22.



Introduction

Stratégie

Aperçu de la stratégie

Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration

Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe





Introduction

Stratégie

Aperçu de la stratégie

Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration

Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Profil sectoriel : Automobile

RBC continue de trouver des occasions d'appuyer à la fois la demande des consommateurs et l'offre de véhicules électriques et d'autres solutions de transport propres⁴⁰.

Le soutien de la demande pour les véhicules électriques (VÉ) chez les consommateurs est un autre moyen important qui s'offre aux Services bancaires aux particuliers RBC pour contribuer à la transition vers la carboneutralité dans le secteur de l'automobile. Comme la section Pleins feux ci-dessous le souligne, nous aidons les acheteurs potentiels au Canada à comprendre la proposition de valeur des VÉ et leur proposons des solutions tout au long de leur parcours d'achat.

De plus, RBC Marchés des Capitaux répond aux besoins de ses grands constructeurs automobiles clients. Bon nombre de ces clients ont pris des engagements importants afin de réduire leurs émissions globales de GES, et se sont fixé des objectifs visant à augmenter les ventes de VÉ à l'avenir. Pour notre part, nous nous engageons à les aider dans leurs efforts pour atteindre ces objectifs.

Mesurer les progrès réalisés

Pour surveiller les achats de VÉ que les Services bancaires aux particuliers financent, nous mesurons l'évolution du nombre de VÉ financés par RBC. Nous effectuons cette mesure depuis le lancement du Programme de financement de véhicule à énergie propre RBC en 2019. En 2023, RBC a financé 3,5 fois plus d'achats de VÉ qu'en 2019⁴¹, ce qui montre que l'accent que nous continuons de mettre sur ceux-ci suit le rythme de la croissance du marché au Canada, qui a été multiplié par plus de 3 sur cette même période⁴².

Quant à nos prêts au secteur de la construction d'automobiles, RBC a établi une cible intermédiaire en octobre 2022. Celle-ci se fonde sur l'intensité des émissions physiques et reflète la nécessité d'accroître considérablement et rapidement la construction de véhicules à faibles émissions pour remplacer les véhicules à moteur à combustion interne. Une mesure de l'intensité des émissions physiques encourage RBC à accorder la priorité au capital destiné aux clients qui passent à la construction de VÉ et d'autres types de véhicules à faibles émissions. Pour en savoir plus sur notre rendement en 2023, consultez la section Paramètres et cibles, à la page 41.

Pleins feux

Aider les Canadiens à acheter des VÉ



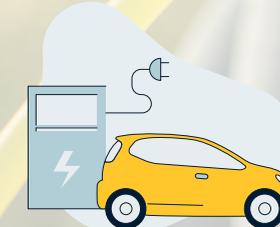
Choix du véhicule

La **Calculatrice du coût d'une voiture électrique RBC** fait une estimation personnalisée de la quantité de carburant et d'émissions qu'un VÉ peut faire économiser par rapport à un véhicule à moteur à combustion interne.



Achat du véhicule

Programme de financement de véhicule à énergie propre RBC – auprès des constructeurs de VÉ – et financement exclusif pour les véhicules de Lucid Motors et de VinFast



Recharge

Jusqu'à 100 \$ de recharge gratuite aux établissements VÉ Petro-Canada pour les titulaires d'une carte de crédit ou de débit RBC liée admissible⁴³ et points supplémentaires aux bornes de recharge publiques pour les titulaires d'une carte de crédit RBC. **RBC® Visa ION^{MC}**. **Prêt finanC RBC** pour l'achat d'une borne de recharge résidentielle.



Introduction

Stratégie

Aperçu de la stratégie

Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration

Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

RBC appuie la transition vers la carboneutralité en investissant des ressources et des capacités pour faire évoluer les politiques et solutions climatiques.

Collaboration avec le secteur pour promouvoir les politiques et solutions climatiques

Lancé en 2023, l'**Institut d'action climatique RBC** réunit des économistes, des analystes politiques et des stratèges opérationnels dans le but de faire des recherches et de promouvoir des idées pouvant contribuer au progrès du Canada dans le domaine du climat. D'abord axé sur l'immobilier, les bâtiments, l'agriculture, et les systèmes énergétiques, le mandat de l'Institut d'action climatique RBC est triple :

- tirer parti de ses capacités en leadership avisé pour orienter les politiques et favoriser l'action ;
- réunir des parties prenantes clés dans le but qu'elles échangent des idées et développent des solutions climatiques concrètes ; et
- travailler avec des partenaires sectoriels pour aider les clients et les collectivités à mettre en application des solutions climatiques.

L'Alliance climatique pour des bâtiments intelligents, fruit de notre collaboration avec Mattamy Homes Ltd et EllisDon Construction Ltd, a été créée en 2023 pour favoriser la réduction des émissions dans le secteur immobilier canadien. Le Canada doit accélérer la mise en place des outils essentiels, comme les codes du bâtiment, la réglementation, la main-d'œuvre,

les données et la technologie, requis pour y parvenir. Voici les principales priorités de l'Alliance climatique pour des immeubles intelligents : accroître l'utilisation de matériaux de construction carboneutres ou à faibles émissions de carbone, réduire les émissions issues de la combustion dans les bâtiments, soutenir le déploiement d'un réseau propre, et accélérer les travaux de rénovation écologiques et la construction de nouveaux bâtiments carboneutres. Les priorités ont été établies à la lumière des constatations du rapport **Tours à faibles émissions de carbone : le défi zéro émission nette de 40 milliards de dollars du Canada**, un rapport rédigé en collaboration avec le Brookfield Sustainability Institute.

RBC s'est également associée à Loblaw, à Maple Leaf Foods, à McCain Foods, à Nutrien et à BCG pour lancer l'Alliance agroalimentaire canadienne carboneutre. Son objectif est de faire progresser les initiatives à forte incidence pour aider le Canada à atteindre son objectif de réduire les émissions du secteur agricole de 150 millions de tonnes éq. CO₂ d'ici 2050. L'Alliance agroalimentaire canadienne carboneutre a été créée à la suite des recherches que RBC a réalisées sur le secteur, dont celle intitulée **La prochaine révolution verte**. En 2023, l'Alliance agroalimentaire canadienne carboneutre a lancé deux axes de travail clés : l'agriculture adaptée au climat et le réseau national de biodigesteurs.

L'Institut d'action climatique RBC souhaite que son leadership avisé et ses analyses économiques entraînent la création de politiques et la prise d'actions. Au cours de sa première année, l'Institut d'action climatique RBC a fourni de l'information aux gouvernements fédéral et provinciaux, et aux organismes sectoriels en publiant 16 rapports de recherche, ceux-ci devant servir de base pour l'élaboration de stratégies en matière de politique et de décarbonation.



Le document **Action climatique 2024**, publié en février 2024, est un rapport de recherche inaugural sur l'état d'avancement de la transition du Canada vers la carboneutralité. L'équipe de recherche de l'Institut d'action climatique RBC a tiré parti de bases de données sur les secteurs clés, a mené des enquêtes auprès de Canadiens, de cadres dirigeants et d'agriculteurs, a analysé le comportement des consommateurs et interviewé des centaines de personnes de tous les secteurs économiques qui contribuent à l'action climatique. Il en a résulté un ouvrage qui s'articule autour de six fiches sectorielles et une liste d'idées susceptibles de servir de tremplin pour favoriser encore davantage les progrès au cours de l'année à venir.





Introduction

Stratégie

Aperçu de la stratégie

Aider nos clients à passer
à la carboneutralité

Favoriser un avenir durable par
l'information et l'inspiration

Faire valoir notre leadership zéro
émission nette dans nos activités

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

En 2024, RBC s'est fixé l'objectif d'investir 1 milliard de dollars d'ici 2030 pour soutenir le développement et l'adoption de solutions climatiques innovatrices⁶.

Appuyer l'innovation climatique

RBC appuie l'écosystème d'innovation climatique en offrant son aide philanthropique à des organismes communautaires qui conçoivent des solutions climatiques et en investissant dans des fonds climatiques qui appuient les technologies novatrices. Cela nous permet d'appuyer des solutions à potentiel élevé à une étape plus précoce qu'au seul moyen des prêts traditionnels.

Investissements dans les communautés

En 2022, RBC s'est engagée à fournir 100 millions de dollars d'ici 2025 à des organismes communautaires qui mettent au point des solutions climatiques fondées sur les technologies propres, l'agriculture, l'énergie et la nature. Ce programme s'appelle Techno nature RBC^{MC21}. En 2023, le programme a appuyé 150 organismes en faisant des investissements communautaires de plus de 21 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 72 % par rapport à 2022. Depuis 2019, RBC a versé plus de 60 millions de dollars à des organismes qui proposent des solutions et des initiatives novatrices en matière de climat qui renforcent la résilience grâce à la nature. Le capital fourni provient des dons de RBC et de la RBC Fondation.

Investissements axés sur le climat

Par l'entremise de notre plateforme d'investissements auprès de l'équipe Capital-risque et capital-investissement RBC et de certains investisseurs en fonds, nous cherchons à aider des entrepreneurs dynamiques à mettre au point et à développer des solutions et des technologies ayant le potentiel d'accélérer la transition vers une économie à zéro émission nette et de réduire les émissions mondiales. En 2023, RBC a versé 48 millions de dollars à des fonds de capital-risque et de croissance, pour atteindre un investissement total de plus de 140 millions de dollars depuis 2022. En 2024, RBC s'est fixé l'objectif d'investir 1 milliard de dollars d'ici 2030 dans des fonds d'actions de croissance et de capital-risque, et directement dans des entreprises, en vue de soutenir le développement et l'adoption de solutions vertes innovatrices⁷.

Pour en savoir plus sur les dons, les collaborations et les investissements clés, consultez les pages [Techno nature RBC](#) et [Investissements climatiques RBC](#).

Pleins feux



Appuyer l'écosystème canadien de la technologie par l'entremise du District de la découverte MaRS

En collaboration avec des organismes communautaires comme MaRS, RBC favorise le développement de capacités technologiques et novatrices pour relever les importants défis climatiques. Par l'intermédiaire du programme accélérateur [Femmes du secteur des technologies propres RBC](#) offert par MaRS, nous appuyons une cohorte de 10 entreprises qui n'en sont encore qu'à leurs débuts et dirigées par des femmes pour les aider à proposer des solutions de technologie propre susceptibles d'avoir une incidence mondiale. Cela s'appuie sur le soutien plus large que MaRS offre aux entreprises en démarrage dans les domaines du climat, de la santé et de l'économie.





Introduction

Stratégie

Aperçu de la stratégie

Aider nos clients à passer
à la carboneutralité

Favoriser un avenir durable par
l'information et l'inspiration

Faire valoir notre leadership zéro
émission nette dans nos activités

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

RBC est déterminée à atteindre la carboneutralité dans ses activités²⁴

Pour y arriver, elle s'est donné deux cibles à atteindre d'ici 2025 : réduire de 70 %¹³ ses propres émissions mondiales de GES par rapport à son niveau de référence de 2018, et faire en sorte que 100 %¹⁴ de son approvisionnement en électricité proviennent de sources renouvelables et non émettrices de GES.

Approvisionnement en énergie renouvelable

RBC se procure de l'électricité renouvelable au moyen de conventions d'achat d'énergie¹⁶ à long terme et d'autres sources de certificats d'énergie

renouvelable⁴⁴. Selon nous, cette approche favorisera l'accélération de la décarbonation des réseaux électriques dans certaines régions où nous exerçons nos activités et stimulera le marché de l'énergie renouvelable en offrant un incitatif financier par l'intermédiaire des certificats d'énergie renouvelable.

Augmentation de l'électrification et de l'efficacité énergétique

RBC a élaboré des plans de réduction des émissions tant pour les bâtiments qui lui appartiennent que pour ceux dont elle est locataire. RBC investit chaque année dans des technologies d'immeubles intelligents et d'autres mesures d'efficacité énergétique, et veille à moderniser ses appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation par des systèmes fonctionnant à l'électricité, à mesure que ces appareils doivent être remplacés et lorsqu'elle a la possibilité de choisir ces équipements. Outre les investissements que la Banque fait dans les bâtiments qui lui appartiennent, RBC utilise des critères rigoureux pour sélectionner les locaux qu'elle loue, comme des programmes de certifications de bâtiment écologique et des rapports de rendement énergétique. Ces mesures visent à maximiser la réduction des émissions liées à sa consommation d'énergie.

Nous continuons de chercher des initiatives qui favorisent les réductions d'émissions dans le cadre de notre parcours à long terme vers des activités carboneutres, comme des investissements dans certains projets solaires sur place, lorsque cela est viable. Par ailleurs, nous tentons activement de collaborer avec les propriétaires des bâtiments où nous louons des locaux pour réduire nos émissions. Les plans d'électrification et d'efficacité énergétique font partie intégrante de cette initiative.

Enfin, nous achetons et retirons des crédits de carbone⁴⁵ chaque année pour compenser les

émissions de nos activités au cours de l'exercice considéré. Nous croyons que l'achat annuel de ces crédits de carbone soutient de façon significative les projets et les technologies de décarbonation.

Pour en savoir plus sur nos résultats en matière d'émissions de GES attribuables à nos activités et nos crédits de carbone, consultez la section Paramètres et cibles, aux pages 44 à 46.

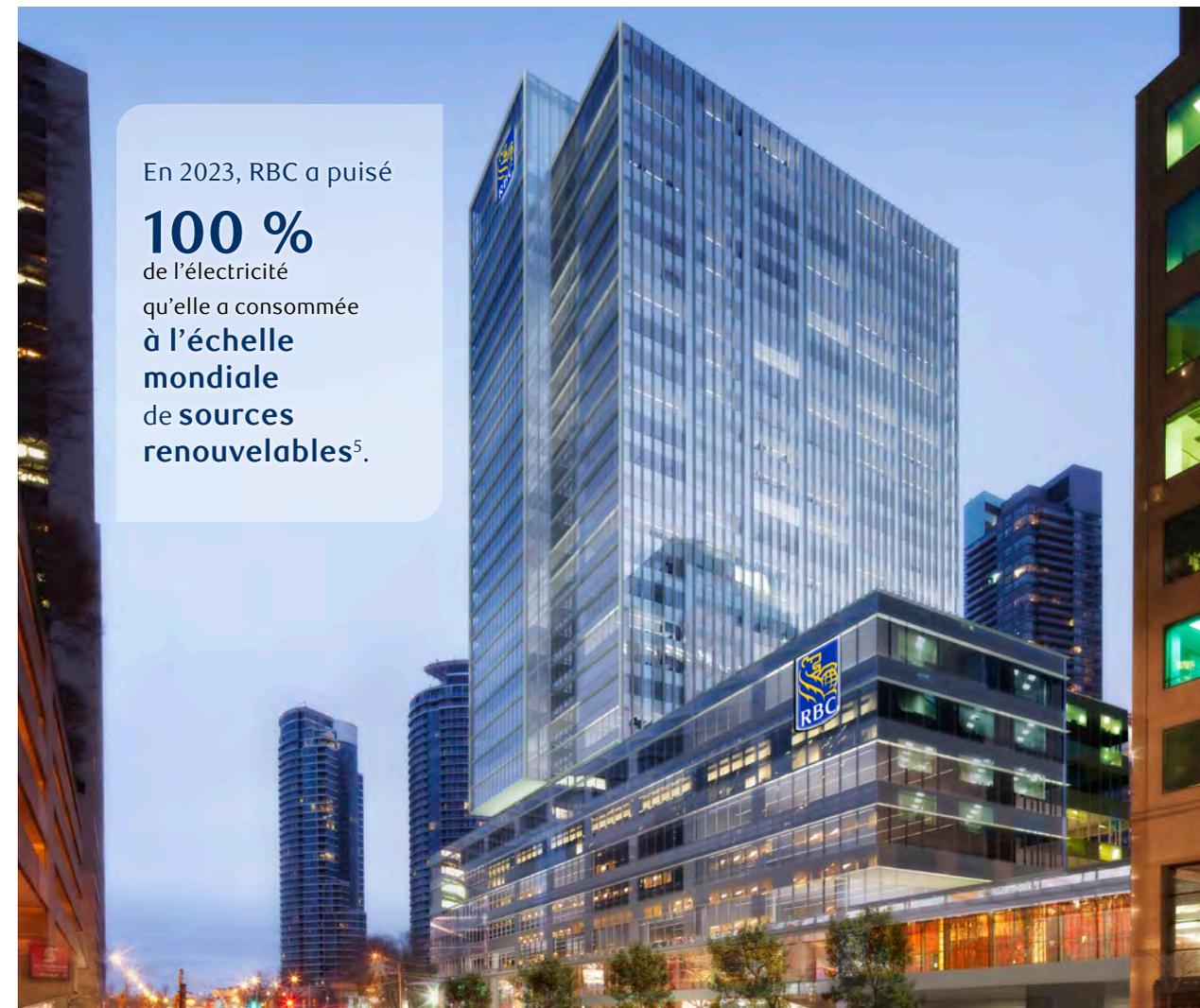
Pleins feux

À RBC Brewin Dolphin, notre lieu de travail en dit long sur nous

En 2023, RBC Brewin Dolphin a déménagé dans l'immeuble de bureaux Cadworks, dans le quartier financier de Glasgow, en Écosse. Cet immeuble a obtenu la cote Excellent et la note de certification de A pour son efficacité énergétique, selon la norme BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Methodology), une méthodologie qui atteste du rendement environnemental des bâtiments. Au-delà des thermopompes alimentées à l'air de haute efficacité et les systèmes d'éclairage à DEL, l'immeuble favorise aussi un mode de vie plus écologique à ses locataires en mettant à leur disposition des bornes de recharge pour vélos et VÉ. D'autres caractéristiques qui contribuent à la qualité de l'air et de l'eau, la lumière naturelle et les commandes thermiques et acoustiques sont conçues pour favoriser le bien-être des locataires.

En 2023, RBC a puisé

100 %
de l'électricité
qu'elle a consommée
à l'échelle
mondiale
de sources
renouvelables⁵.





Introduction

Stratégie

Gouvernance

Aperçu de la gouvernance

Gestion exercée par la Haute direction

Structure organisationnelle

Intégration des enjeux climatiques
dans nos pratiques et nos capacités

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Gouvernance

Nous nous engageons
à respecter des normes
de gouvernance élevées



Aperçu de la gouvernance

Nos normes élevées en matière de gouvernance sont en accord avec les exigences réglementaires et avec les nouvelles meilleures pratiques conformes à notre stratégie et à notre tolérance au risque.

Dans la présente section, nous résumons notre structure de gouvernance, tout comme nos rôles et nos responsabilités en matière de supervision et de gestion des risques et des occasions liés au climat. Nous décrivons également les mesures que nous prenons pour intégrer les enjeux climatiques à nos capacités et à notre façon de prendre des décisions d'affaires. La figure 6, à la page 26, présente sommairement notre structure organisationnelle en fonction des responsabilités liées au climat.

Surveillance par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Royale du Canada (le « Conseil ») surveille les priorités, les plans et l'orientation stratégiques de la Banque et s'assure qu'ils correspondent à l'appétit pour le risque de la Banque. Il discute avec l'équipe de direction et la met au défi d'établir la stratégie générale, puis surveille sa mise en place et son efficacité. Chaque année, il approuve le plan stratégique en tenant compte des occasions et des risques qu'il présente pour la Banque. Le Conseil surveille aussi l'approche stratégique de RBC en ce qui concerne les changements climatiques, y compris sa façon de gérer les risques et les occasions liés au climat. En 2023, le Conseil a périodiquement collaboré avec l'équipe de direction relativement à l'évolution du contexte et des tendances en matière de changements climatiques, et a reçu des mises à jour sur la stratégie et les mesures de la Banque en matière de climat fondées sur ces échanges.

Surveillance par le Comité du conseil d'administration et points de l'ordre du jour liés au climat

Notre Conseil d'administration et ses quatre comités dirigent notre approche stratégique en ce qui concerne les facteurs ESG, dont les changements climatiques, et collaborent avec l'équipe de direction tout au long de l'année en ce qui a trait aux questions climatiques. Les principaux sujets liés au climat abordés par le Conseil et ses comités en 2023 sont décrits à la page 35 de la [circulaire de la direction 2024](#).

Expertise en matière de critères ESG et sensibilisation des administrateurs aux changements climatiques

Pour appuyer RBC dans la concrétisation de sa raison d'être – contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités, tous les administrateurs doivent avoir acquis de différentes façons une certaine expérience des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (ESG), notamment grâce à leurs antécédents professionnels ou à leur formation. Plus précisément, cette connaissance des enjeux environnementaux doit avoir été gagnée alors qu'ils occupaient un poste de haut dirigeant, d'administrateur ou de conseiller auprès de grandes sociétés des secteurs de l'énergie, des services publics ou des ressources naturelles ou d'organisations axées sur les enjeux liés au climat ou au développement durable. Pour en savoir plus, consultez la section sur les aptitudes et les compétences, à la page 20 de la [circulaire de la direction 2024](#).

Pour assurer l'efficacité de la surveillance des questions climatiques et la mobilisation du Conseil, il faut que les administrateurs suivent l'évolution rapide du contexte et en saisissent la complexité. Pour en savoir plus, consultez la section sur les aptitudes et les compétences, à la page 20, la section sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, à la page 31, et la section sur l'éducation continue, à la page 44 de la [circulaire de la direction 2024](#).

Tableau 1 : Responsabilité du Conseil en matière de surveillance

| | | Responsabilités de surveillance liées au climat |
|---------|--------------------------|--|
| Comités | Conseil d'administration | <ul style="list-style-type: none"> Surveille l'approche stratégique de RBC en ce qui concerne les changements climatiques, y compris notre façon de gérer les risques et les occasions liés au climat |
| | Gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> Donne son avis au Conseil sur les questions ESG, y compris les changements climatiques, et assure la surveillance et la coordination de ces questions pour le Conseil et ses comités S'exprime sur l'état et le caractère adéquat des efforts de RBC pour respecter les normes élevées de conduite et de responsabilité environnementale et sociale Supervise les principales déclarations ESG Supervise la stratégie de citoyenneté d'entreprise de RBC |
| | Gestion du risque | <ul style="list-style-type: none"> Supervise les risques importants et émergents auxquels RBC est exposée, y compris les risques environnementaux et sociaux Demande chaque année au Conseil d'approuver le Cadre d'appétit pour le risque RBC, qui tient compte des risques environnementaux et sociaux, car il est nécessaire aux prises de décision relatives à la gestion des risques |
| | Audit | <ul style="list-style-type: none"> Supervise l'information financière, les contrôles internes de l'information financière, et les contrôles et procédures en matière de présentation d'information, y compris les déclarations des risques environnementaux et sociaux (notamment concernant les changements climatiques) dans les rapports annuels de RBC |
| | Ressources humaines | <ul style="list-style-type: none"> Supervise les principes, les politiques et les programmes de rémunération de RBC Demande au Conseil d'approuver la rémunération du Chef de la direction et du Groupe de la direction, y compris les primes d'encouragement à court terme, qui tiennent compte des pratiques de durabilité environnementale, sociales et de gouvernance, et les incitatifs à moyen et à long terme, qui, depuis l'exercice 2023, comprennent un modificateur climatique relatif aux progrès réalisés à l'égard des priorités stratégiques précisées dans la Stratégie climatique RBC |



Gestion exercée par la Haute direction

Il incombe au Groupe de la direction (GD) de mettre en œuvre notre stratégie climatique d'entreprise, c'est-à-dire la Stratégie climatique RBC.

Le GD est composé du président et chef de la direction, ainsi que des chefs et des chefs de groupe qui relèvent directement du chef de la direction. Le GD continue d'intégrer des responsabilités de nature climatique à la structure de gestion et aux modèles d'affaires de RBC. Chaque secteur d'activité est dirigé par un cadre supérieur responsable des questions climatiques et est structuré de façon à pouvoir répondre aux besoins de ses clients associés à la transition vers une économie à zéro émission nette. Le GD se réunit périodiquement pour discuter de la stratégie commerciale, de la planification financière, de la gestion du risque, de l'exploitation et du rendement. Au besoin, les questions climatiques sont aussi abordées lors de ces échanges.

Rémunération des membres de la Haute direction

La conception du programme de rémunération à court, moyen et long terme du chef de la direction et des membres du GD tient compte des considérations liées aux facteurs ESG pour inciter les dirigeants à faire la promotion du changement positif, à veiller à notre progression à l'égard de nos objectifs et à créer une valeur durable à long terme pour les actionnaires.

Le programme d'encouragement à court terme (PECT) de RBC pour le chef de la direction et les membres du GD⁴⁶ inclut des objectifs de rendement individuels liés au rendement financier de RBC, aux résultats des clients, et à la contribution à nos objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie, y compris la durabilité environnementale, et les pratiques sociales et de gouvernance. Le PECT pour le chef de la direction et le GD comprend une pondération de 30 % pour les objectifs liés à la gestion des risques et à la stratégie, y compris des objectifs de rendement liés aux pratiques de durabilité environnementale, sociales et de gouvernance. Cela est souligné aux pages 70 et 72 de notre [circulaire de la direction 2024](#). Les objectifs et résultats liés aux pratiques de durabilité environnementale, sociales et de gouvernance sont abordés aux pages 77 et 78 de notre [circulaire de la direction 2024](#).

Reconnaissant que les changements climatiques constituent un aspect que nos actionnaires et nos autres parties prenantes prennent de plus en plus en considération, en 2023, les programmes d'encouragement à moyen et à long terme du chef de la direction et du GD⁴⁶ comprennent maintenant un objectif à moyen terme lié au climat, c'est-à-dire relatif aux progrès réalisés à l'égard des priorités stratégiques précisées dans la Stratégie climatique RBC.

Cette évaluation axée sur le climat incite davantage le chef de la direction et le GD⁴⁶ à accélérer la progression de RBC à l'égard de ces priorités, et permet au Conseil de reconnaître leurs efforts en appliquant une pondération aux primes d'encouragement à moyen ou à long terme, en fonction des mesures qu'ils ont prises pour appuyer notre stratégie climatique.

Le Conseil reconnaît que la gestion des risques climatiques et des occasions connexes comporte de multiples facettes et que RBC a pris des mesures pour poursuivre sur sa lancée dans le domaine du climat. Après avoir réfléchi aux engagements, aux mesures prises à ce jour et au rendement de RBC par rapport à ses pairs, le Conseil a évalué la progression réalisée en cours d'année par RBC relativement



Les programmes d'encouragement à moyen et à long terme du chef de la direction et du GD⁴⁶ comprennent maintenant un objectif à moyen terme lié au climat, c'est-à-dire relatif aux progrès réalisés à l'égard des priorités stratégiques précisées dans la Stratégie climatique RBC

à ses engagements climatiques à moyen terme pour déterminer si la Banque était en voie de les concrétiser, et aucune autre pondération n'a été appliquée aux PECT et aux PELT accordées en 2023.

Pour en savoir plus sur les facteurs ESG utilisés dans notre approche pour la rémunération des membres de la Haute direction, consultez la page 72 de notre [circulaire de la direction 2024](#).

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Aperçu de la gouvernance

Gestion exercée par la Haute direction

Structure organisationnelle

Intégration des enjeux climatiques dans nos pratiques et nos capacités

Gestion des risques

Paramètres et cibles

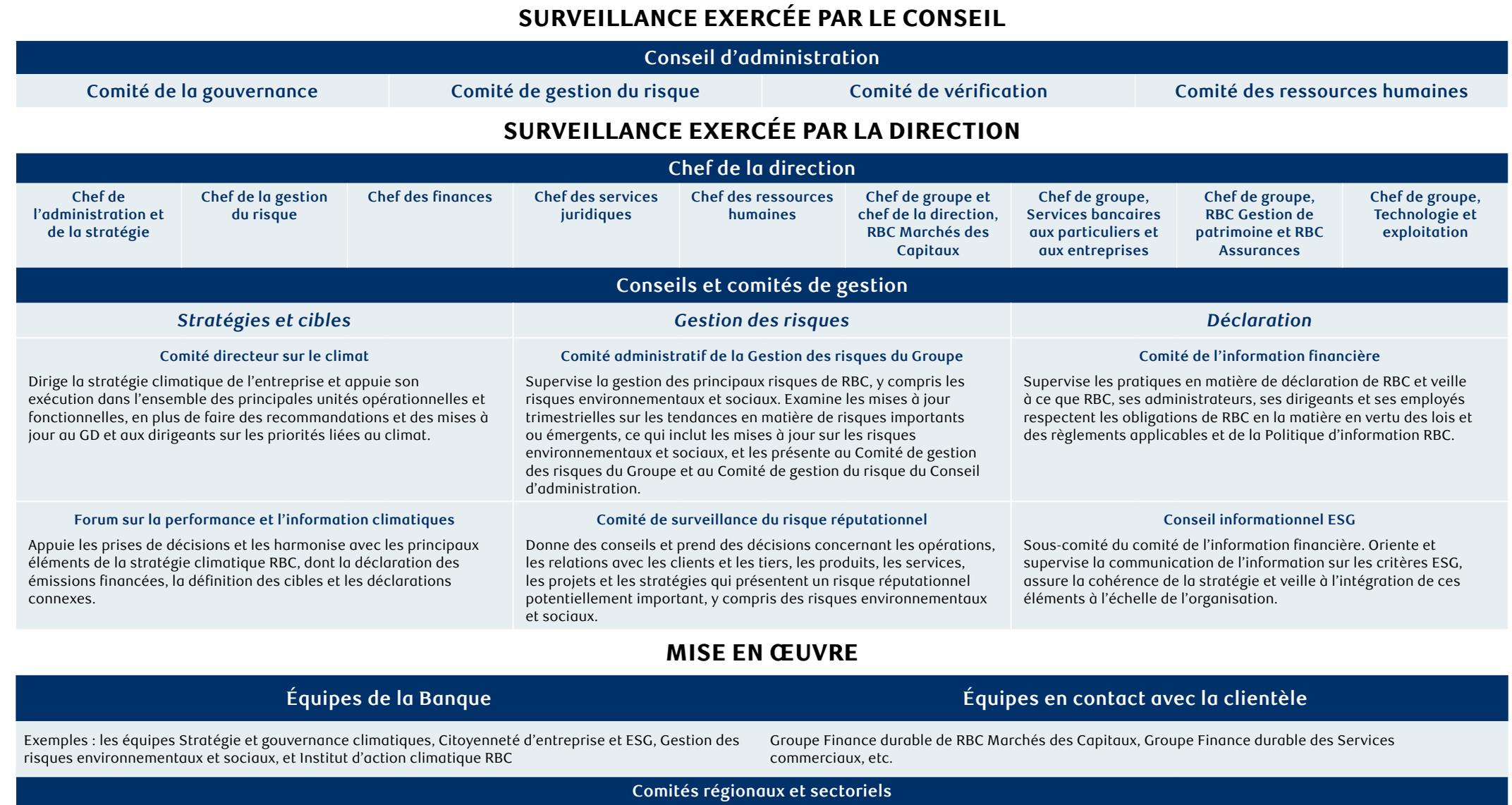
Annexe



Structure organisationnelle

La figure 6 ci-dessous résume les mesures de surveillance et de gouvernance mises en place relativement aux risques et aux occasions liés au climat. Vous trouverez des renseignements complémentaires à cet égard dans les pages qui précèdent.

Figure 6 : Structure organisationnelle de la gouvernance des risques et des occasions liés au climat



Introduction

Stratégie

Gouvernance

Aperçu de la gouvernance

Gestion exercée par la Haute direction

Structure organisationnelle

Intégration des enjeux climatiques dans nos pratiques et nos capacités

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe



Intégration des enjeux climatiques dans nos pratiques et nos capacités

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Aperçu de la gouvernance

Gestion exercée par la Haute direction

Structure organisationnelle

Intégration des enjeux climatiques
dans nos pratiques et nos capacités

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

La Banque continue d'intégrer des facteurs liés au climat dans ses processus opérationnels clés pour appuyer la mise en œuvre de sa stratégie climatique. Elle tient notamment compte de ces enjeux lorsqu'elle prend des décisions de crédit et en renforçant ses capacités grâce à des données sur le climat et à l'habilitation des employés.

Prise en compte des enjeux climatiques lors des prises de décisions

La mise en œuvre de la stratégie climatique de la Banque, y compris la gestion continue des risques climatiques, est appuyée par l'intégration constante des facteurs liés au climat dans nos processus opérationnels clés.

En 2023, la Banque s'est concentrée sur l'amélioration des procédures utilisées par le secteur RBC Marchés des Capitaux, lequel sert le plus important bassin de clientèle de la Banque, pour que celles servant à prendre des décisions de crédit incluent les facteurs climatiques. L'actualisation en 2023 de la revue des risques environnementaux et sociaux et le lancement en novembre 2023 de l'approche RBC d'engagement clientèle envers le climat, qui officialise l'approche adoptée par RBC Marchés des Capitaux vis-à-vis des plans de transition des clients du secteur de l'énergie, représentent d'importantes améliorations.

En 2023, le secteur a également mis en place un outil d'évaluation pour mesurer l'incidence des décisions de crédit sur les cibles intermédiaires de RBC pour les secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'énergie et de l'automobile. Les équipes opérationnelles de première ligne de RBC Marchés des Capitaux utilisent notamment les renseignements sur le climat pour établir la priorité des opérations et les présenter au Comité des affaires RBC Marchés des Capitaux pour les faire approuver. Ce comité reçoit les renseignements sur le climat dans le cadre du processus standard de présentation pour les opérations visées et les prend en compte à titre de considération dans son processus d'évaluation des risques que présente l'opération.

Quand des problèmes importants liés au climat ou d'autres risques réputationnels potentiels sont repérés dans le cadre de ces procédures, les opérations peuvent être transmises au Comité de surveillance du risque réputationnel de la Banque pour qu'il en fasse un examen plus poussé et prenne une décision. Vous trouverez des précisions dans la section Gestion des risques, à la page 29.

Capacités de données

Afin de répondre aux divers besoins de nos unités opérationnelles, nous mettons en place une plateforme interne qui centralise les renseignements sur le climat pour que l'ensemble de la Banque ait accès à des données uniformes et utiles. Cette plateforme est dotée de capacités lui permettant d'entreposer et d'analyser les données internes et externes et est gérée par une équipe interfonctionnelle centralisée. En plus de développer nos capacités internes, nous utilisons notre expertise pour des projets de collaboration intersectoriels, dont celui du Groupe de travail du référentiel public sur les données zéro émission nette GFANZ et du groupe d'experts techniques sur les données du Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD).

Habilitation des employés

En 2023, nous avons lancé un programme d'apprentissage sur le climat à l'intention de tous les employés. Il porte sur les concepts clés de la climatologie et donne un aperçu de la stratégie climatique de RBC. Ce programme vise à fournir aux employés les renseignements nécessaires pour appuyer leurs échanges sur le climat avec leurs collègues et les clients. Pour appuyer cette habilitation, nos unités opérationnelles ont aussi créé une formation. Par exemple, en 2023, notre équipe des Services commerciaux a publié des documents d'introduction aux changements climatiques pour les secteurs clés, ainsi qu'un nouveau Plan de match climatique, afin de renforcer son expertise en matière de conseils sur le climat. Nous mettons le Jour de la Terre à profit pour mobiliser nos employés, en les habilitant et en les éduquant pour qu'ils agissent tant sur le plan professionnel que personnel. En 2023, nous avons entre autres tenu des activités interactives et mobilisatrices, sur plusieurs semaines, pour faire connaître les engagements de la Banque en matière de climat, offrant des incitatifs aux employés qui y ont participé.





Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Aperçu de la gestion des risques

Détermination, évaluation et
gestion des risques climatiques

Analyse de scénarios climatiques

Paramètres et cibles

Annexe

Gestion des risques

La capacité de gérer le risque est l'une des compétences fondamentales de RBC et est renforcée par notre culture de sensibilisation au risque.



Aperçu de la gestion des risques

Les risques climatiques doivent être gérés de façon proactive et nous mettons constamment l'accent sur l'amélioration de nos capacités en cette matière.

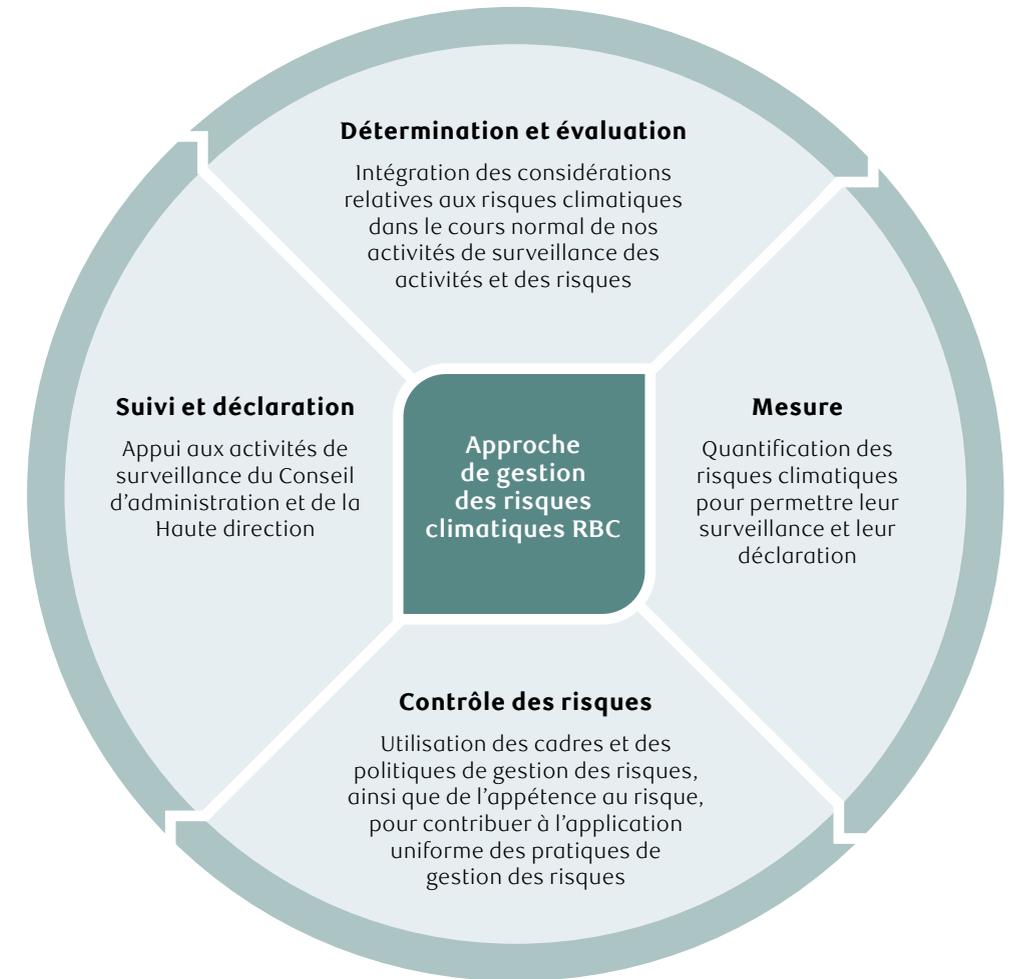
La capacité à gérer le risque est l'une des compétences fondamentales de RBC, et cette capacité est renforcée par notre culture de sensibilisation au risque et notre stratégie efficace de gestion du risque. L'approche de RBC en matière de gestion des risques climatiques vise à intégrer les facteurs de risque liés au climat à ses pratiques de gestion des risques actuelles.

Pour RBC, les risques climatiques sont des risques liés à la transition mondiale vers une économie carboneutre (risques de transition)⁴⁷ et aux répercussions physiques des changements climatiques (risques physiques)⁴⁸. Ceux-ci comprennent à la fois les risques chroniques (à long terme) (comme l'élévation du niveau de la mer et la hausse des températures moyennes) et les risques ponctuels (événements précis) (comme les feux de forêt et les inondations).

Cadre général de gestion du risque

Le Cadre général de gestion du risque sert de fondement à l'approche de gestion des risques de RBC et donne un aperçu de la façon dont les risques importants sont gérés à l'échelle de l'entreprise grâce aux quatre composantes du Cadre : détermination et évaluation du risque, mesure du risque, contrôle des risques, et suivi et déclaration des risques. Notre Cadre d'appétit pour le risque RBC décrit les aspects fondamentaux de notre approche en matière d'appétit pour le risque. Ce dernier établit des limites claires, donne un ton global à l'équilibre à assurer entre les compromis risque-rendement et reflète l'approche de la Banque à l'égard de la prise de risque pour assurer la viabilité à long terme de la Banque. Ensemble, ces deux cadres guident la façon dont RBC aborde et gère les risques, y compris les risques climatiques.

Figure 7 : Approche de gestion du risque climatique de RBC



L'approche de RBC en matière de gestion des risques climatiques vise à intégrer les facteurs de risque liés au climat à ses pratiques de gestion des risques actuelles.

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Aperçu de la gestion des risques

Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques

Analyse de scénarios climatiques

Paramètres et cibles

Annexe



Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques

Politique générale de gestion des risques sociaux et environnementaux

La Politique générale de gestion des risques environnementaux et sociaux⁴⁹ (y compris climatiques) de RBC (la « politique de gestion des risques environnementaux et sociaux ») est à la base de notre approche en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux découlant de nos activités. Elle décrit nos principes de gestion des risques environnementaux et sociaux, ainsi que les exigences minimales à respecter relativement à la détermination, à l'évaluation, à la mesure, à la gestion, à la réduction, à la surveillance et à la déclaration des risques environnementaux et sociaux découlant de nos activités.

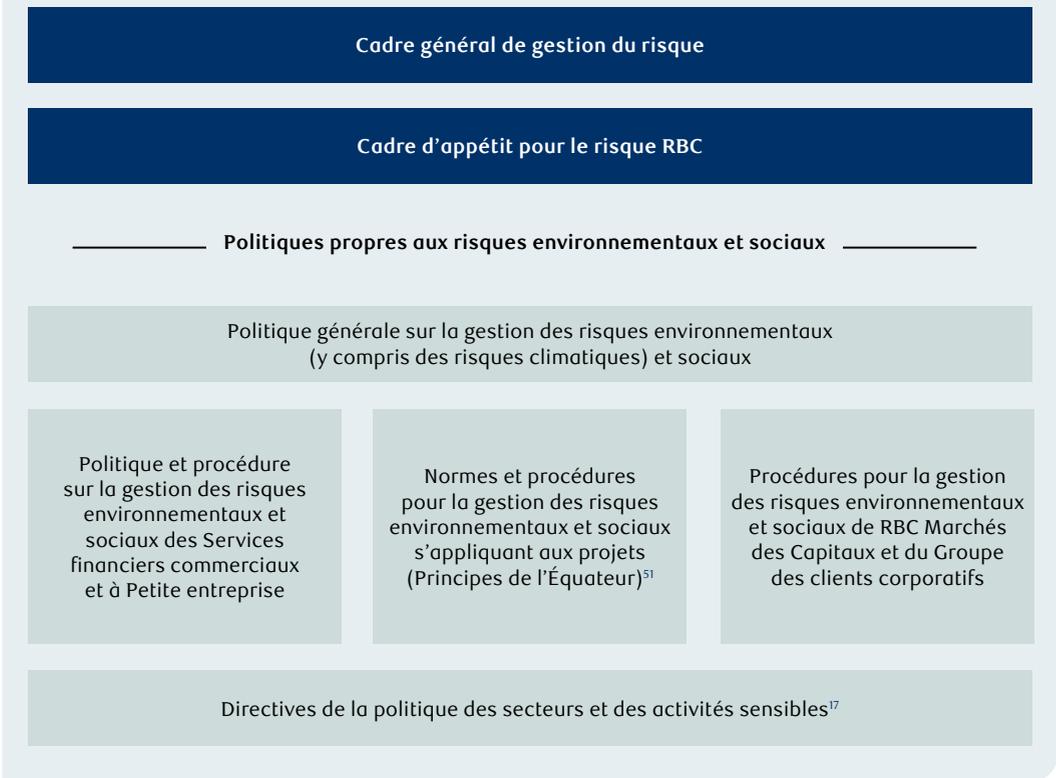
Cette politique est appuyée par les autres politiques et procédures sur la gestion de ces risques, qui comprennent un processus de contrôle diligent approfondi à suivre pour certaines entreprises et certains clients du secteur commercial, afin de cerner les problèmes environnementaux et sociaux qui pourraient entraîner des risques environnementaux et sociaux pour RBC. En 2023, nous avons amélioré nos procédures de contrôle diligent en mettant à jour le questionnaire de revue des risques environnementaux et sociaux de RBC Marchés des Capitaux. Ce questionnaire comporte maintenant des questions pour obtenir des

renseignements supplémentaires liés au climat, notamment sur le plan de transition et la déclaration des émissions des clients, pour les opérations de prêt de RBC Marchés des Capitaux⁵⁰ qui dépassent un seuil déterminé, quel que soit le secteur.

Nous avons par ailleurs mis en place des lignes directrices¹⁷ concernant les secteurs et les activités sensibles visant le financement de clients et de projets dans les secteurs de la production d'énergie au charbon et de l'extraction de charbon, dans l'écosystème arctique, sur la Réserve faunique nationale de l'Arctique ou sur les sites du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Quand des enjeux environnementaux et sociaux importants portant atteinte à la réputation de la Banque au titre de ces politiques et procédures sont repérés, les opérations peuvent être transmises au Comité de surveillance du risque réputationnel pour qu'il examine le dossier et prenne une décision.

Se fondant sur notre politique de gestion des risques environnementaux et sociaux, notre approche en matière de gestion des risques climatiques cherche à intégrer ces derniers aux quatre composantes de l'approche en matière de gestion des risques de RBC. Pour voir un graphique qui présente ces composantes, reportez-vous à la figure 7.

Figure 8 : Architecture de la politique de RBC en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux



Se fondant sur notre politique de gestion des risques environnementaux et sociaux, notre approche en matière de gestion des risques climatiques cherche à intégrer ces derniers aux quatre composantes de l'approche en matière de gestion des risques de RBC.

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Aperçu de la gestion des risques

Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques

Analyse de scénarios climatiques

Paramètres et cibles

Annexe



Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques

Les facteurs liés au climat qui influent sur les risques de l'entreprise comprennent, sans s'y limiter, ceux qui sont énoncés à la figure 9 ci-dessous. Nous fournissons des détails supplémentaires sur notre approche en matière de gestion du risque climatique⁵² pour chacun des principaux types de risque aux pages 32 et 33.

Figure 9 : Risques liés au climat et répercussions potentielles sur les principaux risques⁵³



Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Aperçu de la gestion des risques

Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques

Analyse de scénarios climatiques

Paramètres et cibles

Annexe



Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Aperçu de la gestion des risques

Détermination, évaluation et
gestion des risques climatiques

Analyse de scénarios climatiques

Paramètres et cibles

Annexe

Risques de crédit

Nous ne cessons pas d'approfondir notre compréhension des effets que les risques physiques et les risques de transition ont sur les risques de crédit. Nous continuons donc d'accroître nos capacités relatives aux risques physiques, car nous sommes conscients que nous devons en tenir davantage compte dans notre cadre de gestion des risques et notre stratégie d'entreprise. Quant aux risques de transition, nous avons rehaussé leur intégration dans notre processus d'approbation du crédit en mettant en place un processus de contrôle diligent amélioré pour certaines opérations de RBC Marchés des Capitaux⁵⁰ (voir Intégration des enjeux climatiques dans nos pratiques et nos capacités, à la page 27) et en instaurant le Cadre de préparation à la transition (voir les pages 14 à 16) pour les clients du secteur de l'énergie de RBC Marchés des Capitaux.

Afin de renforcer notre gestion des risques de crédit découlant des risques physiques, nous augmentons également nos capacités d'analyse de scénarios climatiques, en nous concentrant sur les secteurs à risque élevé et en tenant compte d'une gamme variée de scénarios climatiques. En 2023, nous avons commencé à participer à deux programmes du BSIF pour perfectionner ces capacités : un exercice normalisé de scénarios climatiques pour comprendre l'incidence de différents scénarios climatiques sur le système bancaire et une analyse pour évaluer l'exposition des prêts hypothécaires résidentiels aux risques d'inondation. Par ailleurs, nous continuons d'investir dans nos données sur le climat et nos capacités afin d'accroître la qualité,

l'exactitude et la portée de nos mesures des risques climatiques. Nous nous attendons à ce que ces capacités nous aident à mieux surveiller les positions du portefeuille pour appuyer la gestion des risques climatiques de notre portefeuille de prêts.

Nous gérons aussi les risques de crédit découlant des effets climatiques en assurant la diversification de notre portefeuille de prêts afin d'améliorer notre résilience aux ralentissements géographiques ou sectoriels, et au moyen de nos lignes directrices sur les secteurs et les activités sensibles qui régissent notre approche à l'égard de certains secteurs (p. ex. la production d'énergie au moyen du charbon) et de certaines régions (p. ex. l'Arctique).

Risques de marché, de liquidité et de gestion du capital

Nous intégrons aussi les risques climatiques à notre planification du capital en tenant compte des simulations de crise générales de la Banque (voir le tableau 2 à la page 34). Les résultats de ces évaluations nous servent à établir notre politique sur les fonds propres, que nous communiquons au Conseil en même temps que les mises à jour trimestrielles sur les situations réelles du compte capital.

En ce qui concerne le risque de marché, nous continuons d'utiliser notre « scénario de crise énergétique » dans notre simulation de crise quotidienne par rapport aux positions de nos portefeuilles de négociation. Voir la section Analyse de scénarios climatiques à la page 34 pour plus de détails.

Risques opérationnels

En 2023, nous avons mis à jour notre taxonomie des risques opérationnels afin de mieux repérer ceux dont la cause fondamentale est liée à la météo, y compris à des événements liés au climat qui pourraient avoir une incidence sur nos activités. Par ailleurs, nous continuons de gérer et d'évaluer les répercussions des changements climatiques sur nos activités en classifiant et en évaluant la vulnérabilité des emplacements sur le plan environnemental en fonction de notre tolérance aux risques opérationnels que poserait une interruption des activités, y compris celles découlant de facteurs liés au climat, comme les risques d'inondation. Notre plan de maintien des opérations et de

gestion de crise sert à repérer, à analyser et à prioriser toute une gamme de menaces, ce qui comprend les phénomènes météorologiques extrêmes et les autres menaces associées aux risques liés au climat. En vertu de notre Plan de maintien des opérations, ce dernier doit également inclure des stratégies de reprise des opérations, des objectifs, des ententes, des tâches et des procédures en cas de perte de fournisseurs externes en raison d'événements météorologiques extrêmes. Afin d'assurer la prestation des services commerciaux essentiels en période de perturbations, nous entendons continuer de renforcer nos vastes capacités de résilience opérationnelle, en tenant compte des risques climatiques.

Faits saillants de 2023



Processus de contrôle diligent approfondi pour intégrer les facteurs de risques climatiques pour les opérations de prêt de RBC Marchés des Capitaux au-delà d'un seuil précis⁵⁰



Contribution à l'élaboration et à la supervision du cadre de préparation à la transition afin d'évaluer la solidité des plans de transition des clients des secteurs énergétiques de RBC Marchés des Capitaux



État de préparation supérieur pour se conformer aux réglementations, dont la ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSFI) sur la gestion des risques climatiques, qui entre en vigueur en 2024



Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques

Risques liés à la conformité réglementaire

Nous avons mis en place des processus et des contrôles pour gérer et atténuer les risques liés à la conformité réglementaire découlant du défaut de respecter les lois et les réglementations en vigueur et en évolution dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris les règlements liés au climat, ou du défaut de s'y adapter. Nous continuons également de cerner les occasions d'être mieux préparés à se conformer à la réglementation, comme à la ligne directrice B-15 du BSFI sur la gestion des risques climatiques qui énonce les attentes en matière de gestion et de déclaration des risques climatiques envers les institutions financières sous réglementation fédérale et qui vise à aider ces dernières à devenir résilientes face à ces risques et à gérer ceux-ci. La première série de lignes directrices entre en vigueur à l'exercice 2024, et les déclarations annuelles doivent être rendues publiques au plus tard 180 jours après la fin de l'exercice.

Risques liés au cadre juridique et réglementaire

Les lois, les indications et les cadres de référence relatifs à l'environnement qui s'appliquent aux banques, aux assureurs et aux gestionnaires d'actifs continuent d'évoluer rapidement. En conséquence, de nouvelles exigences ou des exigences accrues pourraient faire grimper les

coûts liés à la réglementation et à la conformité ainsi que les autres coûts et les besoins en capitaux. En outre, elles pourraient nous exposer à des exigences différentes et potentiellement contradictoires dans les divers territoires où nous exerçons nos activités. En outre, à mesure que les questions environnementales et sociales deviennent plus politisées, les lois ou les règlements de certains territoires peuvent être interprétés de façon à interdire aux entités gouvernementales de faire affaire avec certaines institutions financières, et des pressions politiques peuvent être exercées sur les entités gouvernementales pour qu'elles ne fassent pas affaire avec certaines institutions financières, en fonction de la perception de la position des institutions financières concernant certaines questions environnementales ou sociales. Nous surveillons l'évolution des lois applicables dans ce domaine, y compris sans s'y limiter l'évolution des obligations en matière de divulgation des émetteurs publics et des exigences en matière de gestion des risques climatiques que doivent remplir les institutions financières. En plus de rester à l'affût des changements de nature juridique et réglementaire et de nous y adapter, nous collaborons avec les décideurs politiques (gouvernements, organismes de réglementation et banques centrales), des pairs et d'autres parties prenantes pour faire évoluer les normes concernant la divulgation et les méthodologies de mesure dans le domaine climatique que nous partageons en participant aux associations sectorielles, aux projets des organismes qui

établissent les normes et aux consultations gouvernementales. Nous utilisons les renseignements recueillis pour périodiquement revoir et mettre à jour nos politiques et nos procédures pour les faire cadrer avec les nouvelles lois et réglementations relatives au climat dans les territoires où nous exerçons nos activités. Les divulgations liées aux changements climatiques sont également assujetties à un robuste processus de gouvernance qui inclut leur examen par un comité de gestion.

Risques stratégiques et risques concurrentiels et réputationnels

Nous comparons nos produits, nos services, nos divulgations et notre stratégie climatique à ceux de nos pairs de l'industrie afin de rester concurrentiels. La communication proactive constitue pour nous un levier qui contribue à garder les parties prenantes engagées. Nous rendons périodiquement compte au Conseil sur les questions liées au climat et communiquons la stratégie climatique de RBC à nos clients. De plus, les opérations comportant un risque réputationnel important lié aux enjeux environnementaux et sociaux, tel qu'il est indiqué dans notre processus de contrôle diligent approfondi pour certaines opérations des Marchés des Capitaux⁵⁰, peuvent être transmises

au Comité de surveillance du risque réputationnel de l'entreprise pour examen. Pour connaître le mandat de ce comité, consultez la section Gouvernance, à la page 26.

Risques systémiques

Les risques sociaux et environnementaux sont considérés comme l'un des principaux risques émergents pour RBC, et le Conseil est informé de l'évolution de la situation à cet égard chaque trimestre. Pour assurer l'efficacité de notre surveillance et de notre déclaration des risques climatiques, nous perfectionnons constamment nos capacités en matière de mesure et de suivi, en mettant l'accent sur l'évaluation des répercussions des enjeux climatiques sur les risques qui sous-tendent les risques systémiques (risques de crédit, de marché et de liquidité, par exemple). Nous veillons à la diversité de nos modèles d'affaires, de nos portefeuilles, de nos produits, de nos activités et de nos sources de financement pour réduire les répercussions potentielles des risques systémiques. Tout particulièrement, nous maintenons des limites de risque conçues pour nous aider à nous assurer que notre portefeuille demeure diversifié et que le risque de concentration respecte notre appétit pour le risque.

Nous rendons périodiquement compte au Conseil sur les questions liées au climat et communiquons la stratégie climatique de RBC à nos clients.



Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Aperçu de la gestion des risques

Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques

Analyse de scénarios climatiques

Paramètres et cibles

Annexe

Analyse de scénarios climatiques

L'analyse de scénarios est un outil important servant à fournir des évaluations prospectives des risques climatiques et des occasions qui y sont liées, en l'absence de précédents historiques. Les scénarios climatiques sont des descriptions qualitatives et quantitatives d'états futurs possibles pour un ou plusieurs systèmes donnés (par exemple, climatique ou économique, ou les deux). Ils varient au chapitre de la portée économique et géographique, de l'horizon temporel, des hypothèses, des contraintes et du niveau de détail. L'analyse de scénarios permet d'évaluer les répercussions qu'un scénario particulier pourrait avoir sur un portefeuille, une stratégie d'entreprise ou des activités.

Pour nous assurer que la Banque a suffisamment de capitaux pour faire face à des événements imprévus découlant des changements climatiques, nous intégrons certains scénarios climatiques à nos programmes et à nos analyses de simulation de crise. Le programme de simulation globale de crise⁵⁴ et celui d'examen et d'analyse détaillés des fonds propres⁵⁵ sont deux programmes clés qui fournissent des renseignements sur l'impact financier des risques climatiques sur l'entreprise. En 2023, nous avons perfectionné notre approche en intégrant des projections sectorielles en matière de taxe sur le carbone et en incluant les risques opérationnels (renseignements détaillés dans le tableau 2). La prise en compte de ces risques climatiques supplémentaires dans ces exercices nous permet de déterminer si leurs répercussions financières potentielles sur la Banque cadrent avec notre appétit pour le risque.

En plus d'intégrer les risques climatiques à nos programmes de simulation de crise existants, nous effectuons des simulations de crise indépendantes en fonction de certains scénarios. Notre scénario de crise énergétique modélise les chocs potentiels sur les marchés attribuables aux risques de transition, qui sont fondés sur les événements historiques (p. ex. la chute du prix du pétrole qui a entraîné la liquidation des actions de ce marché en 2015-2016) et les thèmes hypothétiques du risque climatique (p. ex. la hausse des prix des énergies de remplacement). Ce scénario sert à simuler une crise pour évaluer les positions dans notre portefeuille de négociation au quotidien. Comme dans le cas des autres simulations de crise liée aux risques de marché, nous misons sur les résultats obtenus pour surveiller les limites de négociation et nous assurer qu'elles respectent l'appétit pour le risque approuvé par le Conseil.

Nous savons de mieux en mieux comment inclure les risques climatiques dans l'analyse de scénarios en fonction de l'importance stratégique et réglementaire grandissante de l'analyse de scénarios climatiques. Étant donné que la disponibilité des données liées au climat et l'approche à adopter relativement à l'analyse des scénarios climatiques demeurent un défi, nous continuons de collaborer avec le secteur public ainsi que nos pairs pour relever ensemble ces défis. Notre participation à deux programmes du BSIF nous aide à mieux saisir l'incidence de différents scénarios climatiques sur le système bancaire et à évaluer les répercussions des risques d'inondation sur nos prêts hypothécaires résidentiels.

Tableau 2 : Éléments de certains programmes et de certaines analyses de simulation de crise qui permettent d'évaluer l'incidence financière des risques climatiques sur nos activités

| Simulation de crise à l'échelle de l'entreprise | Examen et analyse détaillés des fonds propres |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Effet d'une transition désordonnée sur le portefeuille du secteur Grands marchés de RBC, où l'augmentation des taxes sur le carbone influe sur les secteurs qui consomment beaucoup d'énergie et limite le potentiel de revenu futur des producteurs d'énergie ■ Répercussions des catastrophes naturelles, comme les incendies de forêt et les inondations, sur les clients qui ont des prêts hypothécaires résidentiels RBC ■ Incidence d'une transition désordonnée sur l'environnement opérationnel de RBC | <ul style="list-style-type: none"> ■ Superposition des risques de transition sur le portefeuille de négociation des titres du secteur énergétique américain de RBC ■ Superposition des risques physiques sur les prix de l'immobilier résultant de sécheresses prolongées et d'incendies de forêt sur la côte ouest des États-Unis ainsi que des ouragans et des inondations sur la côte est américaine |

Nous savons de mieux en mieux comment inclure les risques climatiques dans l'analyse de scénarios en fonction de l'importance stratégique et réglementaire grandissante de l'analyse de scénarios climatiques.

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Aperçu de la gestion des risques

Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques

Analyse de scénarios climatiques

Paramètres et cibles

Annexe





Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Aperçu des paramètres et des cibles

Sommaire des paramètres utilisés
pour mesurer les progrès

Finance durable

Émissions découlant de
nos activités de prêt

Émissions découlant de nos activités

Annexe

Paramètres et cibles

Rapports de RBC
sur les paramètres
clés utilisés pour
mesurer les progrès
réalisés à l'égard de
nos engagements en
matière de climat



Aperçu des paramètres et des cibles

RBC rend compte des paramètres clés utilisés pour mesurer les progrès réalisés à l'égard de ses engagements en matière de climat et gérer son rendement relatif aux occasions et aux risques liés au climat, puis divulgue les résultats de son évaluation.

Nous nous attendons à ce que nos progrès vers la carboneutralité ne soient pas linéaires. La carboneutralité est un parcours de plusieurs décennies qui comporte de nombreuses incertitudes et variables, y compris les cycles des marchés financiers qui ont une incidence sur la finance durable et les émissions produites par nos activités de prêt⁵⁶. Notre rendement sera également influencé par les progrès technologiques, la demande des consommateurs et les modifications des politiques, entre autres facteurs. C'est pourquoi faire preuve de transparence concernant notre rendement et les défis auxquels nous sommes confrontés constitue un élément important de notre stratégie.

La mesure de la performance climatique présente de nombreux défis liés à la qualité des données, à la disponibilité de celles-ci et à l'évolution des méthodologies, y compris les retards temporels.

Nous continuons d'investir dans nos capacités de données afin d'améliorer nos capacités de mesure. En particulier, nous avons augmenté le nombre de paramètres inclus dans notre Rapport climatique 2023 et avons également révisé certains paramètres pour tenir compte des mesures à jour.

La présente section fournit des renseignements supplémentaires sur notre rendement par rapport aux paramètres utilisés pour mesurer les progrès réalisés à l'égard de nos engagements, objectifs et cibles en matière de climat. Dans l'annexe, aux pages 48 et 49, nous précisons aussi les paramètres recommandés par les normes sectorielles qui sont conformes à nos déclarations antérieures, tels que nos émissions financées selon la norme du PCAF et les actifs liés au carbone désignés dans les directives de mise en œuvre du GIFCC.

Nouveaux paramètres dans le Rapport climatique 2023

- ✓ Valeur de la finance verte² par activité admissible (p. 12)
- ✓ Rendement par rapport à nos cibles intermédiaires en matière de prêts dans trois secteurs (p. 41)
- ✓ Émissions financées absolues pour le secteur pétrolier et gazier (sur la base des crédits autorisés) (p. 43)
- ✓ Émissions financées pour le secteur agricole selon la norme du PCAF (p. 48)

Nouveaux paramètres conformes à nos développements 2024

- ✓ Financement pour les énergies à faibles émissions de carbone, y compris les énergies renouvelables⁶ (p. 37)
- ✓ Résultats de l'évaluation initiale des plans de transition des clients du secteur de l'énergie de RBC Marchés des Capitaux (p. 14 à 16)
- ✓ Engagements en matière d'investissement climatique⁷ (p. 37)

Pleins feux



Relever les défis liés à la mesure et à l'information sur le climat

Pour relever les défis liés à la mesure et à la déclaration des risques climatiques, RBC met de l'avant ses capacités de données et travaille avec des organismes comme la NZBA, le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), le Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD) et le Rocky Mountain Institute (RMI) afin de développer des normes et des méthodologies comparables au sein du secteur. La Banque répond également aux propositions des organismes de réglementation et de normalisation de plusieurs territoires qui se penchent sur les obligations en matière d'information relative au climat. RBC est également membre de plusieurs associations sectorielles qui surveillent le contexte réglementaire en ce qui a trait aux exigences de divulgation de l'information sur le climat. Ces groupes sectoriels comprennent l'Association des banquiers canadiens et l'American Bankers Association. Par l'entremise de groupes sectoriels, RBC donne son avis sur les normes sectorielles et les règlements clés, et contribue à la mise au point de directives sectorielles volontaires. Voir Considérations relatives à la mesure des émissions découlant de nos activités de prêt à la page 40 pour plus de renseignements. Des renseignements supplémentaires sur nos adhésions sont fournis aux pages 55 à 56 de l'annexe.





Sommaire des paramètres utilisés pour mesurer les progrès

RBC surveille et gère son rendement par rapport à ses engagements, à ses objectifs et à ses cibles mesurables en matière de climat, conformément à sa stratégie climatique. Nous surveillons également les mesures qui indiquent nos progrès par rapport à notre stratégie, entre autres relativement aux plans de transition des clients et les émissions financées dans le secteur pétrolier et gazier. Vous en trouverez un résumé ci-dessous.

| Paramètre de rendement | | Objectif | 2023 | 2022 | 2021 | Niveau de référence | Référence | |
|---|---|---|--|--|--|---------------------------------|------------------------------|-------|
| Aider nos clients à passer à la carboneutralité | | | | | | | | |
| Finance durable ^{1,57} | Finance verte (montant annuel en G\$) | – | 29,5 \$ | 25,2 \$ ⁱⁱ | 31,8 \$ | – | p. 12 | |
| | Finance durable (cumulatif, en milliards de dollars) | 500 G\$ d'ici 2025 | 393,9 \$ | 290,9 \$ ⁱ | 203,0 \$ ⁱ | – | p. 38 | |
| Financement pour les énergies à faibles émissions de carbone ⁶ | Énergies faiblement carbonées ⁱⁱⁱ | Montant qui devrait atteindre 35 G\$ d'ici 2030 | 20,5 \$ | S.O. | S.O. | 2023 | p. 14 | |
| | Énergie renouvelable pour RBC Marchés des Capitaux et Services commerciaux (en milliards de dollars) ⁱⁱⁱ | Triplement d'ici 2030 | 5,2 \$ | S.O. | S.O. | 2023 | p. 14 | |
| | Autres énergies à faibles émissions de carbone ⁱⁱⁱ (en G\$) ⁱⁱⁱ | – | 15,3 \$ | S.O. | S.O. | – | p. 14 | |
| Plans de transition de la clientèle | | Clients du secteur de l'énergie de RBC Marchés des Capitaux ayant un plan de transition (% d'exposition à ces clients) ⁱⁱⁱ | – | 79 % | S.O. | S.O. | – | p. 14 |
| Assumer nos responsabilités | | | | | | | | |
| Émissions découlant de nos activités de prêt | Cibles intermédiaires ^{iv} | Périmètres 1 et 2 – pétrole et gaz (grammes d'éq. CO ₂ /MJ) | 4,9 g d'éq. CO ₂ /MJ Réduction de 35 % d'ici 2030 | 7,2 -5 % | 7,3 -4 % | 7,8 3 % | 7,6 (2019) | p. 41 |
| | | Périmètre 3 – pétrole et gaz (grammes d'éq. CO ₂ /MJ) | 63,0 ^{iv} – 50,2 g d'éq. CO ₂ /MJ Réduction de 11 % à 29 % ^{iv} d'ici 2030 | 74,2 5 % | 74,4 5 % | 75,5 7 % | 70,8 ^{iv} (2019) | p. 41 |
| | | Périmètre 1 – production d'énergie (grammes d'éq. CO ₂ /kWh) | 156 g d'éq. CO ₂ /kWh Réduction de 54 % d'ici 2030 | 260 -24 % | 304 -11 % | 296 -13 % | 340 (2019) | p. 41 |
| | | Périmètres 1, 2 et 3 – automobile (du réservoir à la roue) (grammes d'éq. CO ₂ /km) | 102 g d'éq. CO ₂ /km Réduction de 47 % d'ici 2030 | 187 -3 % | 189 -2 % | 200 4 % | 192 (2019) | p. 41 |
| | Émissions financées totales | Pétrole et gaz – Périmètres 1, 2 et 3 (millions de tonnes d'éq. CO ₂) | Tendance en baisse ³ | 71,4 | S.O. | S.O. | – | p. 43 |
| Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration | | | | | | | | |
| Investissements dans l'innovation climatique | Investissements climatiques ²¹ (cumulatifs, en M\$) | 100 M\$ d'ici 2025 | 60,8 \$ | 39,6 \$ | 27,3 \$ | – | p. 21 | |
| | Engagements en matière d'investissement climatique (cumulatifs, en M\$) ^v | 1 G\$ pour appuyer des solutions climatiques novatrices ⁷ d'ici 2030 | 145,3 \$ ^v | 95,4 \$ | S.O. | – | p. 21 | |
| Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités | | | | | | | | |
| Émissions découlant de nos activités d'exploitation ^{vi} | Émissions totales de GES, en fonction du marché (tonnes éq. CO ₂) | 50 322 tonnes ^{vi} Réduction de 70 % d'ici 2025 ¹³ | 56 089 67 % | 70 457 ^{vi} 58 % ^{vi} | 69 989 ^{vi} 58 % ^{vi} | 167 741 ^{vi} (2018) | p. 44 | |
| | Pourcentage d'électricité provenant de sources renouvelables et non émettrices (%) | 100 % d'ici 2025 ¹⁴ | 100 % | 90 % | 84 % | – | p. 44 | |

ⁱⁱⁱ Nouveaux développements. Pour en savoir plus sur les paramètres liés aux développements de 2024, consultez la page 36.

ⁱ La finance durable s'entend des activités financières qui tiennent compte des facteurs ESG. Les chiffres de 2022 et 2021 concernant la finance durable ont été ajustés ; pour plus de détails, voir le tableau 3 et la figure 10 à la page 38.

ⁱⁱ Nous avons révisé les montants de 2022 et de 2021 fournis aux fins de comparaison, principalement en raison d'opérations qui ont subséquemment été jugées admissibles. Le montant déclaré précédemment était de 23,7 milliards de dollars canadiens.

ⁱⁱⁱ Les autres sources d'énergie à faibles émissions de carbone incluent les énergies à faibles émissions de carbone (p. ex. le nucléaire), la transmission, la distribution et le stockage d'électricité, et les prêts aux énergies renouvelables par l'intermédiaire du City National Bank.

^{iv} À la suite d'un ajustement des valeurs de référence pour l'intensité des émissions physiques du périmètre 3 pour le secteur pétrolier et gazier, la cible a été révisée ; voir le tableau 5 à la page 41 pour obtenir des détails.

^v Les engagements cumulatifs en matière d'investissement climatique à la fin de 2023 ont été réévalués au cours au comptant au 31 octobre 2023 (1 \$ CA = 0,721 \$ US). En 2023, les nouveaux engagements de RBC se sont élevés à 48,2 millions de dollars.

^{vi} Les émissions du périmètre 3 (voyage d'affaires) ont été révisées pour l'année de référence 2018 et nos comparatifs de 2019 à 2022 ; voir le tableau 7 à la page 44 et la figure 15 à la page 45 pour plus de détails.



Finance durable

La finance durable s'entend des activités financières qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Notre méthodologie pour mesurer les progrès réalisés par la Banque en ce qui concerne son engagement de finance durable³ est décrite en détail dans notre cadre de financement durable.

Vous trouverez ci-dessous des renseignements détaillés sur nos résultats, dont le montant de finance durable par type d'opération réalisée et nos progrès cumulatifs relativement à notre engagement³. Pour obtenir de l'information détaillée sur la finance verte, reportez-vous à la section Stratégie à la page 12.

En 2023, nos opérations de finance durable ont totalisé 103,0 milliards de dollars, contre 87,9 milliards de dollars en 2022, soit une augmentation de 15,1 milliards de dollars ou de 17 %. Le tableau 3 donne le détail de ces montants et la figure 10 montre nos progrès cumulatifs par rapport à notre engagement de finance durable.

Tableau 3 : Finance durable facilitée par type d'opérationⁱ, pour l'exercice clos le 31 octobre
en milliards de dollars canadiens

| Paramètres de rendement | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|-----------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Crédit accordé aux clients et aux projets admissibles | 47,8 \$ | 39,3 \$ | 24,8 \$ |
| Prise ferme d'obligations vertes, sociales, durables ou liées au développement durable | 16,5 \$ | 13,2 \$ ⁱⁱ | 19,6 \$ ⁱⁱ |
| Capitaux réunis pour les clients et les projets admissibles | 2,0 \$ | 1,4 \$ ⁱⁱⁱ | 3,6 \$ ⁱⁱⁱ |
| Opérations de fusions et acquisitions pour les clients admissibles | 4,5 \$ | 9,1 \$ ^{iv} | 12,7 \$ ^{iv} |
| Prise ferme d'obligations municipales américaines admissibles | 25,3 \$ | 22,1 \$ | 22,5 \$ ^v |
| Investissements admissibles à des crédits d'impôt | 3,5 \$ | 1,9 \$ | 1,1 \$ |
| Placements en obligations vertes, sociales et durables | 3,4 \$ | 0,9 \$ | 2,1 \$ |
| Montant total des opérations de financement durable réalisées | 103,0 \$ | 87,9 \$^{vi} | 86,4 \$^{vi} |

ⁱ Les paramètres de rendement et la méthode de comptabilisation sont décrits dans le Cadre de finance durable, aux pages 20 à 23.

ⁱⁱ Nous avons révisé les montants de 2022 et de 2021 fournis aux fins de comparaison, en raison d'opérations qui ont subséquemment été jugées admissibles, des mises à jour par notre tiers fournisseur de données aux crédits attribués aux opérations admissibles en fonction du classement, et pour reclasser dans cette catégorie des opérations qui étaient incluses dans la catégorie « Capitaux réunis pour les clients et les projets admissibles ». Les montants déclarés précédemment en milliards de dollars canadiens étaient les suivants : 2022 – 12 et 2021 – 15,6.

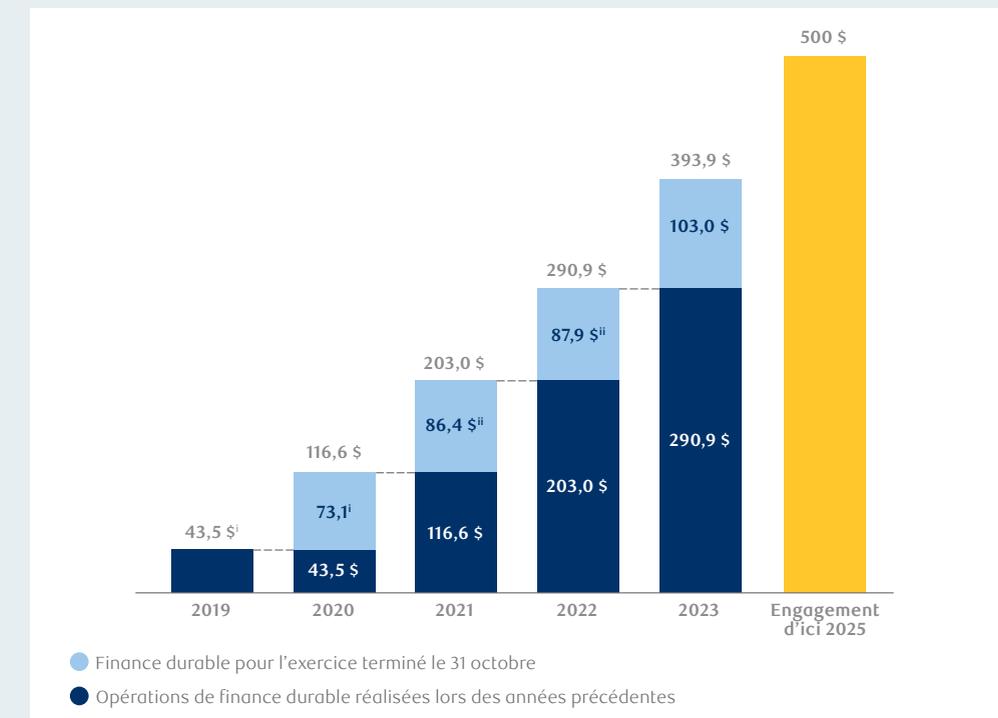
ⁱⁱⁱ Nous avons révisé les montants de 2022 et de 2021 fournis aux fins de comparaison, principalement en raison d'opérations qui ont subséquemment été jugées inadmissibles et pour reclasser des opérations dans la catégorie « Prise ferme d'obligations vertes, sociales, durables ou liées au développement durable ». Les montants déclarés précédemment en milliards de dollars canadiens étaient les suivants : 2022 – 0,8 et 2021 – 7,4.

^{iv} Nous avons révisé les montants de 2022 et de 2021 fournis aux fins de comparaison, principalement en raison d'opérations qui ont subséquemment été jugées admissibles. Les montants déclarés précédemment en milliards de dollars canadiens étaient les suivants : 2022 – 7,8 et 2021 – 9,8.

^v Nous avons révisé le montant de 2021 fourni aux fins de comparaison, principalement parce que nous avons changé de tiers fournisseur de données. Le montant déclaré précédemment en milliards de dollars canadiens était le suivant : 2021 – 23,0.

^{vi} Nous avons révisé les montants de 2022 et de 2021 fournis aux fins de comparaison pour les raisons indiquées ci-dessus. Les montants totaux de finance durable déclarés précédemment étaient les suivants (en milliards de dollars canadiens) : 84,4 en 2022, et 83,8 en 2021.

Figure 10 : Montant des opérations de financement durable réalisées
en milliards de dollars canadiens



ⁱ Nous avons révisé les montants de 2019 et de 2020 fournis aux fins de comparaison, principalement en raison d'opérations qui ont subséquemment été jugées admissibles, d'un changement de fournisseur de données et des mises à jour des crédits attribués aux opérations admissibles en fonction du classement. Les montants déclarés précédemment en milliards de dollars canadiens étaient les suivants : 2019 – 40,8 et 2020 – 73,3.

ⁱⁱ Comme indiqué pour le tableau 3, nous avons révisé les montants de 2021 et de 2022 fournis aux fins de comparaison.

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Aperçu des paramètres et des cibles

Sommaire des paramètres utilisés pour mesurer les progrès

Finance durable

Émissions découlant de nos activités de prêt

Émissions découlant de nos activités

Annexe



Émissions découlant de nos activités de prêt

Nous reconnaissons que divers paramètres peuvent être utilisés pour évaluer le rendement des institutions financières sur le plan climatique. Afin de fournir des renseignements transparents qui répondent aux besoins de nos parties prenantes, nous divulguons certains des paramètres que nous utilisons pour surveiller les émissions liées à nos activités de prêt. Nous avons résumé ces paramètres et leur objectif dans le tableau 4. Vous trouverez des détails sur la méthodologie utilisée pour calculer ces paramètres à l'annexe aux pages 51 à 53.

Nous nous sommes engagés à atteindre la carboneutralité dans nos activités de prêt d'ici 2050 et à fixer des objectifs intermédiaires pour d'autres secteurs, s'il y a lieu et s'il est utile de le faire. En 2021, nous nous sommes joints à la NZBA, comme d'autres banques homologues du monde, pour que nous convenions de normes et de cadres de travail communs. Un an plus tard, nous publions nos premières cibles intermédiaires pour les secteurs du

pétrole et du gaz, de la production d'énergie et de l'automobile dans notre [rapport de carboneutralité](#). Dans le présent rapport, nous faisons état, pour la première fois, de nos résultats relativement à nos cibles intermédiaires. Les renseignements sur notre performance sont fournis à la page 41.

Nous indiquons également nos émissions absolues financées pour le secteur pétrolier et gazier sur une base des crédits autorisés et nous prévoyons surveiller et déclarer nos émissions absolues pour ce secteur au fil du temps. RBC continue également de déclarer les émissions financées sur la base des encours pour plusieurs secteurs, dont ceux de l'énergie (qui comprend le secteur pétrolier et gazier et celui de la production d'énergie), de l'automobile et de l'agriculture, en utilisant la norme PCAF (2022). Nos émissions financées sur la base des encours sont des émissions financées selon la norme du PCAF et sont présentées à la page 48 de l'annexe.



- Introduction
- Stratégie
- Gouvernance
- Gestion des risques

Paramètres et cibles

- Aperçu des paramètres et des cibles
- Sommaire des paramètres utilisés pour mesurer les progrès
- Finance durable
- Émissions découlant de nos activités de prêt
- Émissions découlant de nos activités

Annexe

Tableau 4 : Principales caractéristiques des paramètres communiqués sur les émissions découlant de nos activités de prêt

| Paramètre | Cibles intermédiaires (grammes d'éq. CO ₂ /km, kWh ou M) selon le secteur) | Émissions financées totales (millions de tonnes d'éq. CO ₂) | Émissions financées selon la norme du PCAF (millions de tonnes d'éq. CO ₂) |
|------------------------------|--|--|--|
| Catégorisation | Intensité des émissions physiques | Émissions financées totales | Émissions financées totales |
| Objectif | Être transparents concernant notre rendement par rapport à nos cibles intermédiaires, en fonction de l'intensité des émissions financées en termes d'émissions par unité de production, dans le cadre de notre engagement à atteindre la carboneutralité dans nos activités de prêt d'ici 2050 | Être transparents concernant nos émissions financées absolues sur la base des prêts autorisés, ce qui est utilisé pour faire le suivi de nos émissions financées totales dans le secteur pétrolier et gazier au fil du temps | Être transparents concernant nos émissions financées absolues sur une base exceptionnelle, ce qui est un paramètre couramment utilisé par les institutions financières qui se conforment à la norme PCAF. Nous avons utilisé ce paramètre pour faire notre première évaluation des secteurs et nous déclarons les résultats de cette dernière pour favoriser la comparabilité entre pairs. |
| Portée du financement | Montants de crédit autorisé (engagements inscrits ou non au bilan) | Montants de crédit autorisé (engagements inscrits ou non au bilan) | Encours (prêts figurant au bilan) |
| Page de référence | Page 41 | Page 43 | Page 48 de l'annexe |



Émissions découlant de nos activités de prêt

Considérations relatives aux mesures des émissions découlant de nos activités de prêt

Bien que RBC et les autres institutions financières continuent de travailler à l'amélioration de nos capacités collectives dans ce domaine en perpétuels changements, il y a encore de nombreux défis à relever pour mesurer les émissions découlant de nos activités de prêt.

Vous trouverez ci-dessous quelques-uns des défis auxquels nous devons continuer de faire face et la façon dont nous les avons abordés dans notre déclaration.

Décalage dans la disponibilité des données sur les émissions des clients

Pour mesurer les émissions découlant de nos activités de prêt, nous devons estimer les émissions ou utiliser les émissions déclarées par le client pour la période de référence ; toutefois, il peut y avoir un retard dans la disponibilité des données sur les émissions déclarées par le client ; autrement dit, les données sur les émissions déclarées par le client pourraient ne pas être disponibles pour la période de référence applicable. Le décalage des données est un problème reconnu dans l'ensemble du secteur financier et le décalage typique que nous avons observé pour les données sur les émissions varie entre un et deux ans.

Conformément aux directives de la Norme PCAF, nous mesurons les émissions découlant de nos activités de prêt en nous fondant sur les données les plus récentes dont nous disposons. Par conséquent, il se peut que les données sur les émissions déclarées par nos clients ne soient pas disponibles pour une période donnée. À titre d'exemple, les émissions découlant de nos activités de prêt pour 2022 et 2023 reposent principalement sur les données sur les émissions déclarées par les clients pour 2021. Par conséquent, les émissions découlant de nos activités de prêt pour ces périodes présentent un niveau plus élevé d'incertitude des mesures par rapport aux périodes de

référence antérieures (2019, 2020 et 2021), qui reposent principalement sur les données des émissions déclarées par les clients qui correspondent à ces périodes. Afin de tenir compte de l'incidence de ce retard dans les données, nous avons indiqué que nos émissions découlant de nos activités de prêt en 2022 et 2023 ont des niveaux plus élevés d'incertitude des mesures par rapport aux périodes de déclaration antérieures. Nous nous attendons à ce que ce décalage dans les données diminue à mesure que la réglementation sur les déclarations liées aux changements climatiques sera renforcée et que les processus de collecte des données de nos fournisseurs de données tiers s'amélioreront, ce qui nous permettra d'utiliser des données plus récentes dans nos calculs.

Sources et disponibilité des données

Nous recueillons les données sur les émissions des clients à partir de sources d'information accessibles au public, de nos clients eux-mêmes et de fournisseurs de données tiers. Quand nous ne pouvons pas obtenir de nos clients les données sur les émissions déclarées à partir de ces sources, nous utilisons des facteurs d'émission⁵⁸ comme données de substitution pour les estimer. La disponibilité, la qualité et la fiabilité des données diffèrent considérablement selon le secteur, le sous-secteur et le périmètre des émissions. Par exemple, alors que bon nombre de nos clients du secteur du pétrole et du gaz déclarent leurs émissions des périmètres 1 et 2, ils le sont beaucoup moins à le faire pour celles du périmètre 3. Il demeure donc difficile pour nous d'obtenir des données sur ces dernières. L'exactitude de nos mesures

s'améliorera à mesure qu'un plus grand nombre de clients commenceront à déclarer les données sur leurs émissions. Toutefois, cela peut également créer des incohérences de mesure lorsque les données sur les émissions des clients ne sont pas déclarées pour les mêmes périodes. Dans ces cas, nous continuons de nous fier à des données de substitution pour estimer les émissions des clients pour les périodes pour lesquelles nous n'avons pas de données déclarées par les clients. Nous continuons de chercher des moyens d'accroître la disponibilité et la qualité des données et d'améliorer les méthodologies pour améliorer nos mesures dans les déclarations futures.

Reformulation pour tenir compte des données améliorées et à jour

Nous nous attendons à ce que l'incertitude entourant les données continue de baisser en raison de la réduction du décalage des données, de l'amélioration des déclarations des émissions des clients et de la disponibilité de sources de données supplémentaires. Quand nous ferons état de notre rendement dans des déclarations subséquentes, nous pourrions réviser nos mesures des émissions découlant de nos activités de prêt, y compris, le cas échéant, en ce qui a trait à la période de référence, aux valeurs de référence, aux cibles intermédiaires et à notre rendement par rapport à nos cibles intermédiaires, afin de tenir compte des données les plus récentes communiquées par les clients, de la révision des données précédemment déclarées, de l'évolution des normes et des méthodologies, et des nouvelles sources de données, entre autres changements.

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Aperçu des paramètres et des cibles

Sommaire des paramètres utilisés
pour mesurer les progrès

Finance durable

Émissions découlant de
nos activités de prêt

Émissions découlant de nos activités

Annexe





Émissions découlant de nos activités de prêt

Rendement par rapport à nos cibles intermédiaires

La présente section donne un aperçu de notre rendement par rapport à nos cibles intermédiaires. En 2022, nous avons établi ces dernières en fonction de l'année de référence 2019 et de l'intensité des émissions physiques. Pour obtenir une description des mesures que nous prenons pour atteindre nos cibles intermédiaires, consultez les pages 11 à 19 de la section Stratégie. Pour en savoir plus sur les éléments pris en considération et les défis liés à l'atteinte de nos cibles intermédiaires, consultez notre rapport de carboneutralité.

Afin de fournir les mesures les plus à ce jour et des chiffres comparables, nous avons révisé notre valeur de référence de 2019 pour le périmètre 3 du secteur pétrolier et gazier. Pour plus de détails sur les défis concernant les mesures, voir la page 40.

Veillez vous reporter à la page 53 de l'annexe pour de plus amples renseignements sur la méthodologie que nous avons utilisée pour les mesures.

Chemin vers les défis et les cibles intermédiaires

Nous reconnaissons que l'atteinte de nos cibles repose sur l'action conjointe de RBC, de ses clients et d'autres parties prenantes, y compris les décideurs politiques. Il est encourageant, par exemple, de constater que certains de nos clients ont déjà établi des plans de transition et des objectifs de réduction des émissions. RBC a l'intention d'aider ces clients à mettre en œuvre leurs plans et à en faire le suivi. RBC a par ailleurs l'intention d'encourager les clients qui ne se sont pas encore donné de cibles à le faire. Nous aspirons également à faire évoluer nos activités d'une manière qui nous aide à progresser vers l'atteinte de ces cibles intermédiaires. Dans certains cas, des mesures supplémentaires, indépendantes de la volonté de RBC et de ses clients, seront nécessaires pour atteindre les cibles intermédiaires. L'atteinte de celles-ci dépendra des changements économiques plus importants qui s'opéreront en raison des mesures politiques et des avancées technologiques. Malgré notre engagement à contribuer à ces transformations d'une nature plus générale à l'aide d'initiatives comme celles dirigées par l'Institut d'action climatique RBC, bon nombre de ces facteurs échappent à notre contrôle. Pour en savoir plus sur nos cibles intermédiaires, consultez notre [rapport de carboneutralité](#).

Tableau 5 : Rendement par rapport à nos cibles intermédiaires pour l'exercice clos le 31 octobre

| Secteur | Paramètre | Cible 2030 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | Valeur de référence (2019) | Résultats de 2023 par rapport à la valeur de référence (%) |
|------------|---|---|------|------|------|------|----------------------------|--|
| Énergie | Pétrole et gaz (Périmètres 1 et 2, g d'éq. CO ₂ /M) | 4,9 (Réduction de 35 %) | 7,2 | 7,3 | 7,8 | 8,1 | 7,6 | -5 % |
| | (Périmètre 3, g d'éq. CO ₂ /M) | 63,0 ⁱ – 50,2 (Réduction de 11 % à 29 %) ⁱ | 74,2 | 74,4 | 75,5 | 71,1 | 70,8 ⁱ | +5 % |
| | Production d'énergie (Périmètre 1, g d'éq. CO ₂ /kWh) | 156 (Réduction de 54 %) | 260 | 304 | 296 | 315 | 340 | -24 % |
| Automobile | (Périmètres 1, 2 et 3, du réservoir à la roue (g d'éq. CO ₂ /km) | 102 (Réduction de 47 %) | 187 | 189 | 200 | 198 | 192 | -3 % |

ⁱ Niveaux d'incertitude plus élevés à l'égard des mesures. Voir la page 40 pour plus de détails.

ⁱ Nous avons révisé notre valeur de référence de 2019 pour le périmètre 3 du secteur pétrolier et gazier, qui est passé de 68,6 g d'éq. CO₂/M à 70,8 g d'éq. CO₂/M. Par conséquent, nous avons également révisé notre objectif de limite inférieure, qui est passé de 61,1 g d'éq. CO₂/M à 63,0 g d'éq. CO₂/M, et le pourcentage de réduction demeure à 11 %. Bien que nous n'ayons pas révisé notre cible limite supérieure, la réduction en pourcentage a été revue de 27 % à 29 % pour refléter la révision de notre valeur de référence de 2019.

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Aperçu des paramètres et des cibles

Sommaire des paramètres utilisés pour mesurer les progrès

Finance durable

Émissions découlant de nos activités de prêt

Émissions découlant de nos activités

Annexe

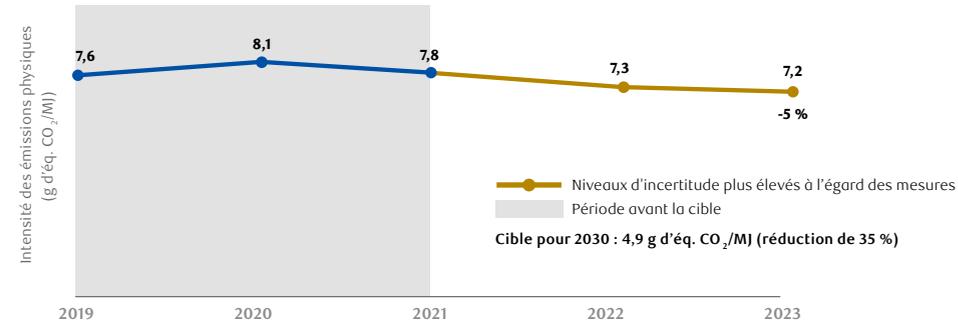


Émissions découlant de nos activités de prêt

Rendement par rapport à nos cibles intermédiaires

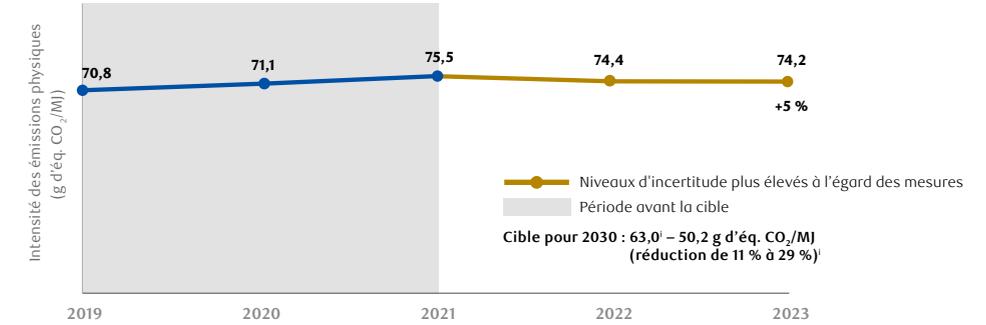
Énergie : Pétrole et gaz

Figure 11 : Rendement par rapport à nos cibles intermédiaires pour le secteur pétrolier et gazier – Périmètres 1 et 2 (g d'éq. CO₂/MJ)



En 2023, l'intensité des émissions physiques des périmètres 1 et 2 a diminué de 5 % par rapport à notre valeur de référence de 2019. La réduction est principalement attribuable aux changements apportés à notre portefeuille dus à la baisse des besoins en prêts de certains de nos clients qui figurent parmi les plus grands émetteurs et à l'augmentation des prêts aux clients dont l'intensité des émissions est moindre.

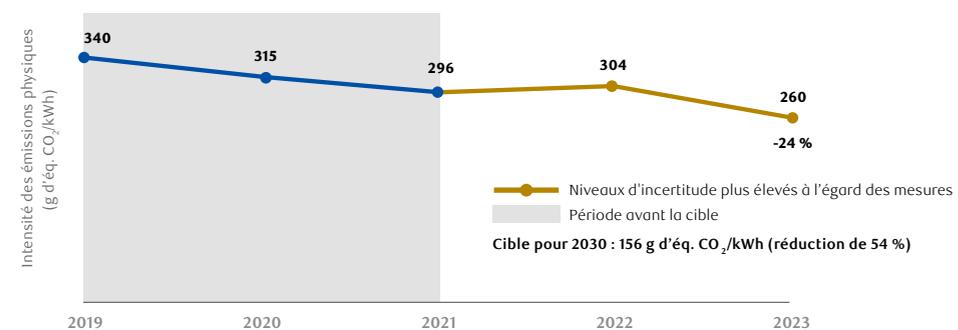
Figure 12 : Rendement par rapport à nos cibles intermédiaires pour le secteur pétrolier et gazier – Périmètre 3 (g d'éq. CO₂/MJ)ⁱ



En 2023, notre intensité des émissions physiques du périmètre 3 a augmenté de 5 % par rapport à notre valeur de référence de 2019. Cela est fortement influencé par l'augmentation de la disponibilité des données sur les émissions déclarées par les clients au cours de périodes plus récentes, dont l'intensité des émissions est plus élevée que les données de substitution pour les émissions, sur lesquelles nous sommes fortement tributaires pour mesurer notre valeur de référence de 2019 (voir la page 40 pour plus de détails). Nous avons également constaté une légère baisse de l'intensité depuis 2021 en raison des changements dans notre portefeuille, qui ont entraîné une baisse entre 2021 et 2023. Nous nous attendons à ce que nos émissions du périmètre 3 continuent à fluctuer à mesure que plus de clients déclarent des émissions du périmètre 3, que les méthodes de mesure du périmètre 3 évoluent et que, pour les clients qui ne déclarent pas d'émissions du périmètre 3, nous améliorons nos capacités d'estimation de ces émissions au moyen de données de substitution.

Énergie : Production d'énergie

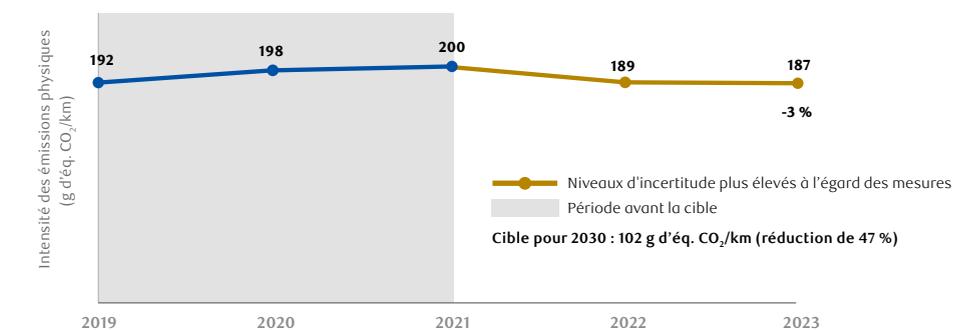
Figure 13 : Rendement par rapport à nos cibles intermédiaires pour le secteur de la production d'énergie – Périmètre 1 (g d'éq. CO₂/kWh)



En 2023, l'intensité des émissions physiques du périmètre 1 a diminué de 24 % par rapport à notre valeur de référence de 2019. Cette baisse est attribuable aux mesures prises par les clients pour passer à des sources d'énergie à faibles émissions de carbone, ainsi qu'à nos efforts visant à accroître les prêts aux clients du secteur de la production d'énergie qui détiennent une plus grande part des sources d'énergies renouvelables et d'autres sources d'énergie à faibles émissions de carbone (comme le nucléaire).

Automobile

Figure 14 : Rendement par rapport à nos cibles intermédiaires pour le secteur automobile – Périmètres 1, 2 et 3 (g d'éq. CO₂/km) (du réservoir à la roue)



En 2023, l'intensité des émissions physiques des périmètres 1, 2 et 3 a diminué de 3 % par rapport à notre valeur de référence de 2019. Cette baisse est attribuable aux nouveaux prêts consentis aux constructeurs automobiles fabriquant exclusivement des véhicules électriques et à la réduction de l'intensité des émissions de certains de nos clients.

ⁱ Nous avons révisé notre valeur de référence de 2019 pour le périmètre 3 du secteur pétrolier et gazier, qui est passé de 68,6 g d'éq. CO₂/MJ à 70,8 g d'éq. CO₂/MJ. Par conséquent, nous avons également révisé notre objectif de limite inférieure, qui est passé de 61,1 g d'éq. CO₂/MJ à 63,0 g d'éq. CO₂/MJ, et le pourcentage de réduction demeure à 11 %. Bien que nous n'ayons pas révisé notre cible limite supérieure, la réduction en pourcentage a été revue de 27 % à 29 % pour refléter la révision de notre valeur de référence de 2019.

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Aperçu des paramètres et des cibles

Sommaire des paramètres utilisés pour mesurer les progrès

Finance durable

Émissions découlant de nos activités de prêt

Émissions découlant de nos activités

Annexe



Émissions découlant de nos activités de prêt

Émissions financées absolues pour le secteur pétrolier et gazier

Nous nous engageons à faire preuve de transparence auprès de nos parties prenantes et avons inclus des déclarations supplémentaires sur nos émissions financées absolues pour le secteur pétrolier et gazier sur une base des crédits autorisés. Ces émissions absolues doivent diminuer au fil du temps dans le cadre de la transition vers une économie carboneutre. RBC s'est engagée à prendre des mesures pour réduire ses émissions dans ce secteur au fil du temps⁴. Cela comprend l'affectation de capital stratégique et l'accélération de notre stratégie pour établir les priorités en travaillant avec les clients qui prennent des mesures proactives pour décarboniser.

Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour calculer ce paramètre, voir la page 51 de l'annexe.

Tableau 6 : Émissions financées absolues pour le secteur pétrolier et gazier (sur la base des crédits autorisés), pour l'exercice clos le 31 octobre 2023

| Secteur | Paramètre | 2023 |
|----------------|---|------|
| Pétrole et gaz | Périmètres 1, 2 et 3 (millions de tonnes d'éq. CO ₂) | 71,4 |

■ Niveaux d'incertitude plus élevés à l'égard des mesures. Voir la page 40 pour plus de détails.

Limites dues aux changements de la valeur marchande dans la mesure des émissions financées au fil du temps

Les émissions financées correspondent à la part des émissions d'un emprunteur financées par l'institution financière. Ce paramètre est calculé en multipliant les émissions de l'emprunteur par un facteur d'attribution, qui est égal au montant du financement fourni à l'emprunteur divisé par la valeur d'entreprise avec liquidités estimée pour l'emprunteur (VE avec liquidités) ou le total des capitaux propres et des dettes dans le cas des entreprises privées. Pour établir cette valeur à l'échelle du portefeuille, nous faisons la somme des émissions financées pour tous les clients du portefeuille.

Comme la VE avec liquidités comprend la capitalisation boursière d'actions ordinaires, les modifications apportées à la valeur de marché d'un client peuvent avoir une incidence importante sur la comparabilité des émissions financées, ce que le PCAF reconnaît dans sa dernière norme. En l'absence d'une méthodologie couramment utilisée, nous n'avons pas ajusté les changements de valeur de marché dans la mesure de nos émissions absolues et financées selon la norme du PCAF dans le présent rapport. Toutefois, étant donné que des facteurs tels que les changements à la valeur de marché peuvent avoir une incidence sur la comparabilité des émissions financées, nous avons l'intention d'apporter des améliorations méthodologiques dans les rapports futurs, au besoin. Nous avons également l'intention de collaborer avec les membres du PCAF et d'autres organismes de normalisation afin d'encourager des approches communes pour relever des défis comme la fluctuation de la valeur de marché dans la mesure des émissions financées.

Nous avons divulgué les émissions financées absolues pour le secteur pétrolier et gazier – ce paramètre oriente notre stratégie commerciale et les mesures que nous prenons pour réduire les émissions au fil du temps⁴.



Émissions découlant de nos activités

L'objectif de RBC est de réduire ses émissions de GES découlant de ses activités à l'échelle mondiale de 70 %¹³ d'ici 2025 par rapport à sa valeur de référence de 2018. Cet objectif vise les émissions (en fonction du marché) des périmètres 1 et 2⁵⁹ et les émissions du périmètre 3 (déplacements d'affaires), qui sont parfois appelées émissions découlant des activités et émissions totales en fonction du marché dans la présente section. En 2018, environ 60 % de nos émissions découlant de nos activités étaient attribuables à notre consommation d'électricité⁶⁰. Pour progresser vers la réalisation de notre objectif en matière de réduction des émissions découlant de nos activités, nous nous sommes concentrés sur l'augmentation de l'électrification et de l'efficacité énergétique, et notre utilisation des énergies renouvelables.

Le tableau 7 présente les émissions découlant de nos activités des trois dernières années, ainsi que celles de notre année de référence 2018. La figure 15 constitue une représentation visuelle de nos émissions découlant de nos activités par rapport à notre objectif en matière de réduction de ce type d'émissions.

PwC a procédé à une mission d'assurance limitée pour certains de nos paramètres climatiques. Vous pouvez en apprendre davantage sur la portée des travaux de PwC, y compris sur les paramètres de la portée, dans notre [rapport de progression ESG 2023](#), aux pages 135 et 136.

Nous déclarons des données pluriannuelles calculées conformément au Protocole des GES⁶¹ pour les émissions provenant de nos activités d'exploitation pour les périmètres suivants :

- ✓ **Périmètre 1 (émissions directes) – combustibles** : Combustibles de chauffage, comme le gaz naturel servant à chauffer nos succursales, nos grandes propriétés, nos centres de données et notre eau. Le carburant acheté directement pour les modes de transport qui nous appartiennent fait également partie de ce périmètre.
- ✓ **Périmètre 2 (émissions indirectes) – électricité et énergie collective** : Électricité, sources de refroidissement et vapeur achetées qui sont utilisées dans nos succursales, nos grandes propriétés et nos centres de données. Les émissions associées à notre consommation d'électricité dépendent de la provenance de l'électricité utilisée dans chacun des territoires où nous exploitons nos activités.
- ✓ **Périmètre 3 (émissions indirectes) – déplacements d'affaires (catégorie 6)** : Déplacements professionnels en voiture, en train et en avion.

D'autres détails sur la méthodologie de la période de déclaration et les facteurs d'émission figurent à l'annexe à la page 54.

Tableau 7 : Paramètres du rendement relativement aux émissions découlant de nos activités pour l'exercice terminé le 31 octobre

| Paramètres de rendement | 2023 | 2022 | 2021 | Année de référence (2018) |
|---|---------|-----------------------|----------------------|---------------------------|
| Périmètre 1 (tonnes d'éq. CO ₂) | 23 873 | 22 840 | 21 089 | 24 821 |
| Périmètre 2, en fonction de l'emplacement (tonnes d'éq. CO ₂) | 63 713 | 65 577 | 70 440 | 102 009 |
| Réduction des émissions de GES liée aux certificats d'énergie renouvelable (tonnes d'éq. CO ₂) | -63 713 | -35 379 | -24 712 | -4 718 |
| Périmètre 2, en fonction du marché (tonnes d'éq. CO ₂) ⁵⁹ | 0 | 30 198 | 45 728 | 97 291 |
| Périmètre 3 (déplacements d'affaires) (tonnes d'éq. CO ₂) ⁶² | 32 216 | 17 419 ⁱ | 3 172 ⁱ | 45 629 ⁱ |
| Émissions totales, en fonction de l'emplacement (tonnes d'éq. CO ₂) | 119 802 | 105 836 ⁱⁱ | 94 701 ⁱⁱ | 172 459 ⁱⁱ |
| Émissions totales, en fonction du marché (tonnes d'éq. CO ₂) | 56 089 | 70 457 ⁱⁱ | 69 989 ⁱⁱ | 167 741 ⁱⁱ |
| Variation des émissions totales, en fonction du marché, par rapport à l'année de référence 2018 (%) ¹³ | -67 % | -58 % ⁱⁱ | -58 % ⁱⁱ | - |
| Intensité des émissions de GES liées à la consommation d'énergie (tonnes d'éq. CO ₂ /m ²) ⁶³ | 0,011 | 0,025 | 0,032 | 0,057 |
| Pourcentage d'électricité provenant de sources renouvelables et non émettrices de GES pour toutes les installations ¹⁴ | 100 % | 90 % | 84 % | 75 % |

ⁱ Nous avons révisé nos données antérieures du périmètre 3 pour la même période ainsi que celles de l'année de référence 2018, en raison de facteurs d'émissions et de conversions incorrects utilisés pour mesurer les émissions produites par les déplacements d'affaires. Les quantités précédemment déclarées en tonnes d'équivalents de CO₂ étaient les suivantes : 2022 – 11 920 ; 2021 – 1 555 ; 2020 – 11 726 (contre 15 583 révisés) ; 2019 – 30 307 (contre 38 086 révisés) ; année de référence 2018 – 31 741.

ⁱⁱ Nous avons révisé les données antérieures pour la même période pour les émissions totales en fonction de l'emplacement, les émissions totales en fonction du marché et la variation des émissions totales, en fonction du marché, par rapport à l'année de référence 2018, le cas échéant, en raison de la révision de nos émissions du périmètre 3 (déplacements d'affaires).

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Aperçu des paramètres et des cibles

Sommaire des paramètres utilisés pour mesurer les progrès

Finance durable

Émissions découlant de nos activités de prêt

Émissions découlant de nos activités

Annexe



Émissions découlant de nos activités

Rendement en 2023 par rapport à l'année de référence de 2018

Nos émissions totales en fonction du marché ont chuté de 67 % par rapport à l'année de référence 2018. Cette chute est attribuable à la baisse de 4 % des émissions du périmètre 1, de 100 % des émissions en fonction du marché du périmètre 2 et de 29 % des émissions dues aux déplacements d'affaires du périmètre 3. La réduction observée du côté des émissions (en fonction du marché) du périmètre 2 par rapport à l'année de référence 2018 est attribuable à l'augmentation de notre approvisionnement en certificats d'énergie renouvelable et aux réductions correspondantes des émissions de GES, et est appuyée par les efforts que nous avons déployés pour réduire la consommation d'électricité à la source, lesquels ont contribué à abaisser nos émissions du périmètre 2 (en fonction de l'emplacement) de 38 %.

Rendement par rapport à 2022

Nos émissions totales en fonction du marché ont diminué de 20 % par rapport à 2022, ce

que nous attribuons essentiellement à la réduction des émissions découlant de notre approvisionnement en certificats d'énergie renouvelable. En 2023, les émissions du périmètre 3 (déplacements d'affaires) ont augmenté d'une année sur l'autre de 85 %. Notre rendement de 2022 à ce chapitre a été influencé par le nombre restreint de voyages d'affaires réalisés au cours de la première moitié de l'année en raison de la pandémie. Nous croyons que nos émissions du périmètre 3 (déplacements d'affaires) se sont normalisées en 2023. Les émissions du périmètre 1 ont augmenté de 5 %, ce qui n'a pas contribué de façon générale à modifier les émissions totales (en fonction du marché) produites par nos activités.

Électricité renouvelable

En 2023, RBC a puisé 100 % de l'électricité qu'elle a consommée à l'échelle mondiale de sources renouvelables. Pour ce faire, il a fallu appairier les sources d'énergies non renouvelables aux certificats d'énergie renouvelable provenant de la même

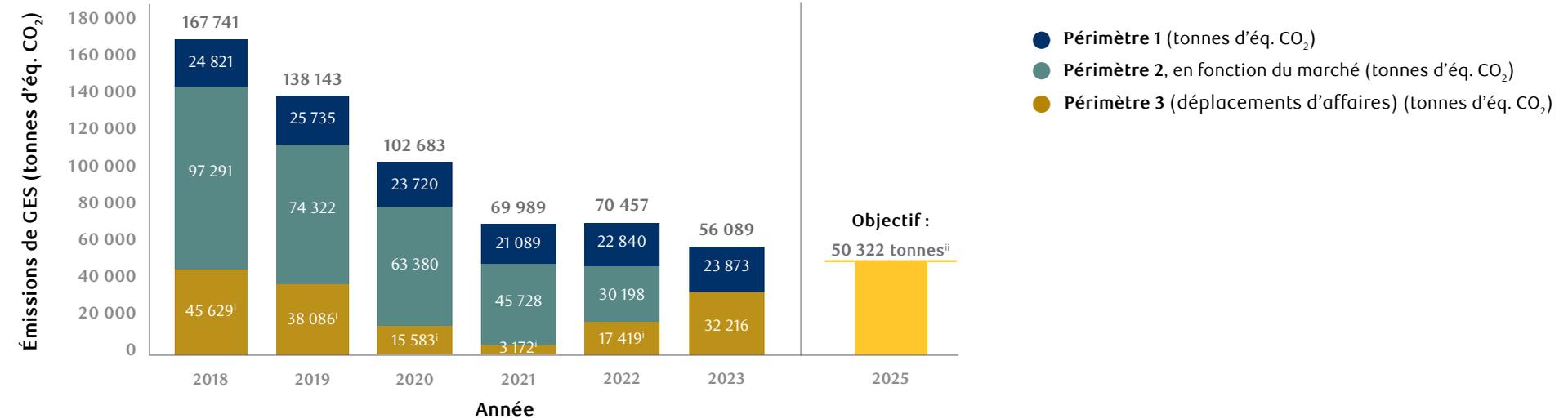
région. Nous avons ainsi acheté plus de 215 000 MWh de certificats d'énergie renouvelable. En outre, dans le cadre de notre stratégie d'approvisionnement en électricité renouvelable, nous avons établi une meilleure correspondance entre les sources d'approvisionnement auprès desquelles nous obtenons nos certificats d'énergie renouvelable pour qu'elles cadrent mieux avec notre portefeuille immobilier mondial. Selon nous, cela appuie les projets d'énergies renouvelables de chaque région où nous exerçons nos activités et contribue à la décarbonation plus générale des réseaux électriques que nous utilisons.

Nos conventions d'achat d'énergie constituent l'un des instruments clés que la Banque utilise pour appuyer la décarbonation du réseau. À ce jour, RBC a signé deux conventions d'achat d'énergie, grâce auxquelles nous tirons notre électricité renouvelable de centrales solaires établies à des fins commerciales et d'un parc éolien. En 2023, nos conventions d'achat d'énergie ont servi à combler 16 % de

la demande d'électricité de RBC au Canada. Cela représente 12 % de la consommation d'électricité de RBC à l'échelle mondiale.

En 2023, RBC a puisé 100 % de l'électricité qu'elle a consommée à l'échelle mondiale de sources renouvelables.

Figure 15 : Émissions en fonction du marché découlant de nos activités d'exploitation, pour l'exercice clos le 31 octobre



ⁱ Nous avons révisé les données comparatives du périmètre 3 (déplacements d'affaires), y compris celles de l'année de référence 2018, et nous avons révisé en conséquence nos émissions totales fondées sur le marché. Veuillez consulter le tableau 7 à la page 44 pour plus de détails.

ⁱⁱ Notre objectif de réduction des émissions en tonnes d'équivalents de CO₂ a été mis à jour pour tenir compte de la révision de nos émissions de base du périmètre 3 (déplacements d'affaires).

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Aperçu des paramètres et des cibles

Sommaire des paramètres utilisés pour mesurer les progrès

Finance durable

Émissions découlant de nos activités de prêt

Émissions découlant de nos activités

Annexe



Émissions découlant de nos activités

Crédits de carbone⁴⁵

En plus de nos efforts pour réduire les émissions liées à nos activités d'exploitation, nous achetons et retirons des crédits de carbone équivalents à nos émissions totales en fonction du marché. Nous croyons que l'achat annuel de crédits de carbone apporte un soutien précieux aux technologies et aux projets qui contribuent à réduire les émissions. Nous avons acheté et retiré des crédits de carbone équivalant au montant cumulatif des émissions totales en fonction du marché déclarées depuis 2018. Voir le tableau 8 ci-dessous pour plus de renseignements sur les crédits de carbone.

Les crédits de carbone que nous achetons sont vérifiés par des registres de crédits de carbone externes tels que le Climate Action Reserve, Verra et American Carbon Registry, et respectent les méthodologies des registres de crédits de carbone⁶⁴ pour démontrer leur caractère complémentaire⁶⁵ et leur permanence⁶⁶. Dans le cadre du contrôle

diligent effectué pendant notre processus d'approvisionnement, nous prenons en considération l'emplacement, la technologie, la modernité, et les avantages et inconvénients communautaires ou environnementaux additionnels des choix potentiels.

Alors que le marché des titres compensatoires en carbone est encore émergent, nous croyons que l'achat de crédits de carbone dotés de qualités clés, comme un bon caractère complémentaire et la permanence, fournit les fonds propres nécessaires pour soutenir des projets qui contribuent à l'action climatique qui a le potentiel de favoriser l'utilisation de nouvelles technologies et de puits de carbone naturels. Nous appuyons également les efforts visant à renforcer les marchés du carbone volontaires, dont le travail de l'Integrity Council for the Voluntary Carbon Market, et nous cherchons à incorporer les nouvelles pratiques exemplaires dans notre propre évaluation du recours aux crédits de carbone.

Pleins feux

Groupe Solutions des marchés environnementaux

RBC négocie activement des crédits de carbone sur la plupart des grands marchés du carbone nord-américains, européens et mondiaux. RBC a été la première banque canadienne, en 2008, à ouvrir un bureau de négociation des droits d'émission de carbone. En 2023, afin d'accroître ses capacités sur le marché volontaire du carbone, RBC a formé le groupe Solutions des marchés environnementaux, composé de professionnels des plateformes de vente et de négociation, de services-conseils, de structuration et de finance durable de RBC Marchés des Capitaux. Ensemble, ils aident les clients de RBC à mettre en œuvre leurs stratégies climatiques. Plus précisément, le groupe fournit conseils et solutions aux clients, dont ceux-ci :

- Approvisionnement en crédits de carbone et négociation de crédits qui cadrent avec la stratégie commerciale et les objectifs en matière de climat des clients
- Approvisionnement en énergies renouvelables et négociation, en harmonie avec les objectifs de réduction des émissions ou les cibles en matière d'énergies renouvelables des clients
- Financement de projets de crédit de carbone
- Projets d'investissement structuré sur le thème du carbone

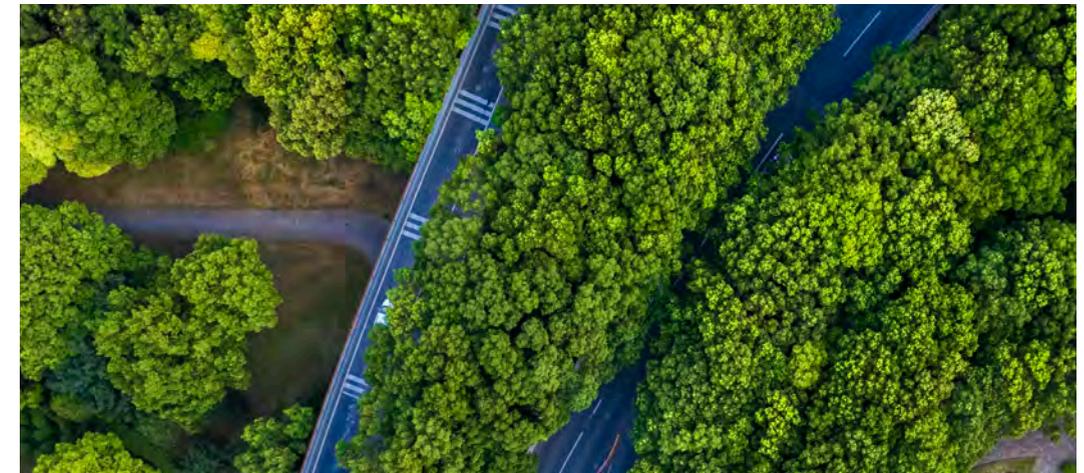
Tableau 8 : Crédits de carbone achetés et retirés, pour l'exercice clos le 31 octobre

| Paramètres de rendement | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Crédits de carbone achetés et retirés (tonnes d'éq. CO ₂) ⁱ | 88 729 ⁱⁱ | 68 471 ⁱⁱⁱ | 68 232 ⁱⁱⁱ |

ⁱ Nous achetons des crédits de carbone après chaque exercice afin de compenser le total des émissions en fonction du marché déclarées pour cet exercice. Lorsque nous avons révisé nos émissions découlant de nos activités, nous avons acheté des crédits de carbone supplémentaires afin que les émissions qui n'avaient pas été déclarées antérieurement soient également compensées. En 2023, l'incidence cumulative de la révision de nos émissions du périmètre 3 (déplacements d'affaires) a été une augmentation de 32 640 tonnes d'équivalents de CO₂ (voir le tableau 7 pour plus de détails). En 2022, nous avons révisé les émissions découlant de nos activités, ce qui s'est traduit par une augmentation cumulative de ces émissions de 3 513 tonnes d'équivalents de CO₂ par rapport à ce qui avait été déclaré précédemment.

ⁱⁱ En ce qui a trait à 2023, nous avons acheté des compensations carbone de 88 729 tonnes d'équivalents CO₂, ce qui représente le total des émissions en fonction du marché d'équivalents CO₂ de 56 089 tonnes pour 2023, plus des crédits de carbone supplémentaires achetés pour compenser la révision de nos émissions d'équivalents de CO₂ de 32 640 tonnes du périmètre 3 (déplacements d'affaires).

ⁱⁱⁱ Nous avons révisé les chiffres comparatifs pour refléter les crédits de carbone achetés et retirés pour chaque période ; auparavant, des crédits de carbone supplémentaires étaient attribués rétrospectivement aux périodes au cours desquelles les émissions étaient déclarées. Les quantités précédemment déclarées en tonnes d'équivalents de CO₂ étaient les suivantes : 2022 – 64 958 ; 2021 – 68 372.



Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Aperçu des paramètres et des cibles

Sommaire des paramètres utilisés pour mesurer les progrès

Finance durable

Émissions découlant de nos activités de prêt

Émissions découlant de nos activités

Annexe





Annexe

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains
paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgence réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les
déclarations prospectives

Avis important concernant
le présent rapport



Mesures supplémentaires

Dans la présente section, nous fournissons des renseignements supplémentaires sur les paramètres recommandés par les normes sectorielles et que nous avons déjà divulgués, en particulier sur les émissions financées sur la base des encours, conformément à la norme PCAF²⁰ et aux actifs liés au carbone indiqués dans les lignes directrices de mise en œuvre du GIFCC, afin d'assurer une transparence continue sur ces mesures.

Émissions financées selon la norme du PCAF

En 2022, nous avons déclaré nos émissions financées selon la norme du PCAF²⁰ découlant de nos activités de prêt dans les trois secteurs pour lesquels nous avons établi des cibles intermédiaires. En 2023, nous ajoutons à cela celles du secteur agricole.

Les variations de nos émissions financées selon la norme du PCAF sont principalement attribuables aux variations des montants des prêts en cours, lesquels dépendent du moment où nos clients ont besoin de fonds. Plus précisément, en ce qui concerne l'augmentation des émissions du périmètre 3 dans le secteur pétrolier et gazier, nous avons observé que les clients à plus fortes émissions utilisaient moins leurs prêts en 2023 que les clients à plus faibles émissions. De plus, nous avons révisé nos résultats de 2022 et de 2021 pour les secteurs pétrolier et gazier et de la production d'énergie afin d'intégrer des données plus à jour sur les émissions déclarées par les clients, et des données supplémentaires déclarées par les clients, ce qui nous permet de moins dépendre des données de substitution, comme il est indiqué dans la section Considérations relatives aux mesures des émissions découlant de nos activités de prêt, à la page 40.

Table 8 : Émissions financées selon la norme du PCAF par secteur, pour l'exercice clos le 31 octobre

| | | Paramètre | 2023 | 2022 | 2021 | Cote de qualité des données du PCAF (2023) ⁶⁷ |
|-------------|----------------------|---|------|--------------------|------------------|--|
| Énergie | Pétrole et gaz | Périmètres 1 et 2 (millions de tonnes d'éq. CO ₂) | 2,8 | 2,9 ⁱ | 2,3 ⁱ | 2,9 |
| | | Périmètre 3 (millions de tonnes d'éq. CO ₂) | 46,3 | 42,3 ⁱⁱ | s. o. | 4,4 |
| | Production d'énergie | Périmètres 1 et 2 (millions de tonnes d'éq. CO ₂) | 1,5 | 1,3 ⁱⁱⁱ | 1,3 | 4,2 |
| Automobile | | Périmètres 1 et 2 (millions de tonnes d'éq. CO ₂) | 0,02 | 0,01 | 0,01 | 2,6 |
| | | Périmètre 3 (millions de tonnes d'éq. CO ₂) | 0,8 | 0,4 | s. o. | 4,2 |
| Agriculture | | Périmètres 1 et 2 (millions de tonnes d'éq. CO ₂) | 1,4 | s. o. | s. o. | 4,0 |

Indique un niveau d'incertitude plus élevé à l'égard des mesures. Voir la page 40 pour plus de détails.

ⁱ Nous avons révisé nos données comparatives de 2022 et 2021 pour les raisons indiquées sur la présente page. Les quantités précédemment déclarées en millions de tonnes d'équivalents CO₂ étaient les suivantes : 2022 — 2,34 et 2021 — 1,91.

ⁱⁱ Nous avons révisé les données comparatives de 2022 pour les raisons indiquées sur la présente page. La quantité précédemment déclarée en millions de tonnes d'équivalents CO₂ était de 35,73.

ⁱⁱⁱ Nous avons révisé les données comparatives de 2022 pour les raisons indiquées sur la présente page. La quantité précédemment déclarée en millions de tonnes d'équivalents CO₂ était de 1,22.

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgaration réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Avis important concernant le présent rapport





Mesures supplémentaires

Actifs liés au carbone

Les actifs liés au carbone sont l'une des mesures recommandées par les directives de mise en œuvre du GIFCC¹⁰. Les banques les déclarent depuis plusieurs années déjà pour fournir une mesure liée au climat comparable pour le secteur financier. Les actifs liés au carbone sont ceux qui sont les plus touchés par les risques de transition et les risques physiques découlant des changements climatiques (pour de plus amples renseignements sur ces types de risque, consultez la section Gestion du risque à la page 31). Pour mesurer les actifs liés au carbone, RBC sélectionne les codes de classification type des industries (codes CTI) pour les quatre secteurs désignés dans les directives de mise en œuvre du GIFCC d'octobre 2021. Nos calculs relatifs aux actifs liés au carbone englobent ces secteurs d'actifs, soit l'énergie (pétrole et gaz, charbon et électricité), les transports (aérien, maritime, ferroviaire et routier [camions et automobiles]), les matériaux et bâtiments (métaux et mines, produits chimiques, matériaux de construction, biens d'équipement, gestion et développement immobilier) et les produits agricoles, alimentaires et forestiers (boissons, agriculture, aliments et viandes emballés, produits papetiers et forestiers). En ce qui concerne les fournisseurs publics d'électricité, nous avons exclu ceux dont les activités s'appuient sur des ressources renouvelables et sur l'hydroélectricité, conformément aux lignes directrices.

Tableau 9 : Actifs liés au carbone, au 31 octobre

Milliards de dollars canadiens d'exposition aux risques de crédit (exclusion faite des montants en pourcentage)

| Paramètres de rendement | Exposition aux risques de crédit ⁶⁸ | | | Pourcentage de l'exposition aux risques de crédit totale ⁶⁹ | | | |
|---|--|---------|---------|--|--------|--------|-------|
| | 2023 | 2022 | 2021 | 2023 | 2022 | 2021 | |
| Exposition totale aux risques de crédit | 1 664,4 | 1 594,3 | 1 438,1 | - | - | - | |
| Actifs liés au carbone totaux | 258,2 | 243,5 | 213,4 | 15,5 % | 15,3 % | 14,9 % | |
| Actifs liés au carbone par secteur | | | | | | | |
| | Matériaux et bâtiments | 162,1 | 149,5 | 125,9 | 9,7 % | 9,4 % | 8,8 % |
| | Énergie ⁷⁰ | 40,0 | 43,9 | 42,7 | 2,4 % | 2,8 % | 3,0 % |
| | Transport | 29,2 | 25,6 | 21,3 | 1,8 % | 1,6 % | 1,5 % |
| | Produits agricoles, alimentaires et forestiers | 26,9 | 24,6 | 23,5 | 1,6 % | 1,5 % | 1,6 % |

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgence réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Avis important concernant le présent rapport



Méthodologie pour certains paramètres de rendement

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains
paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgence réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les
déclarations prospectives

Avis important concernant
le présent rapport

La présente section fournit des détails supplémentaires sur la méthodologie utilisée pour mesurer le rendement de la Banque sur : A. la finance durable, B. l'évaluation du plan de transition de la clientèle, C. les émissions découlant de nos activités de prêt et D. les émissions découlant de nos activités.

A. Finance durable

En 2022, nous avons publié la première version de notre cadre de finance durable (le « cadre ») qui définit l'approche et la méthodologie dont nous nous servons pour classer, suivre et divulguer les progrès réalisés par rapport à notre engagement de finance durable³. Dans ce cadre, la finance durable s'entend des activités financières qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Pour notre déclaration relative à la finance durable de l'exercice 2023, nous avons utilisé [la version du cadre datant d'octobre 2022](#). La version mise à jour, publiée en même temps que le Rapport climatique 2023 en mars 2024, entrera en vigueur aux fins de déclaration pour l'exercice 2024. Pour plus de détails, consultez notre [Cadre de financement durable](#) et la page 12 de la section Stratégie.

Aux fins de déclaration, nous présentons nos activités de finance durable par catégorie de résultats, comme le montre le tableau ci-dessous :

| Catégorie | Définition |
|--|---|
| Activités vertes | Les activités vertes font référence aux services de financement et aux autres services financiers qui répondent aux critères de classification comme activités écologiques admissibles en vertu du cadre, y compris le financement ou les services financiers d'ordre spécifique (p. ex. prêt vert ou obligation verte) et le financement ou les services financiers de type « Objet général de l'entreprise – entreprise non diversifiée » (p. ex. une entreprise dont les revenus cadrent avec les activités vertes admissibles). Pour en savoir plus, notamment pour obtenir le sens des termes « d'ordre spécifique » et « objet général de l'entreprise – entreprise non diversifiée », reportez-vous au Cadre de finance durable RBC. |
| Activités sociales | Le terme « activités sociales » désigne les opérations admissibles selon le cadre qui visent des objectifs sociaux d'ordre spécifique (par exemple, obligations municipales américaines admissibles) ou de type « Objet général de l'entreprise – entreprise non diversifiée » (par exemple, fournisseur de logements abordables). Pour en savoir plus, consultez le cadre. |
| Autres activités vertes et sociales | Les autres activités vertes et sociales désignent les produits d'ordre spécifique qui regroupent des objectifs environnementaux et sociaux, comme les obligations durables. Pour en savoir plus, consultez le Cadre de finance durable RBC. |
| Solutions liées au développement durable | Le terme « solutions liées au développement durable » désigne les opérations de type « Objet général de l'entreprise – financement lié à la durabilité » admissibles selon le cadre, y compris les obligations et les prêts liés au développement durable. Pour en savoir plus, consultez le Cadre de finance durable RBC. |

B. Évaluation du plan de transition des clients

L'évaluation des plans de transition de la clientèle a été effectuée par RBC Marchés des Capitaux.

Les clients classés dans un stade donné de l'échelle de maturité répondaient à tous les critères de ce stade. Si un client remplissait la plupart des critères d'un stade, mais pas tous, il a été classé dans le stade inférieur pour lequel il remplissait tous les critères.

L'évaluation a été fondée sur les déclarations publiques des clients et les déclarations écrites que les clients ont transmises à RBC. RBC s'est appuyée sur l'exactitude de ces déclarations pour faire son évaluation.

Cette dernière était de nature binaire (« oui » ou « non ») et visait à déterminer si la déclaration du client répondait aux critères d'évaluation. RBC n'a pas évalué la nature qualitative de la déclaration. Par exemple, lorsqu'elle a considéré le critère permettant de déterminer si le client avait une politique pour évaluer les projets de compensation, l'équipe d'évaluation a cherché à confirmer si une telle politique avait été divulguée et non à déterminer la nature qualitative de la politique.

Les montants des prêts autorisés et le nombre d'emprunteurs uniques utilisés pour déclarer les pourcentages dans les résultats de l'évaluation datent du 31 octobre 2023.





Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains
paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgence réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les
déclarations prospectives

Avis important concernant
le présent rapport

Méthodologie pour certains paramètres de rendement

C. Émissions découlant de nos activités de prêt

La présente section sur la méthodologie décrit notre façon de calculer nos paramètres ainsi que les limites de la déclaration et les périmètres inclus dans chaque paramètre.

Plusieurs paramètres sont couramment utilisés pour établir des objectifs et mesurer les émissions financées. Les paramètres qu'utilise RBC actuellement comprennent les émissions financées (tant sur la base des crédits autorisés³³ que sur la base des encours) et l'intensité des émissions physiques.

Pour les émissions financées sur la base des encours, nous suivons les directives du PCAF. Pour les émissions financées absolues, nous avons adapté la norme du PCAF afin d'utiliser les crédits autorisés pour le montant de notre financement plutôt que les encours. Pour l'intensité des émissions physiques, nous avons harmonisé notre approche méthodologique à celle de nos pairs du secteur financier et aux directives préliminaires de groupes comme l'alliance bancaire zéro émission nette (NZBA). Nous abordons chaque méthodologie plus en détail ci-dessous.

Émissions financées

Le PCAF donne des conseils sur la façon de mesurer les émissions financées pour différentes catégories d'actifs. La méthodologie varie légèrement selon la catégorie. Dans le [Rapport climatique 2021](#) de RBC, nous avons mesuré nos émissions financées dans toutes les catégories d'actifs du PCAF où il y avait une méthodologie à ce moment-là. Notre rapport climatique actuel porte principalement sur la catégorie des prêts à l'entreprise et nos méthodologies reflètent les orientations données pour cette catégorie d'actifs. À mesure que nous augmenterons nos capacités de déclaration à l'avenir, nous prévoyons fournir plus de détails sur les approches utilisées pour mesurer les émissions financées dans d'autres catégories d'actifs.

Calcul des émissions financées liées aux prêts à l'entreprise

RBC calcule les émissions financées pour un prêt à l'entreprise en multipliant le facteur d'attribution par les émissions du client concerné :

Émissions financées_c

=

Facteur d'attribution_c X Émissions du client_c

où c désigne un emprunteur unique.



Facteur d'attribution

Pour mesurer les émissions financées, RBC comptabilise une partie des émissions annuelles du client financé, qui est déterminée par le rapport entre le montant de financement de l'institution (numérateur) et la valeur du client financé (dénominateur). Il s'agit du facteur d'attribution, et la méthode de calcul varie légèrement selon que nous évaluons une société cliente ouverte ou fermée :

| | Prêts à l'entreprise pour sociétés clientes ouvertes | Prêts à l'entreprise pour sociétés clientes fermées |
|---------------------|---|--|
| Formule | $\text{Facteur d'attribution}_c = \frac{\text{Montant du financement}_c}{\text{Valeur de l'entreprise avec liquidités}_c}$ <p>où c désigne un emprunteur unique.</p> | $\text{Facteur d'attribution}_c = \frac{\text{Montant du financement}_c}{\text{Total des capitaux propres}_c \text{ et de l'endettement}_c}$ <p>où c désigne un emprunteur unique.</p> |
| Dénominateur | La valeur de l'entreprise avec liquidités est définie ainsi : somme de la capitalisation boursière des actions ordinaires, de la capitalisation boursière des actions privilégiées et des valeurs comptables de l'endettement total et des participations minoritaires. Aucune déduction pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie n'est effectuée pour éviter d'obtenir une valeur d'entreprise négative. La valeur de l'entreprise avec liquidités peut être calculée à la clôture de l'exercice ou de tout autre cycle financier approprié, comme les trimestres financiers. | Le total des capitaux propres et de l'endettement total : somme des valeurs comptables de l'ensemble des capitaux propres, de l'endettement total et des participations minoritaires. Il peut être calculé à la clôture de l'exercice ou de tout autre cycle financier approprié, comme les trimestres financiers. |
| Numérateur | Encours ou crédits autorisés | Encours ou crédits autorisés |

Émissions de l'entreprise

Pour le calcul des émissions de l'entreprise, le PCAF formule trois options pour les prêts à l'entreprise. Les voici :

- Émissions déclarées** : Lorsqu'un emprunteur déclare directement ses émissions, dans un rapport sur le développement durable d'entreprise ou d'autres documents d'informations accessibles au public, nous obtenons directement les données auprès de nos clients ou d'un fournisseur tiers. Bien qu'il y ait plusieurs fournisseurs de données externes sur le marché, nous faisons appel à S&P Global à titre de principal fournisseur pour nos données sur les émissions déclarées.
- Émissions découlant des activités physiques** : Si les émissions déclarées directement par les clients ne sont pas disponibles, nous évaluons les émissions produites à l'aide de données réelles divulguées par les clients sur la consommation d'énergie (p. ex. mégawattheures de gaz naturel consommés) ou la production (p. ex. tonnes d'acier produites).
- Émissions découlant d'activités économiques** : Si les émissions déclarées directement par les clients et les données sur la consommation d'énergie ou la production ne sont pas disponibles, le PCAF recommande d'utiliser les données statistiques officielles ou les tableaux des entrées-sorties étendus à l'environnement reconnu. Ces sources de données fournissent des facteurs d'émission moyens propres à une région ou à un secteur⁵⁸, exprimés par activité économique (p. ex. tonnes d'éq. CO₂/M \$ de revenus ou tonnes d'éq. CO₂/M \$ d'actifs). RBC utilise tant la base de données du PCAF que nos facteurs d'émission économique internes pour estimer les émissions du client lorsque les données sur les émissions liées aux activités physiques ou les émissions déclarées ne sont pas disponibles.

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgaration réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Avis important concernant le présent rapport





Méthodologie pour certains paramètres de rendement

Amélioration des mesures des émissions financées dans le secteur agricole

Pour rehausser l'exactitude et la qualité de nos mesures d'émissions financées, nous avons élaboré une méthodologie pour estimer les émissions propres à une ferme. C'est ce qui sous-tend la validation de concept de l'outil d'estimation des GES de l'équipe des Services commerciaux et notre nouvelle estimation des émissions financées du secteur agricole (production de produits laitiers, de céréales et de graines oléagineuses). Dans l'approche adoptée, nous avons combiné les renseignements internes de RBC à d'autres sources de données, notamment l'imagerie géospatiale, les guides des cultures provinciaux, les statistiques gouvernementales et les publications universitaires.

Rendement par rapport à nos cibles intermédiaires

Calcul de l'intensité des émissions physiques

Formule

L'intensité des émissions physiques représente les émissions par unité de production d'un client (p. ex. le nombre de mégawattheures ou de mégajoules d'énergie produite). À l'échelle du portefeuille, l'intensité des émissions physiques est la moyenne des intensités des émissions physiques associées aux clients du portefeuille, pondérée en fonction des expositions. L'intensité des émissions physiques des clients qui exercent des activités à plus faible intensité de carbone (comme les producteurs d'énergie solaire) sera moins grande que celle de ceux qui exercent des activités à plus forte intensité de carbone (comme les producteurs d'énergie au charbon). L'intensité des émissions physiques d'un prêt à l'entreprise individuelle est calculée en multipliant le facteur d'attribution (détails ci-dessous) par l'intensité des émissions (émissions par unité de production) du client respectif. Par conséquent, l'intensité physique des émissions du portefeuille est calculée comme suit :

$$\text{Intensité des émissions physiques du portefeuille} = \sum_{\text{Clients}} \text{Facteur d'attribution}_c \times \frac{\text{Émissions du client}_c}{\text{Production du client}_c}$$

où c désigne un particulier client.

Facteur d'attribution

Le facteur d'attribution reflète les encours à un client par rapport à notre financement total à tous les clients du secteur. Cette approche nous permet de connaître le poids relatif de notre financement à un client dans un portefeuille financier propre à un secteur.

$$\text{Facteur d'attribution}_c = \frac{\text{Montant du financement}_c}{\text{Financement total pour le secteur}}$$

où c désigne un particulier client.

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgence réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Avis important concernant le présent rapport



Méthodologie pour certains paramètres de rendement

Approche utilisée pour sélectionner les secteurs, les sous-secteurs et les périmètres

Nous tenons compte des facteurs suivants pour choisir les secteurs et les sous-secteurs :

- L'importance et la contribution relative des émissions de GES des périmètres 1, 2 et 3 par sous-secteur
- Le montant de financement autorisé pour le sous-secteur par rapport au total de nos engagements de financement
- La fiabilité des données disponibles

- La disponibilité des parcours et des scénarios de décarbonation pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050

Pour la sélection du périmètre, nous nous concentrons sur ceci : l'importance relative des périmètres, les directives de l'industrie et l'influence du double comptage des émissions dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Nos limites pour les émissions et les sous-secteurs peuvent varier légèrement selon le paramètre. Pour chaque paramètre, nous avons précisé en détail les secteurs, les sous-secteurs et les périmètres inclus ci-dessous :

Tableau 10 : Limites des sous-secteurs pour les émissions découlant de nos activités de prêt

| Secteur | Cibles intermédiaires | Différence entre la couverture des sous-secteurs et nos cibles intermédiaires | |
|-----------------------------|---|--|---|
| | | Émissions financées absolues | Émissions financées selon la norme du PCAF |
| Pétrole et gaz | Sous-secteurs en amont (périmètres 1 à 3) Sous-secteurs en aval (périmètres 1 à 3) Sous-secteurs intégrés (périmètres 1 à 3) | Sous-secteurs intermédiaires des périmètres 1 et 2 (sous-secteurs en aval du périmètre 3 ⁱ exclus) | Sous-secteurs intermédiaires des périmètres 1 à 3 |
| Production d'énergie | Production d'électricité (périmètres 1 à 3) | Émissions non déclarées | Production d'électricité (périmètre 2) |
| Automobile | Fabricants de véhicules utilitaires légers (périmètres 1 à 3) (comprend uniquement l'utilisation finale (« du réservoir à la roue ») pour les émissions du périmètre 3) | Émissions non déclarées | Périmètre 3 en amont (« du puits au réservoir ») |
| Agriculture | Sans objet | Émissions non déclarées | Production de céréales et de graines oléagineuses (périmètres 1 et 2) Production de produits laitiers (périmètres 1 et 2) ⁱⁱ |

ⁱ Les sous-secteurs intermédiaire et en aval du périmètre 3 ont été exclus des émissions financées absolues du secteur pétrolier et gazier afin d'éviter la double comptabilisation des émissions. Ces émissions sont comptabilisées dans la chaîne de valeur pour les clients en amont et les clients intégrés du périmètre 3.

ⁱⁱ Comprend les émissions provenant de la production d'aliments pour animaux

D. Émissions découlant de nos activités d'exploitation

RBC publie des données pluriannuelles sur les émissions de GES absolues : périmètre 1, périmètre 2 (en fonction de l'emplacement) et périmètre 3 (déplacements d'affaires), calculées conformément au Protocole des GES⁶¹.

Les données des périmètres 1 et 2 pour les bâtiments dont nous sommes propriétaires ou locataires ont été obtenues de notre société de gestion immobilière. Le carburant acheté directement pour les déplacements est couvert dans le périmètre 1.

Les émissions du périmètre 3 pour les déplacements d'affaires des employés sont fondées sur les réservations effectuées au moyen de notre système tiers et par l'entremise d'agences de voyages. Elles sont regroupées et converties en émissions selon la consommation de carburant ou la conversion des distances.

Les facteurs d'émission et les données sur la composition du réseau proviennent de sources gouvernementales accessibles au public ou sont tirés des données de l'Agence internationale de l'énergie. Les données couvrent nos installations au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, dans les îles Anglo-Normandes, en Belgique, en Suisse, en Allemagne, en Espagne, en France, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Suisse, à Hong Kong, en Chine, à Singapour, au Japon, en Australie, en Malaisie et dans les Antilles.

Nos déclarations relatives à l'énergie depuis 2018 représentent 99 % de la superficie totale que nous occupons dans le monde. Le cycle de déclaration des données énergétiques des périmètres 1 et 2 pour les bâtiments (gaz naturel, mazout, gaz propane, eau réfrigérée, vapeur et électricité) s'étend du 1^{er} août au 31 juillet pour nous donner le temps de recueillir les données, de les analyser et d'en certifier l'exactitude. Le cycle de déclaration des autres sources d'émissions demeure du 1^{er} novembre au 31 octobre.

- Introduction
- Stratégie
- Gouvernance
- Gestion des risques
- Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgaration réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Avis important concernant le présent rapport





Affiliations et partenariats

| Société | Participation de RBC |
|--|---|
| Finance durable et parcours de transition | |
| Climate Action 100+ | À titre de signataire, RBC GMA participe à des engagements collaboratifs visant à encourager les sociétés à prendre des mesures pour réduire leurs émissions de GES, à accroître leur gouvernance des changements climatiques et à améliorer la déclaration d'information sur le sujet. |
| Engagement climatique Canada | RBC GMA compte parmi les membres fondateurs d'Engagement climatique Canada (ECC), une initiative du monde de la finance qui favorise le dialogue entre la communauté financière et les sociétés émettrices en vue d'assurer une transition judicieuse vers une économie carboneutre. Il s'agit d'un programme d'engagement national de collaboration. Un membre de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA siège au comité technique d'Engagement climatique Canada. |
| Global Financial Markets Association (GFMA) | RBC Marché des Capitaux est représentée sur le Conseil d'administration de la GFMA et a participé à la rédaction du rapport « Climate Finance Markets and the Real Economy » de la GFMA, publié en 2020. |
| Institute for Sustainable Finance | En 2020, RBC est devenue commanditaire-fondateur de cet organisme, le tout premier pôle de collaboration visant à développer la capacité de finance durable du Canada par l'éducation, la formation professionnelle et la recherche. |
| International Capital Market Association (ICMA) | RBC Marchés des Capitaux est membre de l'ICMA et participe à plusieurs groupes de travail, notamment le Climate Transition Finance Working Group (groupe de travail sur le financement de la transition climatique). RBC adhère également aux Principes applicables aux obligations vertes, un cadre international volontaire administré par l'ICMA qui vise à aider les émetteurs à financer des projets respectueux de l'environnement. |
| Principes pour l'investissement responsable (PRI) | RBC GMA est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies. Les PRI résultent d'une initiative d'un réseau mondial d'investisseurs qui se sont engagés à intégrer les considérations ESG dans leurs pratiques de placement et leurs politiques d'actionariat. |
| Center for Climate Aligned Finance du Rocky Mountain Institute (RMI) | RBC est devenue partenaire stratégique du RMI en 2021 dans le but de travailler avec ses clients et d'autres institutions financières à l'élaboration de solutions sectorielles afin de favoriser la transition vers une économie carboneutre. |
| Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD) | Créé en mai 2021, le CAFD sert de centre d'expertise, de partenariat et de dialogue sur les questions liées à la finance durable au Canada et à l'échelle internationale, en mettant d'abord l'accent sur la communication d'informations financières liées au climat et aux taxonomies liées aux activités vertes et à la transition. RBC est l'une des organisations participantes. |
| Information relative au climat, gestion du risque et analyse de scénarios | |
| American Bankers Association (ABA) | L'American Bankers Association représente des institutions financières de toute taille d'actifs et de tout type de charte. RBC participe avec ABA à la formulation de ses réponses aux propositions de réglementation et aux initiatives de promotion des activités des banques, ce qui peut comprendre des discussions sur les normes liées au climat. |
| Association des banquiers canadiens (ABC) | RBC est membre de l'ABC et travaille avec d'autres membres sur les meilleures pratiques de l'industrie pour les questions liées au climat et les réponses aux propositions de normes et de règlements liés au climat, entre autres sujets. |
| Carbon Disclosure Project (CDP) | RBC GMA est un investisseur participant au CDP, qui exploite un système mondial de divulgation de données permettant aux entités de mesurer et de gérer leur impact environnemental, et qui cherche à améliorer la communication des données environnementales. Depuis 2003, RBC répond chaque année au questionnaire du CDP afin de contribuer à la collecte de données sur le climat. |
| Institute of International Bankers (IIB) | L'Institute of International Bankers représente les banques internationales opérant aux États-Unis. RBC collabore avec d'autres membres de l'IIB à la mise en œuvre de meilleures pratiques sectorielles et à la formulation de réponses aux propositions de réglementation sur diverses questions touchant les banques étrangères opérant aux États-Unis, notamment les normes et les règlements liés au climat. |

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgation réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Avis important concernant le présent rapport





Affiliations et partenariats

| Société | Participation de RBC |
|--|---|
| Alliance bancaire zéro émission nette (NZBA) | La NZBA, mise sur pied par l'ONU, est un groupe mondial de banques engagées à gérer leurs portefeuilles de prêts et d'investissements dans l'objectif de l'atteinte d'un bilan zéro émission nette d'ici 2050. L'adhésion à la NZBA en 2021 a renforcé l'engagement de RBC à jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition climatique et à appuyer la collaboration entre les secteurs public et privé en vue d'atteindre un bilan zéro émission nette d'ici 2050. À titre de membre de la NZBA, RBC adhère également à l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier. |
| Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) | Membre du PCAF depuis 2021, RBC utilise la méthodologie du groupe pour mieux mesurer ses émissions financées indirectes découlant de ses activités de prêt. |
| Risk Management Association (RMA) | RBC s'est jointe au consortium sur le risque climatique RMA en 2022. Ce consortium réunit des institutions financières pour élaborer des lignes directrices et des cadres cohérents pour la gestion des risques climatiques et collabore avec les organismes de réglementation et d'autres décideurs clés pour éclairer les considérations stratégiques courantes propres à un climat changeant. |
| Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA) | RBC est membre de la SIFMA, une association commerciale américaine de premier plan qui représente des courtiers en valeurs mobilières, des banques d'investissement et des gestionnaires d'actifs exerçant leurs activités aux États-Unis et sur les marchés financiers mondiaux. RBC collabore avec d'autres membres de la SIFMA pour élaborer des meilleures pratiques sectorielles et répondre aux propositions de réglementation sur divers enjeux touchant le secteur des valeurs mobilières, notamment les normes et les règlements liés au climat. |
| Les Principes de l'Équateur | Les Principes de l'Équateur constituent un cadre international volontaire que les institutions financières peuvent suivre pour cerner, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux associés à des projets de financement. RBC a été la première banque canadienne à adopter les Principes de l'Équateur en 2003. En 2006, en 2013 et en 2020, elle s'est engagée à en respecter la version révisée. |
| Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier (UNEP FI) | RBC est membre de l'UNEP FI et a participé à des phases du travail visant à faire progresser l'analyse de scénarios climatiques liés aux risques physiques et de transition. Le forum encourage des approches cohérentes et comparables en matière de risques climatiques et d'autres sujets environnementaux parmi nos homologues mondiaux. |
| Activités carboneutres | |
| Business Renewables Centre Canada (BRC) | RBC compte parmi les membres fondateurs du BRC, un groupe au sein duquel les acheteurs peuvent apprendre comment s'approvisionner en énergies renouvelables directement des fournisseurs. |
| Conseil canadien des carburants d'aviation durables (C-SAF) | RBC Marchés des Capitaux est membre du C-SAF. Le C-SAF a pour objectif de réunir les principales parties prenantes sectorielles et les représentants gouvernementaux afin d'accélérer la production et l'utilisation commerciales de carburants d'aviation durables et à faibles émissions de carbone au Canada. |
| Association internationale pour l'échange de droits d'émission | Cette association est un membre fondateur de la Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone, qui travaille à la mise en place de la tarification du carbone dans le monde entier. RBC en est membre par l'entremise du groupe Solutions de marché environnemental, RBC Marchés des Capitaux. |

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgence réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Avis important concernant le présent rapport





Divulgence réglementaire

Aperçu de la gestion des risques climatiques – RBC Europe Limited

En 2023, RBC Europe Limited (RBC EL) a continué d'améliorer son approche pour mesurer et déclarer les risques financiers liés au climat, conformément aux exigences de l'énoncé de surveillance 3/19 (SS3/19) de la Commission de réglementation prudentielle sur l'amélioration des approches des banques et des assureurs en matière de gestion des risques financiers liés aux changements climatiques, pour déclarer les risques financiers liés aux changements climatiques et continuer de respecter les recommandations du GIFCC du Conseil de stabilité financière et son objectif d'améliorer et d'accroître la communication de l'information financière liée au climat. La lettre sur les priorités de 2023 de la Commission de réglementation prudentielle indiquait que la prise en compte des risques financiers découlant des changements climatiques demeurait une priorité.

Le contexte réglementaire s'appliquant à la gestion et à la divulgation des risques financiers liés au climat continue d'évoluer rapidement tant au Royaume-Uni qu'à l'échelle mondiale. RBC EL surveille les nouvelles exigences réglementaires et juridiques en matière de divulgation, en particulier les initiatives du gouvernement du Royaume-Uni, notamment les Normes sur l'information relative au développement durable du Royaume-Uni, la taxonomie verte du Royaume-Uni, le cadre du Groupe de travail sur les plans de transition du Royaume-Uni, ainsi que les initiatives mondiales, dont les normes sur l'information élaborées par l'International Sustainability Standards Board et la consultation du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sur la divulgation des risques financiers liés au climat.

Gouvernance

La structure de la gouvernance exercée par RBC EL pour repérer et gérer les risques financiers liés au climat est précisée ci-dessous :

| Risque climatique – surveillance et déclaration | |
|---|---|
| Structure de gouvernance simplifiée | |
| Conseil d'administration RBC EL | <p>Le point sur les critères ESG à l'intention du Conseil d'administration de RBC EL : Reçoit des renseignements trimestriels sur les critères ESG, y compris ceux relatifs au climat.</p> <p>Comité de gestion du risque – Royaume-Uni du Conseil d'administration RBC EL : Reçoit des renseignements trimestriels sur la gestion des risques financiers liés au climat.</p> <p>Les administrateurs indépendants ne faisant pas partie de la direction de RBC EL sont membres du Comité de gestion du risque – Royaume-Uni. Tous les administrateurs de RBC EL assistent toutefois aux réunions du Comité.</p> |
| Comités de direction | <p>Comité de direction des Marchés des capitaux : Reçoit les rapports trimestriels sur les risques financiers liés au climat avant qu'ils soient présentés au Comité de gestion du risque – Royaume-Uni du Conseil d'administration de RBC EL. Reçoit des renseignements trimestriels sur les critères ESG, y compris ceux relatifs au climat.</p> <p>Comité de direction de la gestion du risque : Reçoit des rapports mensuels sur le climat.</p> |
| Comités de gestion du risque | Divers comités de gestion du risque reçoivent chaque mois de l'information liée au climat qu'ils peuvent incorporer à leur mandat. |

Conformément aux attentes de la Commission de réglementation prudentielle concernant l'attribution de la responsabilité de repérer et de gérer les risques financiers liés aux changements climatiques à un membre des Services fonctionnels, Haute direction existant, RBC EL a confié cette responsabilité au chef de la gestion du risque (CGR) – Europe, à qui il incombe de surveiller les risques financiers liés au climat pour RBC EL. Une équipe de gestion des risques climatiques de RBC EL vient appuyer cette responsabilité en élaborant des approches servant à cerner, à évaluer, à surveiller et à déclarer les risques liés au climat, selon le cas. D'autres équipes au sein de RBC EL contribuent au suivi de l'évolution de la réglementation et à l'examen de la conformité de RBC EL à cette réglementation.

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgence réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Avis important concernant le présent rapport





Divulgence réglementaire

Aperçu de la gestion du risque climatique – RBC Europe Limited

Stratégie

À l'échelle de l'entreprise, la Stratégie climatique RBC précise les quatre priorités climatiques stratégiques ainsi que les mesures et les engagements de RBC (voir la page 10). RBC EL appuie la mise en œuvre de la Stratégie climatique pour les activités commerciales entreprises pour le compte de RBC Marchés des Capitaux et de Gestion de patrimoine en mettant l'accent sur les activités suivantes⁷¹ :

| Priorité stratégique | Secteur d'activité | |
|---|---|--|
| | RBC Marchés des Capitaux | Gestion de patrimoine – Europe |
| Aider nos clients à passer à la carboneutralité | <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'objectif de l'entreprise consistant à injecter 500 G\$ en finance durable d'ici 2025. Cerner les occasions d'aider les clients qui prennent des mesures de transition énergétique avec l'aide d'une équipe attirée de soutien à la transition énergétique basée en Europe | <ul style="list-style-type: none"> Continuer d'améliorer les capacités d'investissement pour répondre aux besoins liés au climat des clients, comme les investissements thématiques liés à la transition énergétique, aux exclusions et à la déclaration des émissions au niveau du portefeuille Offrir aux clients des produits dans lesquels ils peuvent investir et qui tiennent compte des enjeux ESG, y compris ceux liés aux changements climatiques |
| Assumer nos responsabilités | <ul style="list-style-type: none"> Quantifier l'appétit pour les risques financiers liés au climat de RBC EL Évaluer les plans de transition de la clientèle de RBC Marchés des Capitaux dans le secteur énergétique conformément à l'Approche d'engagement clientèle envers le climat (voir la page 14 pour en savoir plus sur cette approche d'engagement clientèle de RBC Marchés des Capitaux) | <ul style="list-style-type: none"> Perfectionner notre approche en matière de gestion des risques liés au climat en fonction de l'évolution des attentes réglementaires |
| Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration | <ul style="list-style-type: none"> Publier des documents sur le leadership avisé européen et des recherches sur les changements climatiques et les sujets connexes Faire des dons à des partenaires communautaires du Royaume-Uni qui font avancer des solutions novatrices en matière de climat et fondées sur la nature | |
| Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités | <ul style="list-style-type: none"> Louer des espaces de bureau écoénergétiques, dans la mesure du possible. Notre siège social à Londres a la certification BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Methodology) (excellent) ; notre nouveau bureau RBC Brewin Dolphin à Glasgow a la certification BREEAM (excellent) et la note A de l'Energy Performance Certificate⁷². | |

Gestion des risques

Appétit pour le risque

RBC EL a quantifié sa tolérance aux risques financiers liés au climat. L'exposition de RBC EL à ces risques est établie au moyen d'une mesure de haut niveau fondée sur le rendement relatif à cinq indicateurs clés de risque (IRP) ayant la même pondération et couvrant les quatre piliers du risque climatique. Le tableau 11 présente un résumé de ces IRP à titre indicatif seulement. Ces IRP font l'objet d'un suivi mensuel et sont communiqués à la direction chaque trimestre. Les IRP comprennent la surveillance de l'exposition au risque de crédit de RBC EL pour :

- les clients qui exercent leurs activités dans des secteurs sensibles au climat et que RBC EL a catégorisés comme étant à haut risque (secteurs très sensibles aux risques climatiques⁷³) ;
- les clients qui exercent leurs activités dans des secteurs très sensibles aux risques climatiques sans plan de transition⁷⁴ ;
- les biens immeubles du R.-U. ayant une mauvaise cote de diagnostic de performance énergétique (DPE)⁷² ;
- les biens immeubles situés dans les zones inondables. RBC EL revoit chaque année sa tolérance aux risques financiers liés au climat et continuera d'améliorer sa méthodologie pour tenir compte de l'évolution des données et des méthodes d'analyse des risques climatiques.

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgence réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Avis important concernant le présent rapport

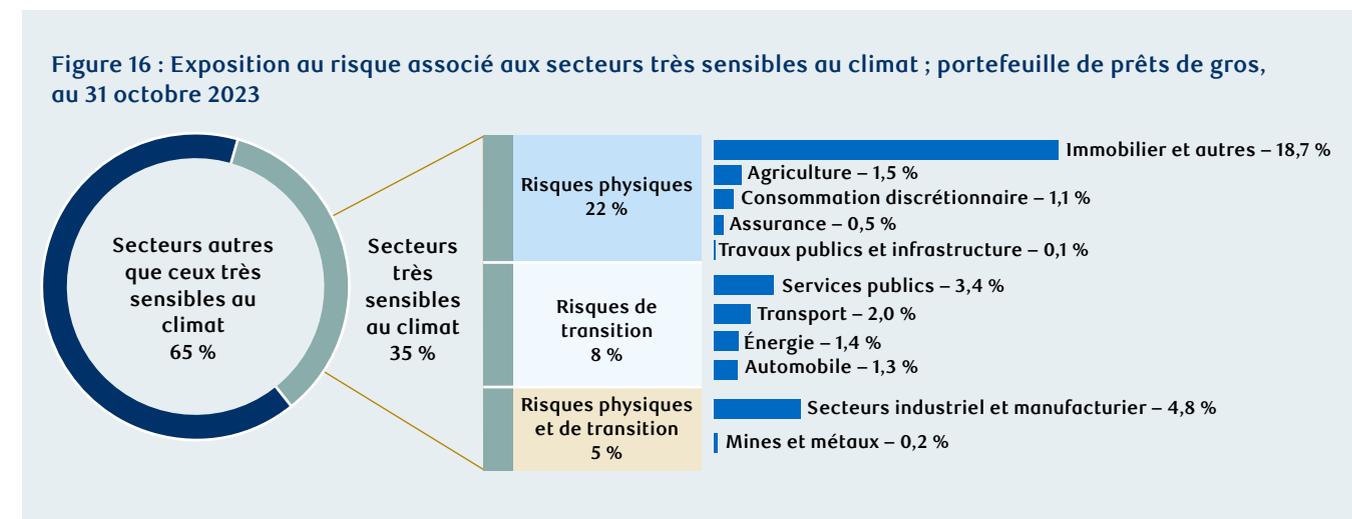


Divulgence réglementaire

Tableau 11 : Tableau de bord des risques liés au climat

| Mesure | Description de la mesure | Résultat ^{75,76} |
|---|---|-------------------------------|
| Profil de risque | | |
| Appétit pour le risque | Valeur de l'exposition des clients des secteurs très sensibles aux risques climatiques Valeur de l'exposition des clients des secteurs très sensibles aux risques climatiques (sans plan de transition) Concentration de biens immeubles assortis de cotes DPE F ou G Concentration de biens immeubles dans les zones inondables | Dans les limites de l'appétit |
| Court terme (de 1 à 5 ans) | | |
| Écoblanchiment ⁷⁷ et risques de transition non financiers liés au climat | Examen des risques opérationnels au sein des unités de RBC EL (selon la description ci-dessous) | Incidence faible à modérée |
| Scénario de déclin des titres négociables | Positions insuffisantes si la valeur des titres très sensibles au climat donnés en garantie diminue | Incidence faible |
| Scénarios de risque de marché lié à la crise énergétique | Valeur de la perte attribuable à la crise par rapport à l'appétit pour le risque du marché | Dans les limites de l'appétit |
| Risques physiques d'inondations | Évaluation des risques météorologiques visant les locaux de RBC EL | Incidence faible |
| | Nombre et exposition des biens immobiliers situés dans les zones inondables | Incidence faible |
| Long terme (de 10 à 30 ans) | | |
| Risques physiques – Inondations | Nombre et exposition des biens immobiliers situés dans les zones inondables | Incidence faible |
| Risques de transition | Perte prévue selon deux scénarios | Incidence faible |

La figure 16 donne un aperçu de l'exposition au risque des prêts des secteurs très sensibles au climat de RBC EL, un IRP inclus dans l'appétit pour le risque. Il s'agit d'une mesure sectorielle qui ne tient pas compte des plans de transition sous-jacents des clients et de la sensibilité au climat.



Émissions découlant des activités de prêt de RBC EL

Les cibles intermédiaires de RBC pour les prêts dans les secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'énergie et de l'automobile, et son rendement par rapport à ces cibles intermédiaires, comme il est indiqué à la page 41, comprennent les activités de RBC EL. L'objectif de RBC Marchés des Capitaux est d'aider les clients à accélérer la réalisation de leurs plans de transition et à faire progresser leur position dans le cadre de préparation à la transition, tel qu'énoncé dans l'Approche d'engagement clientèle envers le climat, publiée en novembre 2023 (voir la page 14 pour un aperçu).

Information

Le Comité de gestion du risque – Royaume-Uni du Conseil d'administration de RBC EL reçoit un rapport trimestriel contenant un tableau de bord des risques liés au climat qui rend compte de la tolérance de RBC EL au risque climatique, ainsi que des répercussions financières des changements climatiques selon les analyses de scénarios effectuées au cours du trimestre. Un exemple est fourni à titre indicatif dans le tableau 11 : Tableau de bord des risques liés au climat.

- Introduction
- Stratégie
- Gouvernance
- Gestion des risques
- Paramètres et cibles

Annexe

- Mesures supplémentaires
- Méthodologie pour certains paramètres de rendement
- Affiliations et partenariats
- Divulgence réglementaire
- Notes de fin de texte
- Mise en garde concernant les déclarations prospectives
- Avis important concernant le présent rapport



Divulgence réglementaire

Analyse de scénarios

Les analyses de scénarios menées par RBC EL en 2023 portaient sur l'exposition aux risques physiques et aux risques de transition de RBC EL dans les secteurs très sensibles aux changements climatiques. Ces scénarios supposaient des risques à court et à long terme. Les évaluations de l'analyse de scénarios de RBC EL sont fournies au Comité de gestion du risque – Royaume-Uni du Conseil d'administration de RBC EL (voir le tableau 11 : Tableau de bord des risques liés au climat pour voir un exemple fourni à titre indicatif) et font partie du processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) de RBC EL.

Analyse de scénarios axés sur les risques physiques

- **Locaux RBC** : Selon l'analyse de scénarios de 2023, RBC EL a conclu que ses locaux de Londres (100 Bishopsgate) étaient peu sensibles aux effets des inondations, de la chaleur extrême, des précipitations extrêmes et des affaissements du sol à court terme.
- **Gestion des locaux** : RBC EL a également effectué des analyses du risque d'inondation (fluvial) à court et à long terme sur l'exposition au crédit immobilier de RBC EL, qui représente le plus important risque physique. La méthodologie tient compte de l'incidence actuelle et future des risques physiques causés par les inondations, avec des risques de retour de 1 sur 100 ans et sur 200 ans sur les trajectoires RCP 8,5⁷⁸ vers 2050 à ce jour, et tient compte des effets de ces chocs sur les ratios d'emprunt du bien immeuble. Dans les portefeuilles évalués, les pertes prévues sur prêts sont limitées.

Analyse de scénarios axés sur l'écoblanchiment et les risques de transition

- **Scénarios de risque de marché lié à la crise énergétique** : RBC EL effectue une surveillance continue du risque de marché axée sur plusieurs scénarios, dont un modélise les risques associés à une transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Les pertes liées aux scénarios de stress se situent dans l'appétit pour le risque⁷⁹.

- **Scénario de risque de crédit de Gestion de patrimoine lié aux titres négociables** : En 2023, RBC EL a effectué une simulation de crise pour les crédits de Gestion de patrimoine, évaluant les répercussions d'une baisse importante de la valeur des titres très sensibles au climat donnés en garantie. Les positions à découvert ont été prises en considération, mais le risque a été jugé limité, essentiellement en raison de la grande diversification des portefeuilles donnés en garantie.
- **Risque de transition – Prêts de gros** : En 2023, l'analyse de scénario axé sur les risques de transition a porté sur les secteurs très sensibles au climat, notamment ceux de l'automobile, de l'énergie, des services publics, des produits industriels, des mines et métaux, et des transports. L'analyse de scénario à long terme (p. ex. 30 ans) est conforme au modèle de projet pilote de la Banque du Canada (BdC) et du BSIF de 2021 et aux scénarios de transition de la BdC (pour en savoir plus sur ce projet, consultez la page 38 du [rapport GIFCC 2021](#) de RBC). Dans l'ensemble, les pertes prévues sur prêts de RBC EL sont limitées en raison de la complexité des changements climatiques, de la nature hypothétique des plans de transition et de l'évolution constante des outils d'analyse de scénarios. Ce type de modèle présente une incertitude inhérente. RBC EL admet que ce genre d'analyse ne permet de faire qu'une évaluation préliminaire de l'ampleur potentielle des risques de transition liés au climat sur le portefeuille de prêts de gros de la Banque et de la façon dont l'évaluation sectorielle change d'une année à l'autre.
- **Écoblanchiment, examen des risques non financiers liés à la transition climatique et scénario de risque opérationnel** : En 2022, RBC EL a fait l'examen des risques opérationnels de ses secteurs d'activité qui se sont désignés comme faisant la promotion d'un produit ou d'un service en tenant compte de facteurs environnementaux, afin d'évaluer leur exposition hypothétique à l'écoblanchiment en relation avec ces produits et services. En 2023, nous avons de nouveau communiqué avec ces secteurs d'activité, ce qui nous a permis de confirmer qu'il n'y avait pas eu de changement important dans leur profil de risque inhérent. RBC EL a examiné les répercussions réputationnelles possibles et les coûts liés aux litiges potentiels dans le cadre d'un scénario de convenance, et a conclu que le risque était de faible à modéré.

Tableau 12 – Exposition aux risques liés au climat : portefeuille de prêts de gros

| | Risques physiques | Risques d'écoblanchiment et risques non financiers | Risques de transition |
|------------------------------------|---|---|--|
| Court terme (de 1 à 5 ans) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation des risques physiques des locaux de RBC ▪ Analyse de scénarios de risques d'inondation du portefeuille immobilier | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen des risques d'écoblanchiment et des risques non financiers | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Scénarios de risque de marché lié à la crise énergétique ▪ Scénario de risques de crédit des titres négociables de Gestion de patrimoine ▪ Scénario de risques opérationnels |
| Long terme (de 10 à 30 ans) | | S. O. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de scénarios de risques de transition des portefeuilles de l'automobile, de l'énergie, des services publics et du transport |

Déclaration

RBC EL s'est engagée à communiquer tous les ans ses progrès relativement à la compréhension et à l'évaluation des répercussions financières des changements climatiques sur ses activités et son bilan. RBC EL l'a fait au moyen de ses déclarations publiques, notamment le Rapport climatique 2023 de RBC, ses comptes annuels 2023, et ses déclarations au titre du troisième pilier de 2023, ainsi que dans le cadre du PIEAFP de 2023 soumis à la Commission de réglementation prudentielle du Royaume-Uni.

Autres développements

RBC EL continue de mieux comprendre les risques financiers liés au climat. Les champs d'intérêt comprennent notamment la mesure de l'exposition au risque de crédit de RBC EL aux secteurs les plus vulnérables au risque de chaleur extrême, poussant plus loin l'analyse de l'exposition au risque immobilier pour inclure les risques physiques et mesurant l'exposition au risque de prêts de gros aux secteurs qui dépendent fortement de la nature et de la biodiversité, conformément aux directives du Groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature (TNFD).

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgence réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Avis important concernant le présent rapport





Divulgence réglementaire

Déclaration sur les marchés volontaires du carbone

De temps à autre, la Banque Royale du Canada et ses filiales (« RBC », « nous », « nos » et « notre ») font des déclarations sur les objectifs, la vision, les ambitions, les engagements, les paramètres et les cibles liés au climat, ainsi que sur les progrès réalisés à l'égard de ces objectifs, de cette vision, de ces ambitions, de ces engagements, de ces objectifs, de ces paramètres et de ces cibles. De plus, dans le cours normal des affaires, RBC Marchés des Capitaux agit à titre de teneur de marché sur le marché volontaire du carbone. Relativement à ces déclarations et à ces activités, RBC peut être réputée faire des déclarations et exercer des activités assujetties aux obligations d'information de la *California Voluntary Carbon Markets Disclosure Act* (California Health and Safety Code, section 26, partie 10) (la « VCMDA »). Les renseignements sur la présente page sont fournis uniquement pour se conformer à la VCMDA et à aucune autre fin. En incluant ces renseignements dans le présent rapport, RBC ne reconnaît aucunement qu'un élément particulier doit être divulgué ni ne renonce à aucun argument concernant l'interprétation de la VCMDA. Ces renseignements peuvent changer sans préavis.

Communication d'information de RBC liée au climat

Les renseignements sur nos objectifs, notre vision, nos ambitions, nos engagements, nos buts, nos paramètres et nos cibles liés au climat, y compris, mais sans s'y limiter, 1) nos cibles intermédiaires de réduction des émissions de 2030 pour les prêts dans les secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'énergie et de l'automobile et notre objectif ultime d'atteindre la carboneutralité dans nos activités de prêt d'ici 2050 ; 2) notre engagement d'injecter 500 milliards de dollars en finance durable d'ici 2025 ; et 3) notre engagement à maintenir la carboneutralité dans nos activités mondiales, tout en diminuant le recours aux crédits chaque année, ainsi que nos progrès vers l'atteinte de ces objectifs, de cette vision, de nos ambitions, de nos engagements, de nos buts, de nos paramètres et de nos cibles, se trouvent dans nos rapports et déclarations ESG disponibles sur notre site [Information ESG](#).

PwC a procédé à une mission d'assurance limitée pour certains de nos paramètres climatiques. Vous pouvez en apprendre davantage sur la portée des travaux de PwC, y compris sur les paramètres de la portée, dans notre [rapport de progression ESG 2023](#), aux pages 135 et 136.

Activités de négociation de crédits sur les marchés volontaires du carbone de RBC Marchés des Capitaux

Dans le cours normal des affaires, RBC Marchés des Capitaux agit à titre de teneur de marché sur le marché volontaire du carbone. Les crédits négociés par RBC Marchés des Capitaux sur le marché volontaire du carbone sont inscrits aux registres de crédits de carbone, dont ceux de Verra, d'American Carbon Registry, de Climate Action Reserve et de Gold Standard. Ces registres ont leurs propres normes, exigences de vérification et protocoles de surveillance pour les projets de crédits sur les marchés volontaires du carbone ainsi certifiés. Des numéros de série sont attribués sur les crédits sur les marchés volontaires du carbone par le registre applicable qui a établi des normes, de la documentation, des exigences de vérification par des tiers et des protocoles de surveillance bien définis pour le projet en question. Chaque registre tient à jour un grand livre public et d'autres renseignements contenant les détails du projet lié au crédit de carbone volontaire sur son site Web, y compris les renseignements pertinents (s'il y a lieu) concernant :

- les protocoles, l'emplacement, les échéanciers, le type de projet, la conformité aux normes existantes, la durabilité, l'existence d'une vérification et la réduction ou l'élimination des émissions annuelles ;
- les mesures de reddition pour les projets qui ne sont pas terminés ou qui ne réalisent pas les réductions ou les suppressions prévues, pouvant comprendre l'annulation de crédits d'organismes de réglementation, exigeant des promoteurs de projets qu'ils versent une compensation par le retrait de crédits et d'autres recours ; et
- les données et les méthodes nécessaires pour reproduire et vérifier de façon indépendante le nombre de crédits de réduction ou de retrait délivrés par le projet.

Pour en savoir plus sur les projets de crédits sur les marchés volontaires du carbone figurant dans les registres de crédits de carbone, visitez le site Web respectif des registres.

Les crédits de carbone commercialisés, vendus ou achetés par RBC Marchés des Capitaux sur les marchés volontaires dans le cadre de ses activités courantes de tenue de marché ne sont pas liés à notre déclaration concernant la carboneutralité de nos activités d'exploitation susmentionnées.

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgence réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Avis important concernant le présent rapport



Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains
paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgence réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les
déclarations prospectives

Avis important concernant
le présent rapport

- 1 Les solutions contribuant à une économie plus verte désignent les approches, processus, technologies, produits et services qui favorisent la transition vers une économie plus verte. Les solutions pour une économie plus verte sont décrites dans notre cadre de financement durable à titre d'activités écologiques admissibles. RBC ne fournit pas de telles solutions. Elles sont créées et supervisées par d'autres acteurs de l'économie, tels que nos clients.
- 2 Les activités écologiques font référence aux services de financement et aux autres services financiers qui répondent aux critères de classification comme activités écologiques admissibles en vertu du cadre, y compris le financement ou les services financiers d'ordre spécifique (p. ex. prêt vert ou obligation verte) et le financement ou les services financiers de type « Objet général de l'entreprise – entreprise non diversifiée » (p. ex. une entreprise dont les revenus cadrent avec les activités écologiques admissibles). Pour en savoir plus, notamment pour obtenir le sens des termes « d'ordre spécifique » et « financement d'ordre général – entreprise non diversifiée », reportez-vous au Cadre de finance durable RBC.
- 3 En avril 2019, RBC a annoncé un engagement à injecter 100 milliards de dollars en finance durable d'ici 2025. En 2021, ayant déjà dépassé cet objectif, nous avons relevé cet engagement à 500 milliards d'ici 2025. La finance durable s'entend des activités financières qui tiennent compte des critères ESG (environnement, société et gouvernance) ; les opérations pouvant être prises en compte relativement à notre engagement sont décrites dans le Cadre de finance durable RBC. L'évaluation de nos activités de finance durable en vertu du Cadre de finance durable RBC ne tient pas compte des pratiques de RBC GMA, de RBC Gestion de patrimoine et de City National Bank. Pour obtenir un complément d'information, reportez-vous à la section [Engagement de finance durable de RBC](#).
- 4 La mesure de nos émissions financées absolues sur la base des crédits autorisés pour le secteur gaz et pétrole est fondée sur des hypothèses, des estimations et des jugements considérés comme raisonnables au moment où la mesure est faite. Chaque mesure est assujettie à des incertitudes et à des risques intrinsèques et pourrait s'avérer inexacte, de sorte que les mesures divulguées par la suite pourraient être considérées comme erronées. Un certain nombre de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont nous pouvons difficilement prédire les effets, pourraient avoir une incidence sur la quantité de nos émissions financées absolues pour le secteur gaz et pétrole pendant une période donnée. En outre, il n'y a aucune garantie que les mesures que nous prenons pour réduire ces émissions au fil du temps auront l'effet auquel nous aspirons. Voici quelques-uns de ces facteurs : les progrès des clients vers l'atteinte de leurs propres cibles de réduction des émissions, les changements dans la valeur de l'entreprise des emprunteurs en raison de divers facteurs, notamment la capitalisation boursière, la disponibilité des données sur les émissions des clients (y compris les problèmes liés aux retards dans les données) et les modifications des estimations d'émissions attribuables aux changements dans la qualité des données. Pour en savoir plus sur les considérations, les limites et les révisions relatives aux données, consultez la page 40. Pour les prochaines périodes de déclaration, nous avons l'intention d'améliorer régulièrement la méthodologie et, si cela est jugé nécessaire, de modifier notre mesure afin de faciliter les comparaisons ultérieures pour ce paramètre. Pour en savoir plus sur ce qui est inclus dans nos émissions financées absolues pour le pétrole et le gaz, voir les pages 51 à 54 de l'annexe. Voir aussi la mise en garde concernant les déclarations prospectives, ainsi que de l'avis important au sujet du présent rapport aux pages 67 et 68.
- 5 RBC se procure de l'électricité renouvelable au moyen de conventions d'achat d'énergie à long terme et d'autres sources de certificats d'énergie renouvelable (CER). Pour en savoir plus sur les conventions d'achat d'énergie CER, consultez les notes 16 et 44 respectivement.
- 6 Notre objectif de financement et notre exposition au risque pour les énergies à faibles émissions de carbone sont mesurés sur la base des prêts autorisés, afin de refléter notre engagement total en matière de financement. Les activités liées aux énergies à faibles émissions de carbone comprennent la construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition, la maintenance et la mise en service de sources d'énergie renouvelable (p. ex., solaire, éolienne) et d'autres sources d'énergie à faibles émissions de carbone (p. ex., nucléaire et hydrogène), ainsi que les systèmes de transmission et de distribution de l'électricité, les dispositifs de stockage d'énergie (p. ex., batteries) et l'amélioration de l'efficacité (p. ex., réseaux intelligents). Pour des précisions sur les critères d'admissibilité, reportez-vous à notre [cadre de finance durable](#). Dans le cas des clients de la production d'énergie de Marchés des capitaux ayant plus d'une source d'énergie, l'exposition au risque lié aux prêts autorisés est répartie au prorata en proportion du type de production, selon les revenus ou les variables disponibles.
- 7 Afin de déterminer et de suivre les engagements en matière d'investissement pouvant être pris en compte dans la réalisation de cet objectif et de faire connaître les progrès accomplis à cet égard, les solutions climatiques devraient inclure des produits et services qui contribuent à atténuer les répercussions des changements climatiques ou à appuyer la transition vers la carboneutralité. Bien que notre approche puisse évoluer au fil du temps, nous avons l'intention d'affecter en priorité des capitaux à des solutions qui permettront de réduire les émissions de GES au Canada et à l'échelle mondiale. Nos engagements en matière d'investissement pouvant être pris en compte dans la réalisation de cet objectif peuvent également comprendre le soutien à des solutions ayant des résultats liés à la biodiversité, à la nature ou à l'adaptation, comme celles décrites dans le Cadre de finance durable RBC, entre autres. Nous aspirons à atteindre cet objectif d'ici 2030 ; toutefois, les conditions du marché, entre autres facteurs, dont bon nombre échappent à notre contrôle et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient avoir une incidence sur notre capacité à investir des capitaux pour faire progresser les solutions climatiques au cours de cette période. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives, ainsi que de l'avis important au sujet du présent rapport aux pages 67 et 68. Aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, nos engagements en matière de placement admissibles pris à partir de l'exercice 2022 sont inclus (voir page 37).
- 8 La définition fait référence à la catégorie des activités de décarbonation, nouvellement ajoutée au cadre de finance durable, qui définit les critères d'admissibilité aux activités de décarbonation pouvant être prises en compte dans notre engagement à injecter 500 milliards de dollars en finance durable, y compris concernant le financement et autres services financiers fournis à un client qui a un plan de transition répondant aux critères d'admissibilité établis par le cadre de finance durable ou qui est évalué comme étant « émergent » ou supérieur dans le cadre de préparation à la transition pour le secteur. Pour en savoir plus, consultez le [cadre de finance durable](#).
- 9 Pour en savoir plus, voir [Approche d'engagement clientèle envers le climat : Secteur de l'énergie](#)



Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains
paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgaration réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les
déclarations prospectives

Avis important concernant
le présent rapport

- 10 Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Le GIFCC a élaboré un cadre pour aider les organisations à rendre compte plus efficacement des risques et des occasions liés au climat qui affectent leurs opérations au moyen de leurs processus de déclaration existants. Les recommandations sont structurées autour de quatre thèmes de base du fonctionnement des organisations : gouvernance, stratégie, gestion du risque et paramètres et cibles. Pour en savoir plus, consultez le [document sur la mise en œuvre des recommandations du GIFCC](#) (octobre 2021, en anglais seulement).
- 11 [GFANZ, Final Report, Financial Institution Net-zero Transition Plans \(November 2022\)](#).
- 12 Notre engagement à atteindre la carboneutralité dans nos activités de prêt d'ici 2050 et nos cibles intermédiaires initiales de 2030 en matière de réduction des émissions dans trois secteurs clés de nos activités de prêt, soit le pétrole et le gaz, la production d'énergie et l'automobile, ne tient pas compte des activités et des actifs sous gestion ou sous administration de RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) et de RBC Gestion de patrimoine (RBC GP). RBC GMA comprend les filiales indirectes en propriété exclusive de la Banque suivantes : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited et RBC Global Asset Management (Asia) Limited. RBC Gestion de patrimoine comprend les sociétés affiliées suivantes : a) RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (membre du Fonds canadien de protection des investisseurs), RBC Placements en Direct Inc. (membre du Fonds canadien de protection des investisseurs), Fonds d'investissement Royal Inc., Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc., Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal, qui sont des filiales distinctes, mais affiliées de la Banque ; et b) Brewin Dolphin Holdings PLC et ses filiales. Consultez le [Rapport de carboneutralité 2022](#) de RBC pour en savoir plus sur nos cibles intermédiaires initiales de 2030 en matière de réduction des émissions.
- 13 Inclut les émissions de GES des périmètres 1 et 2 (fondées sur le marché) et du périmètre 3 (déplacements d'affaires) provenant de nos activités à l'échelle mondiale, utilisant 2018 comme année de référence. Voir la note 59 pour plus de détails sur les émissions fondées sur le marché.
- 14 L'électricité renouvelable est définie comme l'énergie produite à partir de sources renouvelables, comme l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie solaire. Les sources non émettrices de GES comprennent la production d'énergie nucléaire. Le rendement par rapport à notre objectif de consommation d'électricité entièrement renouvelable et sans émissions d'ici 2025 est calculé en fonction des données sur la composition du réseau et des crédits d'énergie renouvelable que nous achetons de tiers ou recevons au titre de nos deux conventions d'achat d'énergie renouvelable. Une convention d'achat d'énergie renouvelable s'entend d'un accord financier à long terme conclu entre un acheteur et un vendeur dans le cadre duquel l'acheteur garantit au vendeur un prix fixe pour l'énergie renouvelable issue du projet.
- 15 Offre visant principalement à financer les énergies renouvelables et les bâtiments durables. Les détails sont inclus dans ce [communiqué](#).
- 16 Une convention d'achat d'énergie renouvelable s'entend d'un accord financier à long terme conclu entre un acheteur et un vendeur dans le cadre duquel l'acheteur garantit au vendeur un prix fixe pour l'énergie renouvelable issue du projet. La signature d'une convention d'achat avant l'achèvement d'un projet aide le vendeur d'énergie à obtenir du financement et favorise la croissance des projets d'énergie renouvelable.
- 17 Consultez les Directives de la politique des secteurs et des activités sensibles de RBC, qui traitent de nos activités de prêt.
- 18 Les banques qui adhèrent à l'alliance bancaire zéro émission nette (NZBA) s'engagent à réduire les émissions de GES découlant de leurs activités d'exploitation et de prêt de manière à atteindre un bilan zéro émission nette d'ici 2050. Veuillez consulter le site Web de la [NZBA](#) pour en savoir plus.
- 19 Produit du financement ou du refinancement d'un portefeuille d'actifs qui correspond aux activités écologiques admissibles du Cadre des obligations durables RBC. Les détails sont inclus dans ce [communiqué](#).
- 20 Le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) est un partenariat sectoriel visant à renforcer la transparence et à aider les institutions financières à évaluer et à déclarer les émissions de GES découlant de leurs portefeuilles de prêts et d'investissements. RBC utilise la Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry (norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES pour le secteur financier) du PCAF (la « norme du PCAF ») pour calculer ses émissions financées découlant de ses activités de prêt.
- 21 Depuis 2019, Techno nature RBC^{MC} est l'engagement de 100 millions de dollars sur cinq ans de RBC pour soutenir des solutions aux défis environnementaux urgents. Cet engagement est financé par RBC et RBC Fondation. Pour en savoir plus, consultez la section [Techno nature RBC](#).
- 22 Comme énoncé dans les [directives d'établissement d'objectifs climatiques pour les banques de l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier](#). Dans notre Rapport GIFCC 2021, nous nous sommes engagés à établir des cibles intermédiaires pour trois secteurs à fortes émissions : pétrole et gaz, énergie et services publics, automobile et transports. À RBC, nous classons les secteurs selon nos propres codes de classification des industries. Ces codes ne concordent pas exactement avec les secteurs définis par l'alliance bancaire zéro émission nette (par exemple, le sous-secteur pétrolier et gazier intermédiaire entre dans notre catégorie de l'énergie et des services publics). Nous avons réorganisé ces codes pour mieux les faire correspondre aux classifications sectorielles de l'alliance bancaire zéro émission nette, et avons présenté nos cibles intermédiaires de réduction des émissions pour les secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'énergie et de l'automobile. Au fil de notre parcours vers la carboneutralité, qui comprend la fixation de cibles intermédiaires supplémentaires de réduction des émissions, nous avons l'intention de poursuivre nos efforts en vue d'obtenir cette information d'autres secteurs et clients afin de respecter l'ensemble des engagements que nous avons pris dans le cadre de l'alliance bancaire zéro émission nette.
- 23 Conformément aux [directives d'établissement d'objectifs climatiques pour les banques de l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier](#), les banques sont tenues de revoir leurs cibles tous les cinq ans.



Notes de fin de texte

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains
paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgence réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les
déclarations prospectives

Avis important concernant
le présent rapport

- 24 Nous savons aussi que les attentes et les normes des parties prenantes concernant la définition de zéro émission nette continuent d'évoluer. Par conséquent, notre stratégie devra évoluer de concert avec les normes acceptées, et nos déclarations refléteront les changements importants apportés à nos pratiques.
- 25 Cela se reflète dans l'estimation initiale des émissions découlant des activités de financement de RBC pour l'exercice 2021, telle qu'elle est établie selon les directives de la norme PCAF. Consultez les pages 24 et 25 du Rapport GIFCC 2021.
- 26 Investissement responsable (IR) est un terme générique qui regroupe un grand nombre d'approches d'intégration de critères ESG aux processus de placement. Une approche n'en exclut pas une autre ; il est possible d'en combiner plusieurs. Parmi ces approches : l'intégration ESG, la présélection et l'exclusion ESG, et l'investissement thématique ESG.
- 27 Le terme « sociaux » désigne les opérations admissibles selon le [Cadre de finance durable RBC](#) qui visent des objectifs sociaux d'ordre spécifique (p. ex. les obligations municipales américaines admissibles) ou de type « Objet général de l'entreprise – entreprise non diversifiée » (p. ex. un fournisseur de logements abordables). Pour en savoir plus, consultez le cadre.
- 28 Pour connaître notre point de vue sur le financement social, consultez la page 80 du [Rapport de progression ESG 2023](#).
- 29 Le terme « autres verts et sociaux » désigne les produits à objet spécifique qui regroupent des objectifs environnementaux et sociaux, comme les obligations durables. Pour en savoir plus, consultez le [Cadre de finance durable RBC](#).
- 30 Le terme « liés au développement durable » désigne les opérations de type « Objet général de l'entreprise – financement lié à la durabilité » admissibles selon le [Cadre de finance durable RBC](#), y compris les obligations et les prêts liés au développement durable. Pour en savoir plus, consultez le cadre.
- 31 En 2023, des clients de RBC Marchés des Capitaux dans les secteurs à fortes émissions (représentant 88 % des encours de crédit) ont déclaré à RBC leurs émissions des périmètres 1 et 2 et certains (représentant 69 % des encours de crédit) ont communiqué à RBC un plan de réduction de leurs émissions de GES ; nos objectifs à cet effet étaient respectivement de 80 % et de 65 %. Ainsi, nous avons atteint les objectifs fixés en 2022, qui ont été remplacés par l'Approche d'engagement clientèle envers le climat pour le secteur énergétique. L'encours de crédit total est la somme des prêts consentis aux clients de Marché des capitaux qui exercent des activités dans les principaux secteurs à fortes émissions du pétrole et du gaz, de l'électricité et des services publics, et de l'automobile et du transport.
- 32 L'Approche d'engagement clientèle envers le climat et les résultats décrits font référence aux clients de RBC Marché des Capitaux du secteur énergétique qui se situent dans les cibles intermédiaires de RBC pour les secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'énergie. L'Approche d'engagement clientèle envers le climat exclut les clients dont les activités sont exclusivement dans le domaine de l'énergie renouvelable ou nucléaire. Toutefois, ces entreprises se situent dans la portée de la cible intermédiaire pour le secteur de la production d'énergie.
- 33 L'exposition au risque est définie comme le financement sur la base des crédits autorisés au 31 octobre 2023. L'exposition au risque de crédits autorisés, ou exposition mesurée sur une base autorisée, reflète notre engagement de financement total. Nous faisons référence aux expositions au risque de crédits autorisés parce qu'elles constituent un paramètre plus stable que les encours, qui fluctuent en fonction des montants utilisés.
- 34 Plans qui exposent l'approche globale du client à l'égard de la transition vers la carboneutralité, y compris les objectifs, les cibles, les mesures, les progrès et les mécanismes de responsabilisation. Des précisions sur les critères respectés par un plan évalué dans un stade donné de l'échelle de maturité se trouvent dans l'[Approche d'engagement clientèle envers le climat : Secteur de l'énergie](#).
- 35 Concernant l'exposition au risque lié au secteur pétrolier et gazier, 34,2 % de cette exposition au risque concerne des clients qui ont un plan de transition aligné sur l'objectif de 1,5 °C ; toutefois, ces clients ne peuvent pas être classés dans la catégorie « Avancé », car cette catégorie exige qu'en plus d'avoir un plan de transition aligné sur l'objectif de 1,5 °C, ils respectent certaines des normes les plus élevées concernant les plans de transition dans ce secteur. Pour plus de détails, voir [Approche d'engagement clientèle envers le climat : Secteur de l'énergie](#).
- 36 Les clients de RBC Marché des Capitaux seulement, comme il est décrit dans l'Approche d'engagement clientèle envers le climat. Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme ne donne pas exactement 100 %.
- 37 Conformément au Cadre de finance durable RBC, la catégorie Objet général de l'entreprise – entreprise non diversifiée inclut les entités dont l'activité de base comprend des activités vertes, sociales ou de décarbonation admissibles. Dans le cas des clients producteurs d'énergie, cela comprend les activités vertes ou de décarbonation admissibles.
- 38 Les clients dont l'activité touche exclusivement le secteur des énergies renouvelables ou de l'énergie nucléaire sont exclus de l'Approche d'engagement clientèle envers le climat, même s'ils sont visés par la cible intermédiaire pour le secteur de la production d'énergie. Cela s'explique par le fait que ces clients exploitent des entreprises qui sont censées être déjà fortement orientées vers la carboneutralité et avec lesquelles il n'est pas nécessaire d'engager un dialogue concernant leurs plans de transition.
- 39 Les pratiques agricoles durables font référence aux pratiques agricoles ayant un impact environnemental plus faible, comme ce qui est inclus dans les activités écologiques admissibles du [Cadre de finance durable](#).
- 40 Transport propre comprend la construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition et l'entretien d'actifs de transport à faible ou zéro émission de carbone. Pour en savoir plus, consultez notre cadre de finance durable.
- 41 Nombre total de prêts pour le financement de véhicules électriques par l'intermédiaire des relations de RBC avec ses fabricants d'équipement d'origine partenaires qui travaillent exclusivement dans le secteur des véhicules électriques.
- 42 Selon l'[Institut d'action climatique RBC](#), les ventes de véhicules électriques au Canada ont plus que triplé depuis 2019.
- 43 Inscrivez-vous et obtenez un remboursement de la recharge de votre véhicule électrique avec votre carte liée admissible aux établissements Petro-Canada avec bornes de recharge jusqu'au 31 août 2024.



Notes de fin de texte

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains
paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgence réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les
déclarations prospectives

Avis important concernant
le présent rapport

- 44 Un certificat d'énergie renouvelable est un instrument de marché émis lorsqu'un mégawattheure (MWh) d'électricité est produit et livré au réseau électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable.
- 45 La **norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des GES** définit les crédits de carbone comme étant des réductions de GES distinctes utilisées pour neutraliser (c.-à-d. créditer) des émissions de GES ailleurs. Les crédits sont calculés par rapport à une référence qui représente un scénario hypothétique quant aux émissions qui auraient été générées en l'absence du projet d'atténuation donnant lieu aux crédits.
- 46 Exclut le chef de la direction et chef de groupe, RBC Marchés des Capitaux, qui participe au régime de rémunération des Marchés des capitaux. Veuillez vous reporter aux pages 73 et 74 de notre circulaire de la direction 2024, qui explique comment les critères ESG sont intégrés au régime de rémunération des Marchés des capitaux.
- 47 Les risques de transition sont les risques liés à la transition globale vers une économie zéro émission nette, y compris les risques politiques et juridiques, technologiques, de marché et de réputation. Pour en savoir plus, consultez le **document sur la mise en œuvre des recommandations du GIFCC** (octobre 2021, en anglais seulement).
- 48 Les risques physiques sont les risques, tant chroniques que ponctuels, liés aux répercussions physiques des changements climatiques. Les risques chroniques correspondent à l'évolution à long terme des modèles climatiques (hausse des températures, accroissement des précipitations), et les risques ponctuels correspondent aux phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes plus intenses et plus fréquentes). Pour en savoir plus, consultez le **document sur la mise en œuvre des recommandations du GIFCC** (octobre 2021, en anglais seulement).
- 49 La Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux ne comprend pas les activités et les actifs sous gestion de RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA). RBC GMA a élaboré sa propre politique à cet égard. RBC GMA comprend les filiales indirectes en propriété exclusive de la Banque suivantes : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited et RBC Global Asset Management (Asia) Limited.
- 50 Les prêts aux fonds des Marchés des capitaux et à certains clients liés à des placements sont exclus du processus de contrôle diligent mis à jour.
- 51 Les Principes de l'Équateur encadrent la détermination, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux associés aux projets du secteur financier. RBC a été la première banque canadienne à adopter les Principes de l'Équateur en 2003. En 2006, en 2013 et en 2020, elle s'est engagée à en respecter la version révisée.
- 52 L'approche de gestion du risque climatique RBC s'applique à toutes les unités opérationnelles et unités fonctionnelles de l'ensemble des entités juridiques et filiales de RBC, à l'exception de RBC GMA.
- 53 Nos principaux risques comprennent les suivants : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité, risque d'assurance, risque opérationnel, risque de non-conformité à la réglementation, risque stratégique, risque réputationnel, risque lié au cadre juridique

et réglementaire, risque concurrentiel et risques systémiques. Le risque d'assurance est le principal risque touché par le risque climatique. Les risques physiques liés au climat toucheraient principalement les produits d'assurance de biens et d'assurance risques divers, et auraient une incidence secondaire sur les risques de morbidité, de mortalité et de déplacement. Cependant, comme RBC n'offre pas d'assurances de biens et de risques divers, le risque d'assurance est atténué et ne figure pas à la figure 9.

- 54 Les simulations globales de crise que RBC effectue à l'échelle de l'entreprise consistent à évaluer les principales répercussions des risques auxquels nous sommes exposés, ainsi que des variations du résultat, sur le bilan, l'état du résultat, le levier financier, les fonds propres et la liquidité pour comprendre nos facteurs de performance en période de crise. Pour en savoir plus sur le programme de simulation globale de crise de RBC, consultez la page 69 de notre **Rapport annuel 2023**.
- 55 L'examen et analyse détaillés des fonds propres est une simulation de crise réglementaire imposée par la Réserve fédérale américaine.
- 56 Veuillez vous reporter à la section « Mise en garde au sujet des déclarations prospectives » pour obtenir des exemples de ces facteurs externes. Nos engagements, objectifs et cibles liés au climat ou à la finance durable (y compris nos engagements, objectifs et cibles liés à la carboneutralité et nos cibles intermédiaires) sont des idéaux et pourraient être appelés à être modifiés ou recalibrés à mesure que les données s'amélioreront et que les sciences du climat, les parcours de transition et les pratiques du marché en ce qui concerne les normes, les méthodologies, les paramètres et les mesures progresseront.
- 57 Pour plus de détails sur la finance sociale, consultez la page 16 du **Rapport de progression ESG 2023**.
- 58 Les facteurs d'émission permettent d'évaluer les émissions de nos clients. Nous utilisons à la fois des facteurs d'émission externes et des facteurs développés en interne, qui reposent généralement sur des données de tiers et sur des moyennes sectorielles, pour les clients qui ne communiquent pas leurs émissions publiquement ou à RBC.
- 59 En vertu du Protocole des GES, il existe deux méthodes de calcul des émissions de l'énergie électrique du périmètre 2 : celles fondées sur l'emplacement et celles fondées sur le marché. Le Protocole des GES du périmètre 2 définit la méthode fondée sur le marché comme une méthode de comptabilisation des émissions du périmètre 2 tenant compte des émissions provenant de la consommation d'électricité qu'une société déclarante a délibérément choisie (ou non). Dans la méthode fondée sur le marché, les facteurs d'émission sont dérivés d'instruments contractuels, y compris « tout type de contrat entre deux parties visant la vente et l'achat d'énergie groupée avec des attributs relatifs à la production d'énergie, ou d'énergie non groupée ». Ainsi, pour calculer les émissions du périmètre 2 en fonction du marché, notre consommation indirecte d'énergie non renouvelable (mesurée en MWh) est associée à des certificats d'énergie renouvelable provenant de la même région et la mesure des émissions est ajustée sur la base du facteur d'émission des certificats d'énergie renouvelable obtenus. Pour en savoir plus sur les CER, consultez la note 44.
- 60 Calculée en prenant les émissions fondées sur l'emplacement du périmètre 2 de 2018, divisées par les émissions totales fondées sur l'emplacement de 2018, comme indiqué au tableau 7.



Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains
paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgaration réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les
déclarations prospectives

Avis important concernant
le présent rapport

- 61 Le Protocole des émissions de gaz à effet de serre (Protocole des GES) est la principale norme qu'utilisent les entreprises à l'échelle mondiale pour comptabiliser leurs émissions de GES. Afin de faciliter la détermination et le calcul des émissions que génèrent les entreprises ou auxquelles elles contribuent tout au long de la chaîne de valeur, la **norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des GES** divise les émissions en trois « périmètres ». Les émissions de GES du périmètre 1 sont les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. Les émissions de GES du périmètre 2 sont les émissions indirectes provenant de la production de l'énergie achetée. Les émissions de GES du périmètre 3 sont les émissions indirectes (autres que celle du périmètre 2) produites dans la chaîne de valeur de la société déclarante, y compris les émissions de l'amont et de l'aval. Le Protocole des GES répartit les émissions indirectes du périmètre 3 en 15 catégories. RBC mesure les émissions du périmètre 3 attribuables aux déplacements d'affaires (catégorie 6) qui découlent de ses activités. C'est en 2021 que RBC a commencé à mesurer et à déclarer ses émissions du périmètre 3 liées aux prêts et aux investissements (catégorie 15), également appelées émissions « financées ».
- 62 Le périmètre 3 comprend les émissions qui proviennent des déplacements d'affaires des employés, calculées conformément à la catégorie 6 du Protocole des GES. Les émissions du périmètre 3 pour les déplacements d'affaires des employés sont fondées sur les réservations effectuées au moyen de notre système tiers et auprès d'agences de voyages. Ces données sont regroupées et converties en émissions en fonction de l'utilisation de carburant ou de la distance. Les facteurs d'émission utilisés proviennent de sources gouvernementales accessibles au public. Les données sont représentatives de l'ensemble des déplacements d'affaires qui font partie du périmètre 3 pour les employés de RBC à l'échelle mondiale. Le cycle de déclaration des émissions du périmètre 3 demeure du 1^{er} novembre au 31 octobre.
- 63 L'intensité des émissions de GES liées à la consommation d'énergie est calculée en divisant les émissions, en fonction du marché, du périmètre 1 (p. ex. gaz naturel, vapeur) et du périmètre 2 (p. ex. électricité) provenant de la consommation d'énergie par la superficie totale que nous occupons dans le monde.
- 64 Les régimes de crédits de carbone élaborent des protocoles normalisés d'enregistrement des projets afin d'émettre des crédits de carbone, de faire le suivi des crédits sur le marché et de contribuer à s'assurer que les avantages environnementaux associés aux crédits de carbone ne sont pas attribués à plusieurs entités. Les régimes de crédits de carbone ont leurs propres normes, exigences de vérification et protocoles de surveillance pour les projets afin d'assurer que les crédits de carbone ont été vérifiés et qu'ils répondent aux exigences.
- 65 Les réductions ou l'élimination des émissions de gaz à effet de serre (GES) découlant de l'activité d'atténuation doivent être additionnelles, c'est-à-dire qu'elles n'auraient pas eu lieu en l'absence de l'incitation créée par les revenus provenant des crédits de carbone.
- 66 Les réductions ou l'élimination des émissions de GES résultant de l'activité d'atténuation doivent être permanentes ou, en cas de risque de renversement, des mesures doivent être mises en place pour faire face à ces risques et compenser les renversements.
- 67 Les cotes de qualité des données du PCAF indiquent différents niveaux d'exactitude des données. Les cinq cotes de qualité des données, vont de 1 (plus fiables) à 5 (moins fiables). Lorsque les périmètres 1 et 2 comportent des cotes de qualité des données différentes, nous attribuons la cote de qualité des données PCAF inférieure à la mesure. Les cotes de qualité de données du PCAF peuvent fluctuer d'une année à l'autre, car elles représentent une moyenne pondérée de la qualité des données sur les émissions des clients et peuvent varier en fonction des encours relatifs de chaque client au cours d'une année donnée.
- 68 L'exposition au risque de crédit est calculée comme les montants représentant les expositions au risque de crédit au titre des catégories définies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et qui reflètent les expositions en cas de défaut définies par le règlement de CBCB. La classification de nos secteurs correspond à notre vision du risque de crédit par industrie. Ces données représentent notre exposition au risque total de crédit, figurant au bilan ou non, pour chaque secteur au 31 octobre de l'année en question, et excluent le risque de contrepartie.
- 69 Ce graphique représente, en pourcentage, la part des actifs liés au carbone dans l'exposition au risque total de crédit.
- 70 Comprend le pétrole et le gaz, le charbon et les services publics d'électricité. En ce qui concerne les emprunteurs du secteur des services publics d'électricité, conformément aux lignes directrices de mise en œuvre du GIFCC, nous avons exclu de notre mesure des actifs liés au carbone ceux dont l'activité s'appuie sur des ressources renouvelables et sur l'hydroélectricité.
- 71 À noter que RBC Gestion mondiale d'actifs publie un rapport climatique distinct.
- 72 Au Royaume-Uni, les diagnostics de performance énergétique (DPE) donnent à une propriété une cote d'efficacité énergétique normalisée de A (la plus efficace) à G (la moins efficace). Les DPE sont utilisés comme indicateur du risque de transition recommandé par les guides du Climate Financial Risk Forum (CFRF) de la Financial Conduct Authority (FCA).
- 73 RBC EL a mis au point une méthodologie interne pour définir les secteurs à haut risque sensibles au climat en fonction des secteurs prioritaires mis en évidence par le GIFCC et la NZBA, qui ont été perfectionnés pour tenir compte des clients du Royaume-Uni et de l'Europe.
- 74 RBC EL a défini le plan de transition comme un engagement public à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.
- 75 Les résultats indiquant l'appétit sont inclus dans un paramètre sur l'appétit pour le risque de RBC EL. Les résultats indiquant l'incidence sont compris dans l'analyse annuelle des simulations de crise et des scénarios de RBC EL.
- 76 Les résultats reposent sur une évaluation du risque déterminée par RBC EL selon une approche exclusive interne et sont communiqués à la Commission de réglementation prudentielle.
- 77 L'écoblanchiment fait généralement référence à des allégations selon lesquelles des renseignements faux ou trompeurs sur les produits, les services ou les activités d'exploitation d'une organisation ont été communiqués pour faire croire que l'organisation en question fait plus pour protéger l'environnement qu'elle ne le fait réellement.
- 78 Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a élaboré des scénarios de trajectoires représentatives de concentration (TRC) qui prévoient différents niveaux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pouvant ensuite être utilisés pour produire des projections climatiques. Le TRC 8.5 est la concentration de GES la plus élevée, donnant lieu aux projections de température les plus élevées et aux effets les plus prononcés concernant les changements climatiques.
- 79 Les pertes liées au risque de marché découlent d'une variation de la valeur du stock de titres en raison des tensions du marché.





Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains
paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgaration réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les
déclarations prospectives

Avis important concernant
le présent rapport

À l'occasion, la Banque Royale du Canada et ses filiales (désignée par « RBC », « nous », « notre » ou « nos ») font, verbalement ou par écrit, des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les « règles d'exonération » de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et de toute loi sur les valeurs mobilières applicable au Canada. Nous pouvons faire des déclarations prospectives dans le présent Rapport climatique 2023 (le « Rapport climatique ») et dans des documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis (*Securities and Exchange Commission* – SEC), ainsi que dans des rapports aux actionnaires et dans d'autres communications. En outre, nos représentants peuvent communiquer oralement des déclarations prospectives aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Les déclarations prospectives du présent Rapport climatique comprennent, entre autres, les énoncés portant sur nos objectifs économiques, environnementaux (y compris le climat), sociaux et liés à la gouvernance, la vision, les ambitions, les engagements, les objectifs, les paramètres et les cibles (y compris nos cibles intermédiaires initiales de réduction des émissions financées pour 2030 [cibles intermédiaires] et notre objectif ultime d'atteindre la carboneutralité dans nos activités de prêt d'ici 2050, notre engagement d'aider nos clients à faire la transition vers la carboneutralité, notre engagement de faire progresser notre propre objectif de carboneutralité), et notre engagement à prendre des mesures pour réduire nos émissions financées absolues pour le secteur du pétrole et du gaz sur la base des crédits autorisés au fil du temps, que l'atteinte de nos cibles intermédiaires, de nos objectifs futurs de réduction des émissions et de notre objectif ultime d'atteindre la carboneutralité dans nos activités de prêt d'ici 2050 dépendra des efforts et des actions engagés de façon collective par une grande diversité de parties prenantes sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle, qu'il est possible que nos engagements, objectifs et cibles liés aux changements climatiques et que la communication des renseignements sur les progrès réalisés par rapport à ces engagements, objectifs et cibles et autres paramètres concernant les émissions, puissent devoir être révisés, modifiés ou recalibrés à l'avenir, notre opinion quant à la disponibilité et à la qualité future des données, notre conviction que l'achat annuel de crédits de carbone soutient de façon significative les projets et les technologies de décarbonation, notre opinion quant aux causes et aux répercussions générales des changements climatiques, y compris dans les milieux économiques et les collectivités où RBC et ses clients sont établis, nos stratégies visant à cerner et à atténuer les risques liés au climat, ainsi que notre approche pour exploiter les occasions que présentent les changements climatiques. L'information prospective contenue dans le présent Rapport climatique est fournie dans le but de renseigner nos parties prenantes sur les façons dont nous avons l'intention de traiter les enjeux de gouvernance, la stratégie, les risques, les occasions, les paramètres, les cibles liés au climat et elle pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Les mots « croire », « s'attendre à », « attente », « viser », « atteindre », « suggérer », « chercher », « prévoir », « prévision », « anticiper », « se proposer », « estimer », « s'engager », « but », « planifier », « s'efforcer de », « objectif », « cible », « perspective », « échéancier » et « projet », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables, y compris sous leur forme négative et toutes leurs variantes grammaticales, dénotent généralement des déclarations prospectives.

De par leur nature même, les déclarations prospectives nous obligent à formuler des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques, généraux et particuliers, qui donnent lieu à la possibilité que nos prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses soient incorrectes, que nous n'atteignons pas nos objectifs environnementaux et sociaux ou autres objectifs, ambitions, engagements, buts, cibles stratégiques, que nous ne concrétisons pas notre vision et que nos résultats réels diffèrent de façon significative de ces prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions. De plus, bon nombre des hypothèses, normes, paramètres et mesures utilisés dans la préparation du présent Rapport climatique continuent d'évoluer et sont fondés sur des suppositions jugées raisonnables au moment de la rédaction, mais leur exactitude ne devrait pas être considérée comme garantie.

Le lecteur ne doit pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, puisque nos résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs de risque. Ces facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont les effets sont difficiles à prédire, comprennent notamment, mais sans pour autant s'y limiter : la nécessité de disposer de données climatiques plus nombreuses et de meilleure qualité et d'une normalisation des méthodes de mesure liées au climat, les conditions climatiques et les événements météorologiques, la nécessité d'une participation active et constante des parties prenantes (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les autres institutions financières, les entreprises et les particuliers), les avancées technologiques, l'évolution du comportement des consommateurs, l'évolution des opinions sociales sur les questions liées aux critères ESG, les efforts de décarbonation variables selon les économies, la nécessité d'avoir des politiques climatiques pertinentes à l'échelle mondiale, les défis de l'équilibre entre les objectifs de réduction des émissions et une transition ordonnée et inclusive, les facteurs géopolitiques influant sur les besoins énergétiques mondiaux, notre capacité de recueillir, d'analyser et de vérifier les données, notre capacité de mettre en œuvre diverses initiatives dans l'ensemble de l'entreprise dans les délais prévus, le risque que les initiatives ne soient pas achevées dans le délai indiqué ou pas du tout, ou sans les résultats escomptés ou anticipés par RBC, la conformité de divers tiers par rapport à nos conventions, politiques et procédures, ainsi que leur engagement envers nous, les conditions sur les marchés financiers, nos activités commerciales, nos résultats financiers, notre situation et nos objectifs, la conformité réglementaire (qui pourrait nous exposer à des poursuites légales et réglementaires, dont les conséquences incluraient des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes), les cyberrisques et les risques stratégiques, d'atteinte à la réputation, liés à l'environnement juridique et réglementaire, concurrentiels, de modèle et systémiques, et d'autres risques abordés dans les sections sur la gestion du risque de notre rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023 (Rapport annuel 2023) et la section Gestion du risque de notre rapport trimestriel pour la période de trois mois terminée le 31 janvier 2024 (Rapport aux actionnaires du T1 2024). Les autres facteurs susceptibles d'entraîner des résultats réels sensiblement différents des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont exposés dans les sections portant sur les risques du Rapport annuel 2023 de RBC, lesquelles peuvent être mises à jour dans les rapports trimestriels subséquents.

Nous tenons à préciser que la liste susmentionnée de facteurs de risque n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Les investisseurs et autres personnes qui se fient à nos déclarations prospectives pour prendre des décisions à notre égard doivent bien tenir compte de ces facteurs et d'autres incertitudes et événements potentiels, ainsi que de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives.

Les hypothèses économiques importantes qui sous-tendent les déclarations prospectives contenues dans le présent Rapport climatique 2023 sont présentées à la section « Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives » et, pour chacun de nos secteurs d'exploitation, aux sections « Priorités stratégiques » et « Perspectives » de notre Rapport annuel 2023, telles que mises à jour par la section « Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives » de notre Rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2024, lequel peut être mis à jour dans les rapports trimestriels subséquents. Sauf si la loi l'exige, ni RBC ni ses sociétés affiliées ne s'engagent à mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, écrite ou verbale, qu'elles pourraient faire ou qui pourrait être faite à l'occasion pour leur compte. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs et sur d'autres facteurs sont exposés dans les sections portant sur les risques de notre Rapport annuel 2024 et dans la section Gestion du risque de notre Rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2024, lequel peut être mis à jour dans les rapports trimestriels subséquents.





Avis important concernant le présent rapport

Introduction

Stratégie

Gouvernance

Gestion des risques

Paramètres et cibles

Annexe

Mesures supplémentaires

Méthodologie pour certains paramètres de rendement

Affiliations et partenariats

Divulgaration réglementaire

Notes de fin de texte

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Avis important concernant le présent rapport

Le présent rapport ne constitue en aucun cas une offre de vente ou une sollicitation d'achat d'un titre, d'un produit ou d'un service dans quelque territoire que ce soit. Il n'a pas non plus pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. Aucune partie du présent rapport ne doit servir de fondement à quelque contrat, engagement ou décision de placement que ce soit ni être considérée à ce titre. Le lecteur est seul responsable de toute utilisation des renseignements contenus dans le présent rapport, et ni RBC, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs ne seront tenus responsables des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation du présent rapport par le lecteur.

Les paramètres, les données et les autres renseignements climatiques contenus dans le présent rapport – notamment l'information ayant trait à nos engagements, buts et cibles, y compris nos cibles intermédiaires, l'analyse de scénarios, nos émissions financées, les actifs liés au carbone et les émissions provenant de nos propres activités – sont ou peuvent être fondés sur des hypothèses, des estimations et des jugements. De plus, comme nous le mentionnons dans les présentes, certains des renseignements fournis, y compris ceux concernant nos cibles intermédiaires, notre rendement par rapport à nos engagements, objectifs et cibles liés au climat, et d'autres paramètres d'émissions, sont fondés sur des données estimées et des documents justificatifs très limités. Par exemple, nous n'avons pas vérifié ou évalué de façon indépendante les hypothèses sous-jacentes aux données obtenues de nos clients et d'autres tiers, et que nous utilisons pour établir, suivre et déclarer notre avancée dans la réalisation de nos cibles intermédiaires. De plus, les données nécessaires pour définir notre parcours vers la réalisation de nos cibles intermédiaires peuvent être limitées en qualité, indisponibles ou incohérentes dans les secteurs sur lesquels nous choisissons de mettre l'accent. En outre, le processus de collecte, d'agrégation et de communication des données est long et dépend fortement des données que nos clients et d'autres tiers mettent à notre disposition à diverses périodes. Compte tenu de l'incertitude et de la complexité de ces données, ainsi que des questions importantes quant à la fiabilité de certaines d'entre elles, les hypothèses et estimations considérées comme raisonnables au moment de la rédaction du présent rapport pourraient ultérieurement s'avérer inexactes, et nos buts et les cibles intermédiaires établis dans le présent rapport pourraient être appelés à évoluer. Par ailleurs, bon nombre des hypothèses, estimations, normes, méthodologies, scénarios, paramètres et mesures ayant servi à la préparation du présent rapport continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de ceux utilisés par d'autres sociétés et de ceux sur lesquels nous pourrions nous appuyer à l'avenir. Les modifications législatives et réglementaires, l'évolution du marché et les changements dans la disponibilité et la fiabilité des données pourraient également avoir une incidence importante sur les hypothèses, estimations, normes, méthodologies, scénarios, paramètres et mesures que nous ou d'autres sociétés utilisons, et donc sur la comparabilité de l'information et des données d'un secteur ou d'une entreprise à l'autre et d'une période de déclaration à l'autre, ainsi que sur notre capacité à réaliser nos engagements et à atteindre nos cibles et objectifs. Les engagements, objectifs et cibles dont il est question dans le présent rapport, notamment ceux liés à la carboneutralité et aux cibles intermédiaires, représentent un idéal et ont été établis en fonction des scénarios climatiques et des parcours, des données et des méthodologies disponibles à la date du présent rapport, et de certaines autres hypothèses qui nous paraissent raisonnables et appropriées pour établir ces objectifs, notamment les taux de croissance et de développement de nos activités, les avancées constantes de nos clients et des entités gouvernementales à l'égard de

leurs ambitions climatiques, et les changements correspondants dans l'utilisation finale des produits de nos clients. Nos engagements, objectifs et cibles liés aux changements climatiques, ainsi que les renseignements sur les progrès réalisés par rapport à ces engagements, objectifs et cibles, et autres paramètres sur les émissions, ont été formulés, et pourraient devoir être reformulés, modifiés ou recalibrés ultérieurement à mesure de la croissance, du développement ou des modifications de nos activités (notamment à la suite de fusions, d'acquisitions ou de dessaisissement), en fonction de l'amélioration des données disponibles et de l'évolution de la climatologie, des parcours de transition et des pratiques du marché concernant les normes, les méthodologies, les mesures et les indicateurs. En établissant nos cibles intermédiaires, nous reconnaissons qu'il existe des écarts importants entre nos normes de référence et nos cibles. L'atteinte des cibles intermédiaires énoncées dans le présent rapport, de nos objectifs de réduction des émissions à venir et de notre objectif ultime d'atteindre la carboneutralité dans nos activités de prêt d'ici 2050 dépendra collectivement des efforts et des actions engagés par une grande diversité de parties prenantes sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle, et rien ne garantit que ces objectifs seront réalisés. Voir la section « Mise en garde au sujet des déclarations prospectives ».

Comme précisé à la note 8, notre engagement à atteindre la carboneutralité dans nos activités de prêt d'ici 2050 ne tient pas compte des activités et des actifs sous gestion de RBC Gestion mondiale d'actifs et de RBC Gestion de patrimoine.

Le présent rapport vise à fournir des renseignements d'un point de vue différent et avec plus de détails que ceux devant être inclus dans les dépôts d'information réglementaires, y compris les dépôts d'information auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis. Bien que certaines questions abordées dans le présent rapport puissent être significatives pour nos parties prenantes, elles ne sont pas nécessairement suffisamment importantes pour affecter notre conformité aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, même si nous utilisons le mot « important » ou d'autres mots ou expressions semblables. Toute référence aux termes « ESG », « finance durable », « carboneutre », « zéro émission nette » ou à des termes similaires dans le présent document renvoie aux critères définis à l'interne par RBC et non à une définition réglementaire propre à un ressort qui pourrait exister. Nous n'avons aucune obligation de tenir à jour les renseignements et les données contenus dans le présent rapport.

Tous les renvois à des sites Web sont fournis à titre indicatif seulement. Le contenu des sites Web mentionnés dans le présent rapport, y compris celui pouvant être obtenu par l'intermédiaire d'un lien vers un site Web, et de tout autre site Web auquel ces sites font référence, n'est pas intégré par renvoi au présent rapport et ne fait pas partie du présent rapport. Le présent rapport n'a pas non plus pour objet de faire des déclarations sur les initiatives en matière d'environnement et de développement durable de tiers, qu'ils soient nommés aux présentes ou autrement, qui peuvent impliquer des renseignements et des événements qui échappent à notre contrôle.





Commentaires

Le présent rapport est destiné à toutes les parties prenantes de RBC.
N'hésitez pas à nous envoyer vos questions, vos commentaires et vos suggestions,
en écrivant à corporatecitizenship@rbc.com.

